C.R.I.C. N° 44 (2012-2013)
5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances

Mardi 4 décembre 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré..... 1

Projets et propositions..... 1

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)

Programme justificatif afférent aux compétences de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 6) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1bis - Annexe 6) 1

Désignation d'un rapporteur.....1

Observations de la Cour des comptes - Exposé de Mme Peere, Première auditrice à la Cour des comptes

Orateurs : M. le Président, Mme Peere, Première auditrice à la Cour des comptes, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, M. Tiberghien, Mme Salvi.....1

Exposé de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances

Orateurs : M. le Président, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....2

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, Mme Salvi, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, M. Dodrimont, Mme Trotta, M. Tiberghien, Mme Bertouille..... 3

Vote..... 7

Confiance au président et au rapporteur..... 7

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 -IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1 bis)

Exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexe 6) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 6)

Budget des organismes d'intérêt public (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 9 partim et 9 quater) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 9 partim et 9 quater) 8

Désignation d'un rapporteur..... 8

Observations de la Cour des comptes - Exposé de Mme Peere, Première auditrice à la Cour des comptes

Orateurs : M. le Président, Mme Peere, Première auditrice à la Cour des comptes, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances..... 8

Exposé de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

Orateurs : M. le Président, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances.....8

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, Mme Bertouille, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, Mme Sonnet, Mme Salvi, M. Dodrimont, M. Daele, Mme Précriaux, M. Elsen, Mme Trotta 10

Question orale de M. Daele à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « les actions soutenues par la Région wallonne dans la lutte contre le sida »

Question orale de Mme Bertouille à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « les mesures prises par la Région wallonne en matière de lutte contre la légionellose »

Orateurs : M. le Président, M. Daele, Mme Bertouille..... 22

Reprise de la séance.....24

Question orale de M. Daele à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « les actions soutenues par la Région wallonne dans la lutte contre le sida »

Question orale de Mme Bertouille à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « les mesures prises par la Région wallonne en matière de lutte contre la légionellose » (Suite)

Orateurs : M. le Président, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, M. Borsus, Mme Bertouille, M. Dodrimont, M. Daele, Mme Pécriaux, M. Elsen, Mme Trotta.....24

Vote..... 35

Confiance au président et au rapporteur..... 36

Interpellations et questions orales.....36

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées..... 36

Question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « le Plan Habitat permanent »

Orateurs : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances.....36

Question orale de M. Onkelinx à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur « l'augmentation de l'espérance de vie des personnes en situation de handicap »

Orateurs : M. le Président, M. Onkelinx, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances..... 37

Question orale de M. Senesael à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « le projet de réforme de la loi du 27 février 1987 concernant les allocations aux personnes handicapées »

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances..... 39

Question orale de M. Senesael à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « l'intervention complémentaire à celle de l'INAMI concernant les fauteuils roulants électroniques »

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances..... 40

Question orale de Mme Bertouille à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « le rapport de la Fondation Roi Baudouin relatif aux droits des patients »

Orateurs : M. le Président, Mme Bertouille, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances..... 41

Question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la clinique de jour pour le psoriasis »

Orateurs : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances..... 43

Question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « l'évaluation des expériences menées en matière d'accueil familial des seniors »

Orateurs : M. le Président, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances..... 43

Question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la problématique du nombre de lits en maisons de repos et en particulier dans la Résidence de la Knipchen à Arlon »

Orateurs : M. le Président, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances..... 44

Liste des intervenants..... 46

Abréviations courantes..... 47

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Présidence de M. Onkelinx, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 15 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

J'accueille Mme Peere de la Cour des comptes.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - S'il n'y a pas de proposition, on peut passer au point suivant.

La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'EGALITÉ DES CHANCES (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 6) ET (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 6)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :
- du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) ;
- du programme justificatif afférent aux compétences de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 6) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 6).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Mme Salvi est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Observations de la Cour des comptes - Exposé de Mme Peere, Première auditrice à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à Mme Peere.

Mme Peere, Première auditrice à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, voici les observations de la Cour des comptes concernant le deuxième feuilleton d'ajustement.

En ce qui concerne le programme 11 – les politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire, l'allocation de base 12.02 – études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques.

Les crédits sur cette AB passent de 0,1 million d'euros au premier ajustement à quatre millions d'euros au second ajustement. D'après le programme justificatif de Mme la Ministre, cette augmentation des crédits a été rendue nécessaire à concurrence de 3 831 000 euros au règlement de la transaction clôturant un litige avec les services de santé mentale et à concurrence de 60 000 euros à la réalisation d'une enquête publique en matière de santé et au règlement d'honoraires d'avocats.

La consultation du dossier administratif confirme que le litige visé et le montant des honoraires d'avocats concernent directement et exclusivement la matière des services de santé mentale reprise sur le programme budgétaire 12 spécifique à la santé.

En vertu du principe de la spécialité budgétaire, l'inscription de ces crédits au sein du programme 12 santé aurait dès lors été plus appropriée.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Merci Monsieur le Président. Je remercie bien sûr la Cour des comptes pour son analyse extrêmement précise et concise aussi de ce deuxième ajustement de l'année 2012.

Par ailleurs, un montant de 3 831 000 euros a effectivement été dédicacé sur cette AB transversale qui concerne des honoraires pour des litiges et c'est le cas pour un litige en santé, mais il nous revient ici de vouloir verser rapidement sur le compte du comptable de fonds en souffrance auprès de la trésorerie régionale,

c'est-à-dire qu'il y a un fonds général pour l'ensemble des litiges qui bloquera, lui, le paiement dans l'attente de précisions utiles pour réaliser le paiement effectif vers les bénéficiaires. Dans cette hypothèse, une demande explicite et tout à fait motivée accompagnera toutes les demandes d'engagement et d'ordonnancement. Ce n'est qu'un compte de transfert, puisque le montant va être rapidement versé vers la trésorerie régionale.

M. le Président. - La parole est à Mme Peere.

Mme Peere, Première auditrice à la Cour des comptes. - Si je peux me permettre un petit ajout. La question de la spécialité budgétaire concernait certainement les programmes, c'était l'imputation à charge du programme 11 au lieu du programme 12.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Vous avez raison, on peut donc faire le choix de le mettre en santé.

Cela ne nous a pas paru important dès lors que le montant n'allait pas perdurer, mais vous avez raison.

M. le Président. - La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). - Je voudrais simplement dire que la nature du litige, on la connaît, on en a déjà parlé ici. L'important, c'est que ce problème soit réglé. Sans doute aurait-on pu le mettre à un autre endroit, mais l'important est que ce problème soit derrière nous.

M. le Président. - Il n'y a pas d'autres interventions.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Président, vous ouvrez uniquement une discussion générale ou on fait division par division ?

M. le Président. - On peut faire division par division, oui. Je préfère très sincèrement que, et dans la discussion générale, on puisse aborder les divisions.

(Réaction de Mme la Ministre Tillieux)

Ah oui, Mme la Ministre doit encore présenter son exposé. Excusez-moi.

Exposé de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Merci, Monsieur le Président, vraiment, vous me faites trop d'honneur de m'autoriser à présenter l'exposé général qui, par ailleurs, généralement, fait beaucoup plaisir à Mme Bertouille. Elle souhaite que j'en dise beaucoup lors de l'exposé.

(Rires)

Mesdames, Messieurs, ce deuxième feuilleton d'ajustement du budget 2012 que le gouvernement vous propose est principalement justifié par des adaptations techniques, vous vous en doutez, de certaines allocations couvrant des rémunérations et l'adoption de mesures d'économie supplémentaires. Oui, cela va peut-être être difficile à entendre, mais vous êtes évidemment informés de la situation complexe dans laquelle nous évoluons en termes budgétaires.

Lors du premier ajustement, le gouvernement avait inscrit les montants afin de faire face à un second saut d'index, deuxième saut d'index d'ailleurs, en décembre, soit 1 411 000 euros pour l'ensemble des programmes. Le ralentissement de l'inflation permet aujourd'hui de confirmer la reprise de ces montants. Vous verrez les différentes déclinaisons dans les allocations budgétaires.

Quant aux nouvelles économies décidées par le Gouvernement wallon en sa séance du 25 octobre 2012, elles portent principalement sur une réduction des versements au CRAC dans le cadre de divers programmes de financements alternatifs à concurrence de 2 600 000 euros.

Par ailleurs, la mesure, à titre préventif, de blocages administratifs décidée lors du premier ajustement 2012 se concrétise, à l'occasion de ce second ajustement, par une diminution de 559 000 euros en moyens d'action et de 495 000 euros en moyens de paiement à réaliser sur les crédits facultatifs des différents départements.

Néanmoins, dans le programme 17.11 relatif aux politiques transversales, le gouvernement consacre des moyens budgétaires afin de conclure une transaction avec les services de santé mentale - c'est ce dont on vient de parler - dans le cadre du litige qui les oppose à la région. Ce litige porte sur la prise en compte de l'ancienneté des travailleurs, comme on en a déjà parlé, Monsieur Tiberghien, et le financement de ce coût par la région. Après une première condamnation en faveur des services de santé mentale le gouvernement propose la conclusion d'une transaction afin d'éteindre toutes les procédures judiciaires pendantes. La transaction est évaluée à 3 831 000 euros.

Dans le programme 17.14, relatif à la famille et au troisième âge, outre la reprise de l'index et la concrétisation des blocages administratifs, le principal mouvement porte sur une nouvelle économie, à hauteur de 2 millions d'euros, réalisée sur les financements alternatifs, plus précisément sur les versements au compte CRAC. Cette économie se fait sans porter préjudice aux programmes d'investissements dans le secteur des maisons de repos où un retard dans les chantiers de certains opérateurs permet de décaler dans le temps les interventions régionales.

Au sein du programme 17.15, relatif aux personnes handicapées, une économie de 600 000 euros est également proposée sur les versements au compte

CRAC dans le cadre de financement alternatif d'investissement, ici aussi tout en maintenant l'intégralité des programmes à réaliser.

Enfin, vous aurez également noté différents transferts, à enveloppes constantes. Ces transferts permettent de rencontrer les demandes et besoins de financements des différents secteurs en maximisant au mieux les crédits disponibles au regard des niveaux de consommation et des réalisations effectivement constatées. C'est là aussi le rôle d'un ajustement. Puis, vous verrez aussi de temps en temps quelques transferts d'allocations réservées vers les services publics, des allocations réservées à des services privés en fonction des opérateurs et des dossiers qui nous sont rentrés.

Je vous remercie pour votre écoute attentive.

M. le Président. - Merci Madame la Ministre. Je n'ai évidemment pas voulu vous censurer.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Président, j'ai effectivement quelques questions dans les différentes DO. Tout d'abord, dans la DO 10 – Secrétariat général, sur les AB 33.03 et 43.01 qui sont des subventions, l'une au secteur privé et l'autre au secteur public, concernant les différentes cellules, j'aurais souhaité savoir si Mme la Ministre pouvait nous en dire un peu plus puisque, d'un côté, c'est 30 000 euros, de l'autre côté, c'est 25 000 euros. J'aurais juste voulu savoir si elle pouvait faire le point sur le travail réalisé et publié par ces deux cellules, une du secteur privé, l'autre du secteur public.

Dans la DO 17 – Action sociale et santé, on vient d'en parler, le litige évidemment, mais également un transfert de 60 000 euros concernant une enquête publique en matière de santé. Je me demandais ce qu'il en était d'une enquête de santé, encore une, oserais-je dire. J'aurais souhaité savoir quel était le sujet de l'enquête. Est-ce une enquête réalisée en 2012 ? J'aurais voulu en savoir un peu plus sur ces 60 000 euros et l'objectif de l'enquête.

En matière de santé, dans le programme 12, l'AB 33.04 - subventions aux associations de santé intégrée, vous nous aviez annoncé une nouvelle maison à l'initial 2012. J'aurais souhaité savoir où ce projet en était.

Par ailleurs, on a vu une belle augmentation des associations de santé intégrée qui sont passées de 23 en 1999 à 47 en 2011. On avait eu le débat de l'agréation lors du budget précédent et en décembre 2011, vous nous aviez annoncé que quatre dossiers étaient sur la table et que les différents candidats préparaient leur dossier pour l'année 2012. En cette fin d'année, j'aurais souhaité savoir où ces dossiers en étaient.

Sur l'AB 43.04, entre les moyens d'action, on passe de 0 à 35 000 euros justifiés par le fait qu'ils sont nécessaires afin de faire face aux besoins du secteur public. Au niveau de cette politique, concrètement, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ces différents besoins ?

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît.

Mme Salvi (cdH). - Oui, c'était l'AB 43.04. Il y a une augmentation substantielle de 35 000 euros justifiée par le fait qu'ils sont nécessaires pour faire face aux besoins du secteur public. Je voulais juste que l'on puisse en dire un peu plus sur les besoins.

Toute la problématique de l'allocation de base 51.06 sur les subventions à la construction, à l'aménagement et l'équipement des hôpitaux privés puisqu'il y a eu une diminution de 84 % du montant. La question est donc de savoir quelles vont être les répercussions directes sur les dossiers d'investissement en cours ou si on est aussi dans la même logique de dire qu'il y avait des budgets qui avaient sans doute été budgétés de manière importante et que le fait qu'ils n'aient pas été utilisés soit directement diminué de l'ajustement. Ou cela a-t-il des conséquences ou des répercussions directes sur les dossiers d'investissement pour ces maisons privées ?

En action sociale, pour le programme 13, dans l'allocation de base 41.01, la mise en œuvre dans le domaine de l'action sociale des programmes de transition professionnelle. Il y a également un regret puisqu'une diminution est prévue. Quand on sait les difficultés importantes dans ce secteur de la transition professionnelle, la question était de savoir pourquoi sur cette allocation de base en particulier, alors qu'il s'agit d'actions éminemment importantes dans une vision à long terme, notamment dans le cadre du développement en Wallonie et de l'emploi qu'est la transition professionnelle. Je sais que c'est un dossier important et qu'il ne concerne pas uniquement, loin de là, vos compétences. Néanmoins, dans ces dossiers particuliers de l'action sociale et de la transition professionnelle, je me posais la question de la diminution dans cette allocation de base en particulier.

Dans le programme 14, famille et troisième âge, j'avais observé la diminution de deux millions d'euros, mais vous venez de me donner l'information. Je n'ai donc pas de question particulière en plus puisque vous nous confirmez que cela ne portera pas préjudice à l'ensemble des dossiers qui sont en cours.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Mme Bertouille souhaitait aussi intervenir sur la question donc, si elle ne nous rejoint pas, j'embraierai sur les matières qu'elle devait

aborder de façon à ce que l'intervention de notre groupe soit complète.

J'aurais voulu quelques éclaircissements sur le programme 17.13 relatif à l'action sociale qui prévoit 297 000 euros en moyens d'action et moins 247 000 euros en moyens de paiement. On relève les éléments principaux. Donc la reprise des provisions nécessaires pour faire face à un éventuel second saut d'index et la diminution décidée par le gouvernement en sa séance du 25 octobre, diminution de 208 000 euros.

Je voudrais simplement sur ce plan que vous puissiez nous indiquer, Madame la Ministre, concrètement, quelles sont les conséquences de cette décision, de cette diminution de 208 000 euros ?

Pour ce qui est du programme 17.15 concernant les personnes handicapées, moins 345 000 euros en moyens d'action, moins 512 000 euros en moyens de paiement. On mentionne une intervention régionale en faveur du CRAC. Donc, le montant de 600 000 euros est mis à zéro suite à une mesure d'économie que le gouvernement a décidée. Qu'en est-il exactement quand on sait les besoins en termes d'infrastructure d'accueil pour la personne handicapée ? Moyens ou besoins qui sont estimés entre 150 et 200 millions d'euros pour le secteur. Si on peut avoir l'explication par rapport à cette mise à zéro. Pouvez-vous évoquer - je crois que c'est possible de le faire peut-être maintenant - les perspectives en la matière, que ce soit à court ou à moyen terme, voire même à long terme s'il y a une vision qui dépasse les années concernées par cette législature ? Ce que je souhaite et ce que j'espère.

Voilà, en ce qui me concerne, ce sur quoi je voulais attirer votre attention.

Avec Mme Bertouille, nous nous étions interrogés aussi sur le programme...

M. le Président. - Ce que l'on peut faire, c'est donner la parole à Mme Trotta si elle veut et si Mme Bertouille arrive, elle aura la parole.

M. Dodrimont (MR). - C'est particulièrement courtois de votre part, merci, Monsieur le Président.

M. le Président. - La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). - Madame la Ministre, quelques questions dans le programme santé à l'allocation de base 51.06.

Pour ce qui est des crédits alloués à la construction, l'aménagement et équipement des hôpitaux qui relèvent du secteur privé, comme vous l'avez dit, sont diminués de 559 000 euros. La diminution est due aux mesures qui ont été décidées par le gouvernement. J'aurais toutefois voulu savoir si d'éventuels travaux suite à ces décisions vont être suspendus ou interrompus à cause de cette diminution. Si oui, lesquels ?

La même chose pour l'allocation de base 63.03 dans le programme troisième âge. Il y a une nette diminution de ces crédits et j'aurais voulu savoir s'il ne faut pas craindre une baisse du rythme notamment dans la mise aux normes et d'aménagement des maisons de repos. J'aimerais avoir un bilan rapide de la situation.

Enfin, pour ce qui concerne le programme au niveau des personnes handicapées à l'allocation de base 01.06, au niveau de la réalisation d'initiatives particulières qui sont menées dans le domaine du handicap dans le cadre des fonds structurels européens et donc d'actions relatives à la promotion et à l'intégration sociale des personnes handicapées, j'aurais voulu avoir quelques explications sur les actions spécifiques qui seront menées dans ce cadre en faveur des personnes qui sont porteuses d'un handicap.

M. le Président. - Là, j'aurai fait ce que j'ai pu.

La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). - Mais ce sera très court, Monsieur Dodrimont.

Je voudrais aussi insister parce que M. Dodrimont a mis déjà cette question en perspective. Je pensais plutôt la poser tout à l'heure, mais c'est l'occasion par rapport au CRAC.

Vous le savez, les besoins sont immenses en matière d'infrastructures. Vous avez parlé en particulier des hôpitaux, mais je pense que dans le milieu des personnes handicapées, les besoins sont immenses également. Nous avions plutôt songé à dire qu'il faudrait plutôt réfléchir à comment introduire une nouvelle programmation avec l'aide du CRAC. Or, ici, on a l'impression d'un peu revenir en arrière. Comment voyez-vous, puisque c'est aussi la question de M. Dodrimont si j'ai bien compris, les perspectives pour donner un avenir à ces infrastructures vieillissantes alors que justement le vieillissement des personnes tout court, mais aussi des personnes handicapées en corollaire, va de plus en plus susciter des besoins. La question est valable aussi pour les infrastructures hospitalières.

M. le Président. - C'est tout le sens de la question que j'allais poser tout à l'heure aussi, mais...on est tous tracassés par le sujet du vieillissement.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Merci Monsieur le Président. Nous évoquons le programme 17.11 relatif aux politiques transversales dans le domaine sociosanitaire. Là, on a un mouvement de 2 678 000 euros expliqué principalement par trois éléments. Parmi ceux-ci, 196 000 euros sont transférés au crédit de la fonction publique afin de rencontrer les différentes décisions du Gouvernement wallon qui autoriseraient des recrutements moyens. C'est ce que nous avons lu à « transfert budgétaire », c'est ce qui était écrit.

Pourriez-vous me préciser la nature des recrutements réalisés avec cette enveloppe de 196 000 euros ? Pourrait-on aussi connaître les différentes décisions du gouvernement qui autoriseraient les recrutements moyennant, après correction de la petite coquille - c'était dit avec un clin d'œil - un transfert budgétaire ? À quelle date sont intervenues ces décisions du gouvernement qui autorisent ces différents recrutements ? Cela nous laisse quelque peu perplexes et on aimerait en savoir un peu plus par rapport à cela.

Toujours au niveau de ce programme 17.11, plus particulièrement de l'AB 12.02, pourriez-vous nous donner quelques explications quant à la nature de ce litige avec les services de santé mentale puisque l'on parle de 3,831 millions d'euros nécessaires pour régler la transaction clôturant un litige avec les services de santé mentale ? J'ai peut-être été distrait par rapport à quelques étapes déjà évoquées, mais j'aimerais savoir quel était l'objet de ce litige. À quand remonte-t-il ? Pourriez-vous nous donner les services concernés et les montants en jeu, puisque quand il y a une transaction c'est évidemment pour mettre fin à un litige qui a un enjeu qui est peut-être différent de celui du montant de la transaction - cela me semble être le principe même d'une transaction qu'elle quelle soit ?

La Cour des comptes, je la cite aussi sur ce sujet, stipule : « En vertu du principe de spécialités budgétaires, l'inscription de ces crédits au sein du programme 12 - Santé aurait dès lors été plus appropriée ». Pour quelle raison n' a-t-on pas été dans cette direction ? Pour quelle raison est-ce que l'on n'a pas procédé comme la cour le relève ? Je crois que là aussi, cela aurait été plus approprié, c'est en tout cas le commentaire de la Cour des comptes que nous pouvons faire nôtre.

M. le Président. - La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). - Je vous prie de m'excuser, mais j'avais une question dans une autre commission. Je lirai attentivement le rapport avec la présentation de Mme la Ministre par rapport à l'ajustement et par rapport au budget.

On ne fait que l'ajustement ? Très bien. C'est d'autant mieux. J'en étais restée à ce niveau-là.

Dans le cadre de l'ajustement, j'en viens maintenant, suite à l'intervention de mon cher collègue M. Dodrimont, au programme relatif à la santé. On relève dans ce programme une diminution de 796 000 en moyens d'action et de 28 000 euros en moyens de paiement qui ont été justifiés par différents éléments que je ne vais pas reprendre.

Nos questions sont les suivantes par rapport à l'allocation de base 51.06. Concernant les subventions à la construction, à l'aménagement et l'équipement des hôpitaux privés, il est question d'une économie de 559 000 euros qui sont justifiés tantôt par la concrétisation des blocages administratifs décidés lors du premier ajustement 2012, rappelez-vous, tantôt par les décisions du gouvernement du 25 octobre 2012. Pourriez-vous nous éclairer, nous dire exactement ce qu'il en est ? Surtout, nous indiquer les conséquences concrètes de cette économie en termes de travaux sur le terrain ?

À l'allocation de base 33.13, même question. Pourriez-vous me préciser la nature des recrutements réalisés dans cette enveloppe de 100 000 euros ?

Pour ce qui est du programme Famille et troisième âge dont je ne reprendrai pas les diminutions en termes de moyens d'action et moyens de paiement - je suppose que la Ministre l'a fait -, les questions sont les suivantes. Aux allocations de base 41.02 et 41.06 sont décidées des économies sur les financements administratifs et aux allocations de base 51.07 et 63.02 et 63.03 des blocages administratifs. Pourriez-vous indiquer également, concrètement quelles sont les conséquences de ces décisions sur le terrain puisque l'on parle tantôt d'un blocage, tantôt d'une décision, on voulait savoir exactement ce qu'il en était ?

Je pense, Monsieur le Président, Madame la Ministre, que nous avons abordé les différents points concernant cet ajustement.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Je vais tenter de répondre à l'ensemble des questions posées et formulées, même si, pour partie, certaines questions avaient déjà obtenu réponse, mais j'irai plus avant alors dans le détail de la réponse.

Des mesures d'économie, c'est évidemment ce que vous avez pu constater, majoritairement - hélas je dirais -, et des mesures d'économie ont été réalisées sur les crédits alloués à la construction, l'aménagement notamment des hôpitaux. Cette diminution est due aux nécessaires mesures sollicitées au niveau du gouvernement, d'économie et elle est proposée au regard de l'importante sous-consommation de crédits à concurrence de 1,8 million d'euros en 2009, de 3,8 millions d'euros en 2010, vous le constaterez. Ces économies ne peuvent donc porter atteinte au programme d'investissement en cours d'autant que la grande majorité de projets hospitaliers compte tenu, il faut s'en rendre compte, que l'ampleur des montants en jeu font l'objet d'un financement alternatif au travers du compte CRAC. Or, les économies réalisées ici, sont celles réalisées sur des montants extrêmement relatifs et faibles par rapport au montant global des investissements réalisés via le financement alternatif. Ici, ce sont des AB propres.

En ce qui concerne le secteur des maisons de repos, la sous-consommation est également très importante. En 2009, elle s'élevait à deux millions d'euros et à 5,5 millions d'euros en 2010. C'est la même procédure, il ne s'agit pas non plus de ralentir le programme des travaux, mais au contraire, de réduire des allocations qui ont été mises en place pour permettre de subventionner des petits investissements, par exemple, le placement de cuisine dans les maisons de repos et il y a réellement une sous-consommation de ces moyens financiers dès lors que les travaux sont régulièrement beaucoup plus importants en montant et donc, subventionnés au travers du compte CRAC.

Il y avait une question sur les fonds structurels. Il s'agit d'un projet qui s'appelle « transformation » et qui vise l'insertion professionnelle de personnes handicapées au-delà des frontières. Il est mené par le centre de réadaptation professionnelle Prorienta à Tournai, en Wallonie picarde. Voilà pour une question très précise.

En ce qui concerne la DO 10 – programme 02, la question sur les frais de fonctionnement de la cellule permanente environnement santé, les moyens sont transférés vers la DGO5 puisqu'en termes d'organisation, la DGO5 va dorénavant intégrer la cellule environnement santé. Les montants sur cette AB concernent une subvention à l'ISP pour le réseau de surveillance sport et pollen dans l'air, une subvention à l'ULB, une étude sur la relation entre la pollution de l'air et les maladies cardiovasculaires. Je ne sais plus qui nous parlait de beaucoup d'études, mais effectivement, beaucoup de phénomènes doivent être aussi étudiés aujourd'hui dans notre société. Il s'agit du portail environnement santé que vous avez déjà pu consulter et de la mise en place d'un réseau d'experts en environnement santé. Je pense que nous en avons bien besoin.

Sur le programme politique transversal, en ce qui concerne les provisions pour l'indexation des emplois subsidiés et les accords non marchands, il trouve effectivement un transfert fonction publique de 196 000 euros - c'est M. Dodrimont qui me sollicitait pour le détail de cette AB. Il s'agit de décision du gouvernement du 1er avril 2010 qui concerne la constitution de la cellule environnement santé et qui permet l'engagement de trois experts contractuels et une décision du 22 juillet 2010 qui concerne la direction des aînés de la DGO5 pour le recrutement de deux juristes, un qui sera en charge de l'accueil familial et l'autre pour la plate-forme de soutien à l'aide à domicile.

En ce qui concerne le litige en santé mentale, je crois avoir déjà répondu dans les grandes lignes tout à l'heure, mais si vous voulez vraiment des informations complémentaires, je suis bien en mesure de vous les donner.

Je voulais vous rappeler que le décret de 1996 qui organise l'agrément et le subventionnement des services de santé mentale prévoyait le calcul des anciennetés et cela, au prorata du volume des heures prestées. Sur cette base, la Wallonie a été condamnée par les cours et tribunaux. Le jugement a rappelé en matière de contrats de travail le critère de l'ancienneté et l'âge de la relation ininterrompue qui unit le travailleur à l'entreprise qui l'emploie dans les liens du contrat de travail.

Ainsi, les anciennetés du personnel en place doivent être revues conformément à l'article 41 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 décembre 2009 qui porte exécution du 3 avril 2009 relatif à l'agrément et le subventionnement des services de santé mentale et qui est entré en vigueur le 1er janvier de l'année 2010, qui est maintenant intégré dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé. Vous retrouvez cette réglementation aux articles 539 et suivants pour être tout à fait précises.

En avril 2011, une note avait été portée au gouvernement pour présenter cette question. La notification précisait que le Gouvernement wallon marquait son accord sur une négociation avec les plaignants en vue d'éteindre les procédures en cours, les procédures à venir. D'où le montant estimé à 3 831 000 euros qui va être transféré sur le compte de la trésorerie et qui permettra, in fine, le règlement final du litige sur la base d'éléments motivés et argumentés par les différents services pour obtenir les montants qui leur sont dus et reconnus.

Voilà pour le litige en santé mentale.

Les questions suivantes ont porté sur les subventions aux associations de santé intégrée. Au-delà d'une reprise de l'indexation de 4 000 euros sur cette AB - qui est minime -, nous n'avons pas modifié le montant en 2012 vu que l'on arrivait à la fin de l'année et qu'il n'y avait pas de service AESI agréé de manière supplémentaire. Par contre, les inspections sont en cours et feront qu'en 2013, nous aurons besoin de moyens complémentaires et nous allons le voir tout à l'heure. Là, on a prévu un montant de 228 000 euros. Il y a eu un seul agrément supplémentaire pour l'année 2012 qui est un centre médical à Bouge. Cinq dossiers sont en cours d'analyse aujourd'hui, mais qui porteront sur l'année 2013.

J'en viens à l'action sociale et à la mise en œuvre de programmes de transition professionnelle. Chaque année, nous maintenons à l'initial, au budget, le même montant que l'année antérieure et chaque année, nous constatons une sous-consommation des moyens réservés à ce programme de transition professionnelle. C'est vous dire que nous y tenons, nous souhaitons que, chaque année, nous puissions dépenser ces moyens, mais ce n'est pas le cas et c'est la raison pour laquelle, lors de ce deuxième ajustement, nous enregistrons une réduction sur la base de la sous-consommation constatée, donc pas de danger pour les opérateurs sur le terrain, d'autant plus qu'on est bien avancé dans l'année.

Sur les montants de financement alternatif, je crois que j'avais fait l'exposé dans le cadre de l'exposé général et je peux vous confirmer que cela ne dessert en rien les dossiers en cours et la réalisation des investissements. Les économies réalisées le sont sur la base de moyens qui ne sont pas consommés au cours de l'exercice, que ce soit dans le programme relatif aux personnes âgées, que ce soit dans le programme aux hôpitaux, que ce soit dans le programme relatif aux personnes handicapées.

Il est clair, Monsieur Tiberghien - vous avez raison - que pour les besoins en termes d'investissement à l'infrastructure pour le secteur des personnes handicapées, c'est principalement l'accueil et l'hébergement. Ces besoins sont considérables. On a eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Le montant a même été estimé par l'AWIPH à un certain moment et s'élevait à plus de 130 millions.

Vous comprendrez bien que le contexte ne m'a pas permis jusqu'à présent de dégager les moyens utiles à cet effet. Croyez bien que nous avons déjà envisagé à plusieurs reprises les pistes de financement étant entendu que nous avions aussi des difficultés à permettre de réenclencher des financements alternatifs dès lors que nous avions quelques soucis à régler avec l'ICN, l'Institut des comptes nationaux. Évidemment, le Ministre du Budget était attentif aux procédures et aux méthodes. Donc, nous avons essayé de voir ce que d'autres régions faisaient ou d'autres gouvernements ailleurs. Nous sommes aujourd'hui en train d'étudier les moyens de pouvoir mettre en œuvre un futur programme. Je me réjouis déjà de votre soutien ainsi que du soutien de votre formation politique puisque la presse s'en est largement fait l'écho, dans la perspective de dégager des moyens. Je ne désespère donc pas de dégager des moyens à ce secteur en lien notamment avec la question du vieillissement des personnes handicapées parce qu'elles n'échappent pas à la règle et du fait qu'elles restent plus longtemps dans les institutions, le volume des personnes handicapées, globalement, augmente aussi. J'ai donc l'intention, d'ici la fin de l'année, voire début 2013, de déposer une note au gouvernement en vue du financement d'un programme d'investissement pour toutes les institutions qui relèvent de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées. Je me réjouirais vraiment de pouvoir aboutir puisqu'ils n'ont pas pu encore, depuis le début de cette législature, obtenir de moyens en ce sens-là.

Je crois avoir fait le tour des demandes.

M. le Président. - Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - Nous allons voter sur le projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) et le programme justificatif afférent aux compétences de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 6) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1*bis* - Annexe 6).

La Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances recommande, par 7 voix contre 2, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 -IVbcd (2012-2013) N° 1 ET 1 *BIS*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'EGALITÉ DES CHANCES (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 6) ET (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 6)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 9 *PARTIM* ET 9 *QUATER*) ET (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 9 *PARTIM* ET 9 *QUATER*)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :
- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexe 6) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 6) ;
- du budget des organismes d'intérêt public (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 9 *partim* et 9 *quater*) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 9 *partim* et 9 *quater*).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Daele est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Observations de la Cour des comptes - Exposé de Mme Peere, Première auditrice à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à Mme Peere.

Mme Peere, Première Auditrice à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, dans son rapport sur les budgets des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013, la Cour des comptes consacre une observation à la Division organique 17 - Programme 15 - Personnes handicapées, aux allocations 41.03, à la dotation à l'AWIPH et l'allocation de base 41.05, la dotation complémentaire à l'AWIPH pour le financement des emplois complémentaires dans le secteur des ETA prévu dans le cadre du plan de cohésion sociale.

La dotation totale à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées pour l'année 2013 s'élève à 581,7 millions d'euros contre 565,2 millions d'euros au budget ajusté de l'année 2012.

L'accroissement de la dotation est donc de 16,5 millions d'euros. Cette augmentation est justifiée par la progression barémique à raison de 3,8 millions d'euros et l'impact de l'indexation de janvier 2013 à hauteur de 10,2 millions d'euros.

Comme en 2012, l'agence est autorisée à financer son déficit structurel de l'année 2013 à politique constante sur ses réserves à concurrence d'un montant maximum de 11,5 millions d'euros.

Ce déficit sera couvert par le fonds de roulement de l'organisme dont le montant s'élève à 56,8 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Enfin, la cour rappelle que l'allocation de base 41.05 n'est plus utile, car le complément de dotation d'un montant de 2,2 millions d'euros accordé à l'agence dans le cadre du plan de cohésion sociale qui était imputé sur cet article jusque 2010 a été intégré depuis 2011 dans la dotation principale inscrite à l'article de base 41.03.

A nouveau, je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). - Une toute petite question. À la lecture des documents, il me semble que le déficit n'est pas de 11,5 millions d'euros, mais plutôt de 13,5 millions d'euros. Je me trompe ? Je me demandais comment on retrouvait les 2 millions manquants.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances – Je voudrais d'emblée remercier encore une fois la Cour des comptes pour son examen attentif, établir tous les constats et à la fois même du fait que l'allocation de base 17.41.05 est devenue obsolète aujourd'hui puisqu'elle a forcément été intégrée dans la dotation de l'AWIPH globale. Pour répondre à M. Tiberghien, il s'agit de 11,5 millions d'euros. C'est le montant à concurrence duquel l'AWIPH peut prélever dans ses réserves pour couvrir son éventuel déficit. Pour être tout à fait claire, cela veut dire que si l'AWIPH avait d'emblée l'intention de vouloir aller plus loin, il faudrait d'abord ajuster son propre budget pour réduire les moyens ailleurs, pour arriver aux 11,5 millions qui est le montant maximal autorisé par le gouvernement.

M. le Président. - Merci Madame la Ministre. Y a-t-il une question supplémentaire où l'autre ?

Dans ce cas, je vais rendre la parole à Mme la Ministre Tillieux pour son exposé sur le budget 2013 tout en remerciant aussi Mme Peere.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances – Peut-être ajouter à Mme Peere qu'effectivement, nous supprimerons dès l'an prochain cette fameuse allocation budgétaire devenue obsolète.

Exposé de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances – Monsieur le Président, le budget de la Wallonie a été élaboré avec la plus grande prudence, tant vis-à-vis des prévisions de croissance économique que vis-à-vis des prévisions d'inflation. La Wallonie entend ainsi contribuer à la réalisation des objectifs du programme de stabilité 2012-2015 s'inscrivant ainsi dans une trajectoire devant la ramener à l'équilibre en 2015.

Dans ce contexte, d'importantes mesures d'économie seront encore proposées tout en préservant l'emploi dans les secteurs de la santé et de l'action sociale. Tous les articles budgétaires destinés au financement des rémunérations - dans le cadre des compétences que j'exerce - sont indexés. J'espère que vous avez pu le constater. De plus, la progression des barèmes est aussi prise en charge par le budget régional.

Les mesures d'économie qui sont proposées dans les différents départements de l'action sociale, de la santé et

de l'égalité des chances sont, d'une part, la réduction des annuités versées au compte CRAC à concurrence de 14 100 000 euros sans préjudice des programmes d'investissement financés dans ce cadre, et d'autre part, une économie de plus de 5 % sur l'ensemble des subsides facultatifs qui a été sollicité auprès de tous les départements ministériels. L'action sociale et la santé n'échappent pas à la règle. Chez nous, cela signifie 2 424 000 euros en moyens d'action et 2 177 000 euros en moyens de paiement sur l'ensemble des départements.

Enfin, une économie complémentaire sur les crédits facultatifs sera réalisée pour compenser la montée en puissance du financement alternatif CRAC III. Donc, le dernier financement que nous avons obtenu en 2010 dans le cadre de l'accueil et l'hébergement des personnes âgées.

Dans le programme 17.11 relatif aux politiques transversales, je voudrais souligner trois opérations.

Tout d'abord, une réduction de plus de 20 millions sur la provision pour l'indexation des emplois subsidiés et les accords non marchands. Cette diminution reflète principalement le transfert des moyens des accords du non marchand privé vers les différents crédits concernés dans les différents programmes, la reprise de la provision constituée à l'initial 2012 pour le fameux saut d'index prévu en 2012 et le transfert de 100 000 euros vers le programme 17.15 afin de pérenniser la convention entre le Gouvernement wallon et l'IFAPME dans le cadre d'un projet spécifique qui est intitulé « Construire dans l'adaptabilité ».

Ce programme présente aussi une première indexation des crédits dédicacés au plan de cohésion sociale et cela, c'est une bonne nouvelle.

Enfin, les moyens inscrits en 2012 dans le cadre d'initiatives transversales sont supprimés pour rencontrer les besoins en matière de financement alternatif CRAC III. En 2012, ces crédits ont permis de financer l'appel à projets « Ville, commune amie des aînés ».

Les crédits portant sur des rémunérations du programme 17.12 relatifs aux secteurs de la santé - je pense ici aux services de santé mentale, aux centres de coordination, aux centres de télé-accueil - bénéficient de moyens complémentaires afin de financer les sauts d'index de l'année 2012, année pleine, et 2013, l'évolution des barèmes ainsi que bien sûr les moyens octroyés via les accords du non marchand privé.

Le programme propose aussi une mesure d'économie en matière de dépenses de communication, une réduction des moyens dédicacés à la semaine antistress sera notamment sera visée.

Les secteurs repris au programme 17.13, relatif à l'action sociale, bénéficieront aussi de moyens budgétaires nécessaires pour financer les sauts d'index 2012 en année pleine, le saut d'index 2013, des moyens des accords du non marchand privé et la dérive barémique.

Le gouvernement propose d'accroître les moyens d'action à hauteur de 2,5 millions euros dans le cadre de la mise en place du parcours d'accueil pour les personnes étrangères, plus particulièrement l'organisation d'un accueil au sein des Centres régionaux d'intégration pour les primo-arrivants afin de les informer sur leurs droits et devoirs, de réaliser un bilan social et, le cas échéant, de leur proposer une convention qui porterait sur une formation en français, une information à la citoyenneté et une orientation socioprofessionnelle.

Dans ce programme, des économies sont réalisées aussi sur les crédits facultatifs notamment dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale, ce que l'on appelle plus communément les articles 60 et 61, politique menée par les CPAS.

Enfin, la convention avec Osiris-Crédal dans le cadre de l'octroi de prêts sociaux accompagnés à taux réduits n'a pas été renouvelée.

Un marché public a été lancé en 2012. Celui-ci porte sur l'organisation d'un service d'octroi de prêts sociaux en faveur de personnes à faible niveau de revenus, dans la continuité de la politique menée antérieurement avec Osiris-Crédal dans le cadre de la convention à laquelle il a été mis fin. Le marché porte aussi sur un nouveau dispositif de prêts, comme je vous l'avais annoncé dans le cadre du plan « Bien vivre chez soi ». Les prêts seront octroyés à taux zéro au bénéfice de personnes âgées dans le cadre de l'aménagement de leur domicile pour limiter les risques de chute et accroître considérablement leur autonomie. Ces aménagements seront réalisés à la suite d'une étude et d'un conseil à la suite de la visite des ergothérapeutes spécialisés.

Dans le programme 17.14 relatif à la famille, les articles de base portant sur des rémunérations sont augmentés afin de financer les sauts d'index 2012 en année pleine et 2013, les moyens des accords du non marchand privé et la dérive barémique.

Les économies nécessaires sont réalisées, d'une part, sur les annuités versées au CRAC dans le cadre des financements alternatifs. Cette économie, comme je vous l'ai déjà dit, ne réduit en rien les programmes d'investissements planifiés. D'autre part, certains crédits dits facultatifs sont également réduits pour arriver à atteindre les mesures d'économie sollicitées.

Au sein du programme 17.15, la principale variation du programme concerne la dotation de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées afin de financer l'indexation des revenus des travailleurs

de l'ensemble des opérateurs agréés et subventionnés ainsi que la progression barémique. Concrètement, la dotation de l'agence se voit progresser d'un montant de 24,634 millions euros, si on compare bien sûr au budget initial de l'année antérieure, pour atteindre in fine un montant de dotation de 581,696 millions euros.

Je rappelle que l'AWIPH finance, grâce à ces moyens, essentiellement de l'emploi, soit environ 17 000 travailleurs dont 10 000 dans les services d'accueil et d'hébergement, et environ 7 000 dans le secteur des entreprises de travail adapté.

Depuis le début de cette législature, l'OIP a obtenu 83,7 millions d'euros supplémentaires en termes de dotation, c'est-à-dire une croissance de pas moins de 17 %. Faut-il le souligner, c'est le seul OIP en Wallonie qui a pu bénéficier d'une telle progression de ses moyens pour ces dernières années. Il s'agit, me semble-t-il, d'un signe très clair de la part du gouvernement à l'égard des politiques menées au bénéfice des personnes en situation de handicap, en faveur de l'acteur régional qui se charge de l'exécution de ces politiques et de tous les secteurs de l'emploi qui se cachent derrière ces montants.

Dans le contexte actuel, les moyens destinés à la politique en faveur des personnes handicapées sont non seulement garantis, mais aussi augmentés ; c'est suffisamment rare pour pouvoir le souligner.

Dans le cadre du nouveau contrat de gestion qui vient d'être mis en œuvre, il est demandé à l'agence de proposer des mesures structurelles afin de rencontrer les besoins croissants d'accompagnement pour les personnes qui sont en demande d'autonomie, les besoins croissants de prise en charge pour les personnes les plus lourdement dépendantes et d'apporter une réponse à la question de l'inclusion des personnes handicapées dans notre société.

Je vous remercie de votre écoute attentive.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte, sachant qu'on abordera l'entièreté des programmes. J'utilise la même technique que pour l'ajustement.

La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). - Monsieur le Président, je voulais remercier également la cour pour ses remarques très instructives. Cela nous permet d'éclaircir certains points et certains dossiers. Merci beaucoup pour ce travail.

Madame la Ministre, je vous ai bien entendue présenter votre budget 2013. S'il y a un point sur lequel je suis d'accord avec vous, c'est quand vous dites que vous souhaitez préserver l'emploi. Je crois que c'est vraiment important et que c'est une volonté affichée du gouvernement, en tout cas, votre volonté. Je l'ai lu et je vous ai entendue le redire.

Outre cela, il y a des points sur lesquels nous ne pouvons pas être d'accord avec vos priorités. Parce qu'un budget, ce sont des priorités que vous avez défendues au sein du gouvernement. Avec mon collègue, M. Dodrimont, qui va nous rejoindre rapidement, nous allons aborder brièvement les différents chapitres que vous avez présentés.

Face au contexte économique difficile, vous avez proposé diverses mesures d'économie. Vous en avez pointé trois – je ne les reprendrai pas – notamment les réductions des annuités au compte du CRAC. On reviendra plus en détail par rapport à ces diminutions, parce que c'est bien de dire qu'on fait des économies dans le secteur, mais quelles conséquences cela va-t-il entraîner sur le terrain en termes de réalisations pratiques ?

Par ailleurs, vous faites une économie de plus de 5 % sur l'ensemble des subsides facultatifs. J'aimerais avoir quelques éclaircissements par rapport à cette économie qui a été demandée à tous les ministres du gouvernement.

Enfin, vous avez parlé d'une économie complémentaire sur les crédits facultatifs pour compenser la montée en puissance du financement alternatif CRAC 3. C'est un peu difficile de comprendre le raisonnement quand on parle de montée en puissance d'un financement alternatif et que, d'un autre côté, on diminue les annuités. Je pense que cela mérite certainement des éclaircissements, tout au moins des précisions en la matière.

En introduction, comme chaque année – mais je ne vais pas reprendre les mêmes termes que j'emploie depuis quelques années – nous regrettons que l'on ne puisse pas examiner le budget de l'AWIPH en même temps que le budget, dès lors que cela concerne plus de 60 % de votre budget, Madame la Ministre. Je pense que ce serait intéressant qu'un jour ou l'autre on arrive à les coordonner, puisque le budget de l'AWIPH s'élève quand même à plus de 581 millions d'euros.

Dans votre exposé et les programmes justificatifs, vous avez très vaguement surfé sur des termes qui sont quand même importants en termes de défis : défi démographique, vieillissement de la population, allongement de l'espérance de vie des personnes handicapées. Ce sont des choses importantes que nous aurions voulu voir refléter encore plus dans votre budget. Même si vous l'avez très vaguement effleuré, je pense que ces défis du futur sont importants à prendre en compte et auraient dû l'être dans ce budget 2013. C'est en tout cas ce que nous aurions souhaité entendre

et voir dans vos propositions.

Je commencerais, Monsieur le Président, si vous le permettez, par les dispositifs de dépenses, comme je le fais chaque année également. Je reprendrai, en introduction, quelques articles au niveau technique.

À l'article 51, à la page 10, on note que le justificatif de ce cavalier budgétaire a été réécrit suite aux remarques formulées lors de l'examen du budget 2012.

Je remarque néanmoins que le contenu de l'article concerne la DO 17 programmes 12 à 15 alors que dans le justificatif, il est question de la DO 17.11 à 17.15. Y a-t-il eu un oubli dans le corps du cavalier budgétaire ou est-ce une erreur matérielle dans le justificatif ? Je pense que cela mérite une petite explication.

Concernant l'article 54, à la page 11, provision accord non marchand à répartir au sein des différentes AB respectives, nos questions sont les suivantes. Dans le dispositif, il n'est question que du transfert des crédits d'engagement. Qu'en est-il des crédits de liquidation ? Doit-on en déduire que vous ne comptez pas dépenser un euro en 2013 à cet égard ?

À l'article 60, page 12, je ne rappellerai pas l'article 2 du décret du 1er décembre 2011 portant sur des mesures diverses en matière d'action sociale et de santé, mais ce cavalier budgétaire reprend intégralement cet article 2 du décret du 1er décembre 2011. Quel est l'intérêt de la démarche ? Je pense que vous avez simplement oublié de l'enlever. Je crois que ce serait quand même plus logique qu'il soit abrogé.

Chaque année, figurait dans le décret budgétaire un chapitre 2 – autorisations qui contenait un article – je cite : « Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté du 28 avril 2005 portant exécution en ce qui concerne l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale du décret-programme du 18 décembre 2003 portant différentes mesures en matière de trésorerie et de dettes, l'action sociale et de santé, la ministre de la Santé est autorisée à prélever sur le budget consacré en 2012 à l'exécution de cet arrêté les montants nécessaires pour liquider les subventions engagées à charge des exercices antérieurs ». Cette autorisation se justifiait parce que cette disposition était indispensable pour permettre à l'administration de liquider les subventions dues en raison d'engagements contractés les années antérieures. On ne retrouve pas cette disposition cette année, alors que cela figurait toutes les années précédentes. Qu'en est-il ? Ce chapitre d'autorisation a-t-il été oublié ou n'était-il plus nécessaire ? Y a-t-il un autre système budgétaire qui fait que cela sera possible ?

En ce qui concerne le chapitre 3, les garanties régionales, à l'article 110, à la page 13, à l'initial 2010, la Cour des comptes relevait que l'article 88 du dispositif des dépenses – qui est devenu l'article 110 à l'initial 2013 – stipule que la ministre peut octroyer la garantie régionale pour un montant de 73,3 millions d'euros. Je ne reprendrai pas les autres chiffres de 2011, 2012. La cour relevait à l'époque que l'octroi de la garantie de la région pour les emprunts contractés par les hôpitaux n'est prévu dans aucune disposition organique et ne repose que sur ce cavalier budgétaire, ce à quoi vous aviez répondu, Madame la Ministre, que le dispositif n'a pas été activé en 2009. Nous l'avons cependant maintenu en 2010 par prudence et il fera l'objet d'une évaluation dans le courant de l'année. Je suppose, vu la présence de cet article dans le budget 2013, que l'évaluation a été positive. Pourriez-vous nous dire si cette évaluation a eu lieu et quels sont les résultats de cette analyse ?

En ce qui concerne les différents programmes, nous serons complémentaires, mon collègue Philippe Dodrimont et moi-même. J'aborderai tout d'abord le programme 11 – politiques transversales dans le domaine sociosanitaire. Je ne reprendrai donc pas les différents chiffres que vous avez présentés. À l'AB 01.01 – provision pour l'indexation des emplois subsidiés et des accords du non-marchand, dans le document qui est à l'examen aujourd'hui, vous évoquez trois mesures justifiant la diminution de 20,47 millions d'euros. Dans l'introduction, il est question de transfert de crédits afférents aux accords du secteur non marchand privé alors que dans le justificatif de la même allocation de base, il est question du non marchand public. Je voulais donc avoir des précisions en la matière. Qu'en est-il exactement et pourriez-vous m'indiquer respectivement pour chacun des trois éléments justificatifs que vous avez présentés, par rapport à cette réduction de 20 millions d'euros, les montants concernés entre les trois éléments et les justifications par rapport à ces trois éléments ?

Par rapport au programme 12 – santé, je voudrais revenir à l'allocation de base 33.17, Madame la Ministre, à savoir le plan wallon nutrition santé et bien-être.

Un montant de 325 000 euros avait été inscrit à l'ajustement 2010 pour lancer le plan de lutte de dénutrition des maisons de repos. Le même montant avait à nouveau été inscrit à l'initial 2011 pour poursuivre ce plan. Au budget 2012, on est arrivé à un montant de 322 000 euros et en 2013, on arrive à 99 000 euros, soit une diminution de plus de 70 %.

Dois-je rappeler aux membres de la commission et à vous, Madame la Ministre, l'importance de la nutrition. Les études cliniques ont prouvé et démontrent suffisamment que c'est un facteur prédictif dans les maladies d'Alzheimer. En effet, près de 50 % des patients atteints auraient sérieusement maigri juste avant d'être diagnostiqués malades d'Alzheimer.

Je ne reprendrai pas les différents points qui avaient été présentés dans ce plan wallon nutrition-santé pour les aînés. Il y avait différents axes, mais je pense qu'au

vu de cette diminution de plus de 70 %, il serait intéressant de nous indiquer où on en est dans la réalisation de ce plan. Qu'en est-il au niveau de l'extension qui avait été prévue en milieu hospitalier et à domicile ? Des campagnes d'information sont-elles prévues ? Les concertations avec les différents niveaux de pouvoir ont-elles eu lieu ? Enfin, évidemment, étant donné que j'ai parlé d'une diminution de 70 %, voilà tout le dossier plan nutrition-santé qui arrive...

(Rires dans l'assemblée)

Quel sera l'impact de cette diminution de 70 % par rapport au plan qui a été annoncé et par rapport à ce point important qui concerne les personnes âgées ?

J'aborderai maintenant l'AB 33.18 – plan Alzheimer. Vous savez que c'est quelque chose qui me tient vraiment à cœur. Là aussi, on voit une diminution – je ne reprends pas les chiffres – de plus de 55 % par rapport à ce qui avait été annoncé.

Je ne vais pas rappeler tout l'historique de la résolution, du travail qui a été fait en commission, du rapport, de la résolution adoptée à l'unanimité de notre parlement fin 2008, du contenu de cette résolution qui a été repris dans la DPR et de la volonté écrite du gouvernement d'avancer dans la mise en œuvre de cette résolution par la mise en place d'un centre de référence, un colloque, un numéro vert, et cætera.

Ce qui a été fait était un premier pas. Au vu des diminutions prévues dans le budget 2013, je voudrais vous entendre par rapport à l'état d'avancement et à la concrétisation de l'ensemble des recommandations qui avaient été mises sur la table du parlement et intégrées dans la DPR – en tout cas en partie.

En ce qui concerne le programme 13 - Action sociale, mon collègue Philippe Dodrimont interviendra tout à l'heure sur le sujet.

Je voudrais donc aborder le programme 14 relatif à la famille et au troisième âge. Là aussi, je reviendrai sur un thème que nous avons l'habitude d'aborder dans notre commission, à savoir la plate-forme « Bien vivre chez soi ».

À défaut de faire sauter le verrou des 65 ans pour les aides matérielles, l'idée centrale du projet est de soutenir les aînés lorsqu'ils sont face à un handicap. Il s'agit bien de les aider à garder leur autonomie le plus longtemps possible à domicile et de mettre en place toute une série de services autour d'eux. Je ne reprendrai pas les différents axes.

Où en est-on aujourd'hui par rapport à la mise en place de ce plan ? Vous l'avez brièvement abordé dans votre exposé. Quid d'une version papier de la plate-forme et « bien vivre chez soi » parce qu'en termes informatiques, je pense que des avancées ont été réalisées, mais je pense que les personnes d'un certain âge n'ont pas toutes accès à internet ou un ordinateur. Je pense donc que la communication doit se faire d'une autre façon également. En ce qui concerne l'allocation de base 33.65 - Subvention à des services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur privé, à la lecture du justificatif, l'augmentation de la demande d'aide ne compterait que pour 1,3 % de la progression des 11,25 % enregistrés sur cette allocation de base. Ma lecture est-elle exacte ? Pouvez-vous nous donner des précisions ?

Je reviens aux différentes allocations de base concernant le CRAC. Je pense qu'il serait judicieux, Madame la Ministre, de nous donner un peu plus d'explications par rapport aux différentes allocations de base. Je pense à la 41.01, la 41.02, à la 41.04 et à la 41.06 puisqu'il y a quand même des modifications importantes. Pour quelles raisons mentionnez-vous systématiquement que l'économie ne vaut que pour l'année en cours alors que cela fait déjà trois fois de suite que vous nous dites la même chose ? Nous direz-vous encore la même chose l'année prochaine ? Vous ne savez pas encore nous le dire, bien évidemment, mais je pense qu'on peut quand même s'interroger sur la raison de renouveler cette décision trois années de suite.

En ce qui concerne, par exemple, l'allocation de base 41.02, comment expliquez-vous la discordance entre les montants retirés et le justificatif de ce retrait ?

Concernant l'allocation de base 41.04, le justificatif est, une fois encore, assez contradictoire par rapport à ce que vous annoncez. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir des éclaircissements. Je pense que l'on pourra peut-être réitérer la demande qui a été faite l'an passé, si je ne m'abuse, par rapport au CRAC et à toute la problématique du financement alternatif. Nous avions demandé de pouvoir consacrer une partie d'une réunion de commission à recevoir M. Parmentier, par exemple, qui pourrait nous donner des précisions en la matière et nous éclairer. Parce que je pense qu'en plus d'être une matière technique, cela a des implications concrètes sur le terrain. Cela veut dire qu'il n'y pas suffisamment de dossiers rentrés ? Cela veut-il dire que les dossiers rentrés ne vont pas aboutir ou vont aboutir dans les années à venir ? N'aboutiront-ils jamais ? Je pense que ce serait intéressant de réitérer cette demande et de la programmer l'année prochaine, en 2013.

Je laisserai mon collègue, Philippe Dodrimont, aborder la problématique du programme 15, si vous le permettez, Monsieur le Président.

M. le Président. - La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). - Merci Monsieur le Président.

Madame la Ministre, vous me permettrez deux petites remarques plus techniques parce qu'elles me gênent au point qu'une des deux m'a fait sursauter –

vous comprendrez pourquoi.

Dans tout le document, à longueur des chapitres, on parle de prise en charge de sauts d'index.

Dans le cadre des discussions fédérales, on a énormément parlé du saut d'index. On prend en charge l'indexation, mais un saut d'index, c'est justement tout le contraire. Cela me gêne donc très fortement. Ce n'est pas un détail. Je pense qu'il faudrait songer à modifier cette terminologie. Je suis étonné que la Cour des comptes n'ait pas relevé cette petite erreur. Il faut pouvoir le dire.

En outre, il me semble qu'il y a une petite erreur technique dans les documents concernant vos compétences. Entre la page 3 et 17, plusieurs tableaux font référence à l'année 2011-2012 tandis qu'on ne note pas l'année 2013. Or, les montants correspondent bien à l'année 2013. Pour ces tableaux-là, je pense que c'est un copié-collé qui devrait sans doute être rectifié.

Voilà les deux remarques techniques que je voulais faire. Cela me semblait quand même intéressant de le signaler.

Vous me permettrez de ne pas commencer nécessairement par le premier chapitre de vos compétences, mais par le plus important qui est le secteur de l'AWIPH. J'ai sans doute un peu travaillé à l'envers. Je m'explique. Le premier document que j'ai reçu pour analyser ce budget est celui qui concerne les budgets des organismes d'intérêt public de la Région wallonne. C'est ainsi que c'est arrivé dans ma boîte aux lettres électronique. Bien que je les aie eus ensuite en version papier.

Mme Bertouille a raison et pas raison. On pourrait toujours dire qu'on aurait pu avoir le budget de l'AWIPH en même temps. Toutefois, et comme je l'ai déjà dit plusieurs fois ici, tant qu'on n'a pas voté la dotation à l'AWIPH, il est difficile de finaliser son budget puisqu'il dépend de cette dotation que l'on va voter aujourd'hui.

On a quand même, dans ce document, la préfiguration du budget initial 2013 qui est constitué par l'AWIPH. Comme c'est le premier document que j'ai consulté, je peux vous dire que pour moi, il y avait des choses là-dedans qui m'enchantaient parce que j'y ai trouvé de très bonnes choses. L'AWIPH nous présentait des augmentations certes raisonnables, mais qui répondaient à beaucoup d'attentes au sein du secteur des personnes handicapées. Vous me permettrez d'en relever certaines parce qu'étant donné que j'ai analysé ce document en premier, cela me semblait intéressant. En particulier dans l'aide en milieu de vie – vous le savez, c'est un sujet qui nous tient à cœur – on avait des montants supplémentaires pour le refinancement des services d'aide précoce, pour les services d'accompagnement – je vais passer les détails et les montants – pour les services d'aide à la vie journalière – en particulier pour un service qui se créée sur Verviers – pour des services d'accompagnement avec les noms des services qui en bénéficient en supplément, pour les services d'aide à l'intégration, pour le BAP - un million d'euros qui était prévu en supplément - pour l'aide matérielle définie comme une dépense inéluctable parce que l'aide matérielle doit répondre à des nouvelles demandes dans le cadre du nouvel arrêté, des nouvelles politiques aussi pour la création d'activités citoyennes – on en a beaucoup parlé.

Et tout aussi important - parce que vous le savez, je m'intéresse autant aux politiques d'accueil et d'hébergement que d'aides en milieu de vie - l'AWIPH avait programmé des moyens supplémentaires pour améliorer le mécanisme de subventionnement du transport collectif, pour élargir les plages d'ouverture des services, pour les parts contributives, pour développer des projets mixtes, pour aligner les tarifs pour les services agréés, mais non subventionnés ou partiellement subventionnés. Bref, toute une série de priorités qui, tout en étant raisonnables, avaient évidemment un coût, mais permettaient de répondre aux objectifs du contrat de gestion que nous avons longuement discutés ici. J'imagine qu'il s'agit là de la façon dont le plan d'entreprise répond au contrat de gestion. Plan entreprise qui arrivera avant la fin décembre, en tout cas, dans vos mains si on veut respecter le délai de six mois après la signature du contrat de gestion.

Je sais bien que les moyens sont ce qu'ils sont, on n'a sans doute pas le choix et l'AWIPH ne dispose pas de ces moyens supplémentaires. Cela pose vraiment la question de l'immense travail effectué par l'administration de l'AWIPH pour réaliser tout ce travail, tant la préfiguration du budget initial que le contrat d'entreprise avec des groupes de travail, les instances de l'AWIPH, les bureaux régionaux, les services et institutions que l'on sollicite pour « fabriquer » ce budget initial, pour vous proposer ce budget, pour réaliser un plan entreprise qui, si je ne m'abuse, sera une petite brique. Je pense que cela pose question et je regrette que l'on n'ait pas pu développer, non seulement des moyens supplémentaires, mais que l'on ne réponde même pas à la simple question : comment peut-on faire mieux avec la même chose? À cela, je ne retrouve aucune réponse.

Vous vous félicitiez tout à l'heure des montants supplémentaires accordés à l'AWIPH, mais je vous ferais remarquer que pour cette année, par rapport à 2013 c'est uniquement - excusez-moi, je ne vais plus dire : « saut d'index » - l'indexation intervenue en 2012, la prise en charge de l'indexation de janvier 2013 et la dérive barémique 2013, ce qui représente un montant de 24,634 millions euros. Effectivement, si on additionne cette somme de 557 millions d'euros au budget initial 2012, on arrive exactement au chiffre de 581,696 millions euros. Il n'y a donc aucun moyen nouveau pour aucune politique, on se contente de cela et on ne

réfléchit pas à travers ce budget afin de dire : « Mais alors comment on pourrait au moins... ». Je veux vous écouter entre deux, je vous en prie.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - On a parlé jusqu'à présent de la situation et des mesures d'économie et on peut faire le constat. Je vous l'ai dit d'emblée : à l'AWIPH, on va se réjouir d'être le seul OIP à obtenir les moyens, certes de l'indexation, certes pour la dérive barémique, mais pour d'autres OIP il faut aller chercher ces moyens sur la base de la dotation initiale sans avoir de moyens complémentaires. C'est ce que nous avons pu obtenir de l'AWIPH, ce n'est quand même pas rien : 24,634 millions euros ! Si mes collègues du gouvernement particulier, mes collègues du groupe Ecolo avaient suivi les demandes de moyens complémentaires pour la personne en situation de handicap, je ...

M. Tiberghien (Ecolo). - Mais cela vous l'avez déjà écrit dans la presse, vous vous répétez un peu.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - J'en ai été fort heureuse, vous insistez tellement...

M. Tiberghien (Ecolo). - Nous jouons notre rôle de parlementaires, ce que nous demandons, peut-être que nous le demandons également au travers de nos formations politiques, mais nous jouons ici notre rôle de parlementaires face à la ministre qui détient la compétence. Je pense qu'il faut savoir écouter cela, sans chaque fois renvoyer à des débats internes au parti, je pense que ce n'est pas correct non plus. Vos parlementaires font la même chose chez les autres ministres, chacun joue son rôle. Allez chez le Ministre Henry ou chez le Ministre Nollet, vous constaterez que l'on a exactement le même type de débats et il faut savoir les écouter.

J'ajoute même que les 24,634 millions d'euros, ce n'est même pas correct parce que par rapport à l'ajusté il n'y a qu'une augmentation de 16,5 millions d'euros. Il n'y aura même pas assez pour la prise en charge de l'indexation et de la dérive barémique. Je voudrais mettre une question sur le tapis, je pense que quelqu'un l'a abordée, il me semble, c'est que le budget de l'AWIPH prévoit aussi ce que l'on appelle « l'accord cabinet », qui est destiné à couvrir le coût du non marchand public et de la convention sectorielle 2011-2012 des agents de la Région wallonne pour 647 530 euros et cette somme, je ne la retrouve nulle part dans le document sur les compétences ; je me demandais si cette somme se retrouvait ailleurs ou si elle avait disparu. Vous allez peut-être savoir m'éclairer sur ce point.

Enfin pour l'AWIPH, pour terminer avec la politique de l'AWIPH, on remarque que la dotation complémentaire pour l'augmentation des emplois dans le secteur des ETA prévue dans le cadre du plan de cohésion sociale est un poste qui a zéro euro, c'est sans doute dommage pour tout ce qu'on a développé ici. C'est aussi cela que je voulais vous dire, Madame la Ministre, c'est que l'on a parfois l'impression d'une telle différence entre la discussion que l'on va avoir aujourd'hui et vos réponses aux différentes questions, parce que quand on pose des questions pour valoriser, par exemple, des emplois dans les ETA, vous répondez toujours positivement, vous répondez que l'on va devoir développer des moyens et puis, finalement, on ne les retrouve pas le jour où on doit discuter de ces budgets.

(Rumeurs)

Je veux bien que l'on fasse un débat collectif ou bien je finis mon intervention.

M. le Président. - Monsieur Tiberghien, continuez votre intervention. Personne ne va intervenir.

M. Tiberghien (Ecolo). - Je pense que c'est plus raisonnable ou alors...

J'accepte qu'on m'interrompe, mais alors il faut le faire avec micro.

M. le Président. - En ma qualité de président, je préfère que vous continuiez votre intervention.

M. Tiberghien (Ecolo). - J'en viens avec quelques remarques sur quelques programmes autres que l'AWIPH, mais cela ira beaucoup plus rapidement.

Dans le programme santé, les mesures d'économie touchent en particulier le domaine de la santé et de l'environnement, puisque les subventions pour les actions dans le domaine de la santé environnementale connaissent une économie passant de 611 000 à 486 000 euros. La subvention au commissariat santé environnement passe, elle, de 300 000 à 150 000 euros. Je ne reviendrai pas sur le plan wallon de nutrition santé et bien-être puisque Mme Bertouille en a parlé très largement.

Dans le programme action sociale, je comprends un peu mieux les histoires du nouveau marché public pour des prêts à taux zéro accordés aux plus défavorisés. Vous avez donné une explication, mais c'est quand même deux fois 150 000 euros puisque c'est une fois dans le cadre du programme action sociale et une fois dans le cadre du « Bien vivre chez soi ». Ma question est celle-ci : est-ce pour la somme qui correspond aux prêts qui pourront être accordés ou est-ce uniquement la passation d'un marché ? Si c'est à l'ASTA, alors cela représente quand même une somme considérable. Je pense que vous pouvez peut-être encore nous éclairer là-dessus.

Je ne connais pas bien ce domaine-là, excusez-moi, mais Osiris-Crédal n'est plus dans la course. Pouvez-vous simplement nous dire pourquoi il y a un nouveau

marché. Est-ce cet organisme ou cette ASBL est encore éventuellement dans la course pour pouvoir répondre aux conditions du marché ou pas ?

Encore un autre poste en forte diminution, ce sont les subsides à l'accompagnement des personnes âgées en vue de favoriser la cohabitation avec des particuliers pour vivre ensemble, pour favoriser la cohabitation, la mixité, de 422 000 euros à 78 000 dont 150 000 euros d'économies. Je pense que c'est aussi une politique à laquelle nous sommes tous et vous-même aussi, très favorables, et donc, c'est sans doute aussi dommage de ne pas pouvoir répondre à ce poste-là.

Je vous rassure encore une fois, nous allons nous battre, comme vous-même sans doute, pour avoir des moyens supplémentaires. Je pense que c'est un domaine qui le mérite et qui, inévitablement, avec le vieillissement de la population et le vieillissement des personnes handicapées, n'échappera pas à la nécessité de moyens supplémentaires dans les années à venir. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, peut-être que, dans l'ajustement 2012, par rapport aux infrastructures par exemple, le financement alternatif est sans doute une piste qu'il faut continuer à creuser. Là aussi, vous aurez notre soutien pour le revendiquer. On verra comment le gouvernement réagira, mais c'est certainement un débat plus que nécessaire.

M. le Président. - La parole est à Mme Sonnet.

Mme Sonnet (PS). - Avant d'aborder différentes questions relatives aux différents programmes, je voudrais insister sur le fait que, dans le cadre de la discussion générale, le budget 2013 a une fois de plus été élaboré dans des conditions économiques difficiles. Le gouvernement a dû réaliser un effort budgétaire de près de 300 millions d'euros, rien que pour boucler le budget initial 2013. Mme la Ministre n'a donc pas échappé à cette logique. Plusieurs postes de dépenses ont été limités, voire rabotés alors que, parallèlement, les marges de manœuvre pour implanter de nouvelles politiques étaient alors très restreintes.

L'indice pivot a en effet été dépassé au cours de l'année 2012 et devrait l'être une fois de plus en 2013. Ceci a de lourdes conséquences sur un budget tel que celui de la ministre, puisqu'elle subsidie les secteurs porteurs de très nombreux emplois. Il est donc important de souligner que le premier grand acquis de ce budget est le financement de l'indexation et de la dérive barémique. L'ensemble des articles budgétaires couvrant des salaires a été dûment augmenté.

Une fois de plus, face à la paupérisation croissante de la population de Wallonie, le gouvernement a su répondre concrètement. Les emplois sont préservés et le pouvoir d'achat des travailleurs est maintenu.

L'AWIPH bénéficie également d'une majoration de sa dotation de 24 millions d'euros. En fournissant cet important effort financier dans l'élaboration de son budget, la ministre a, d'une part, préservé la qualité des services offerts aux citoyens en n'imposant pas de compression de personnel et, d'autre part, marqué son soutien aux opérateurs de terrain qui œuvrent souvent auprès de publics démunis.

Face à cette équation – économies à réaliser combinées à un financement du saut d'index et de la dérive barémique – on comprend bien que peu de nouvelles politiques vont pouvoir être implantées en 2013. Dans ce contexte, le parcours d'intégration des primo-arrivants sera la seule nouvelle politique menée en 2013. Un budget de 2,5 millions d'euros sera consacré au démarrage des premières phases de mise en œuvre.

Il est également important de souligner que certaines politiques initiées ou renforcées par la ministre au cours des précédents exercices budgétaires sont pérennisées pour 2013 et maintenues à des niveaux identiques. Citons à titre d'exemple le financement de la plate-forme « Bien vivre chez soi », le maintien du Plan grand froid, la poursuite des efforts dans la lutte contre la maltraitance des personnes âgées, les créations des pôles d'urgence sociale en dehors des grandes villes, et cætera.

Cependant, il a bien fallu se résoudre à appliquer diverses mesures d'économies telles que la réduction des annuités versées au CRAC pour la troisième année consécutive, ou encore la diminution de près de 5 % des dépenses facultatives. Deux nouvelles politiques implantées par la ministre au cours de son mandat ont malheureusement pâti de ces mesures drastiques. Il s'agit du Plan wallon Nutrition Santé et du Plan wallon Alzheimer. Nous ne pouvons que le regretter.

Ce nouvel exercice budgétaire met terriblement en lumière les difficultés auxquelles nous devons encore faire face pour quelques années, à savoir résoudre l'impossible équation de faire toujours plus avec probablement moins.

Trois défis majeurs nous attendent dans le futur : l'allongement de l'espérance de vie, l'augmentation incessante des demandes d'intervention adressées à l'AWIPH et la paupérisation croissante de la population, au regard du contexte de la crise. Il conviendra alors d'être créatifs et inventifs si nous voulons apporter à l'avenir des réponses à l'ensemble des besoins.

J'aurais une petite question concernant le programme 15 – Personnes handicapées. À l'AB 43.05, Madame la Ministre, vous consacrez en 2013 150 000 euros pour les subventions aux actions relatives à la promotion et à l'intégration sociale des personnes handicapées. Pourriez-vous nous dire alors ce que recouvrent ces crédits ? Il s'agit notamment de pérenniser une convention signée entre le gouvernement et l'IFAPME. Quels en sont les termes ? En quoi consiste-t-elle ?

Je laisserai la parole à mes collègues pour les questions sur les autres programmes.

M. le Président. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Madame la Ministre, de manière générale, mes collègues l'ont dit avant moi, c'est un budget 2013 compliqué, difficile, dû à une situation économique et financière, pas simplement en Belgique, mais sur l'ensemble du continent européen. Cela montre combien nos exercices budgétaires sont de plus en plus complexes à réaliser.

Au niveau du cdH, on peut estimer qu'on est satisfaits, in fine, de ce budget qui permet de poursuivre la politique en matière d'action sociale, de santé, d'égalité des chances, mais qui, malheureusement, comme dans d'autres matières, nous laisse à ce stade peu de perspectives. Le Gouvernement wallon a décidé de faire des économies dans tous ses départements. Les départements de la santé n'ont pas été épargnés.

Cependant, comment analyser ce budget de façon positive ? Ces exercices complexes et difficiles poussent également les ministres parfois à mieux prioriser leurs politiques, à mettre en place des budgets responsables, à éviter un saupoudrage à certains moments, à réfléchir à une redistribution efficiente des enveloppes au sein des différents départements et, quelque part, à réaliser des économies là où il était possible d'en faire.

Même à travers la lecture d'un budget difficile et complexe, on peut également tirer des aspects positifs qui sont à même de se concentrer sur ce que l'on estime être les priorités, d'éviter le saupoudrage et, in fine, de continuer, malgré vent et tempête, à tenter d'atteindre les objectifs.

Dans ce contexte difficile, j'avais une réflexion, notamment par rapport à l'avenir. Une grande partie des compétences usurpées – donc du transfert de compétences – impliqueront les soins de santé. À travers différentes études, perspectives et autres, on voit combien ce domaine éminemment important va peser demain au niveau de la Région wallonne et combien on devra être inventifs, créatifs pour faire en sorte de continuer à aider les plus démunis, les plus faibles. On voit combien, à travers nos interventions, nous y sommes, tous partis confondus, particulièrement attentifs.

La question par rapport à l'avenir me semble beaucoup plus préoccupante que des détails d'un budget comme celui-ci. De manière générale, la question est également de savoir comment on se prépare à l'heure actuelle. Dans ces départements très difficiles, puisqu'ils touchent les plus fragiles, comment on se prépare à cette échéance importante et comment, au niveau de votre cabinet, une série de réflexions se mettent aujourd'hui en place.

Une autre réflexion : je ne sais pas si vous avez pris connaissance de cet article de deux économistes liégeois qui mettaient en avant le fait que les performances sociales de la Belgique seraient mauvaises en Wallonie. Ces deux économistes liégeois pointaient notamment du doigt le chômage de longue durée pour expliquer le mauvais résultat belge, puisqu'ils nous mettent au même niveau que le Portugal, qui était lui-même dernier du classement. J'ai été particulièrement surprise et étonnée de ce genre d'analyse.

J'aurais également souhaité vous entendre, Madame la Ministre, à propos de ces résultats. Alors que nos autorités publiques mettent très souvent l'accent sur les bienfaits de notre système de protection sociale, des voix s'élèvent aujourd'hui pour dire que certaines choses devraient être repensées et réformées en profondeur. Or, le Gouvernement wallon montre toujours, me semble-t-il, sa ferme volonté de préserver justement les secteurs de l'action sociale et d'égalité des chances. L'ensemble des aides et des services sont maintenus à l'attention des bénéficiaires. Nous sommes attentifs aux nombreux emplois de ce secteur.

Au résultat de ces études réalisées par des économistes, on peut peut-être se poser légitimement la question de savoir si cet effort porte ses fruits aujourd'hui parce que c'est le genre d'étude qui, malgré tout, pose question. Ne conviendrait-il pas, demain, de se pencher plutôt sur les résultats effectifs des politiques qui sont actuellement menées pour peut-être tordre le cou à une série de canards ? Cela vaut la peine, dans le cadre d'un budget, de pouvoir aussi répondre à ce genre d'interpellations qui se font à travers la presse, mais qui pourraient éventuellement faire l'objet d'une interpellation. Nous sommes aujourd'hui dans un budget, si vous pouviez me donner l'un ou l'autre de vos avis, cela m'intéresse d'avoir le débat avec vous.

Je ne sais pas si on peut déjà commencer les DO. Vous savez qu'on fait généralement nos interventions à deux têtes, je vais donc commencer.

M. le Président. - Nous ferons un deuxième tour.

Mme Salvi (cdH). - Je vais commencer. Dans le deuxième tour, mon collègue, M. Elsen, prendra la relève.

Dans la Division organique relative aux dépenses de cabinet, à l'allocation de base 74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet, une augmentation de 25 000 euros. J'aurais souhaité savoir de quoi il s'agissait plus particulièrement.

Dans la Division organique 17 - Action sociale et santé, nous avons l'allocation de base 43.01 qui met en lumière les subventions communes concernant le plan de cohésion sociale. Peut-être est-ce l'occasion aussi, Madame la Ministre, de faire un petit bilan puisque l'on entre dans la dernière année de ces plans de cohésion sociale. En ce qui concerne le renouvellement du PCS,

l'article 22 du décret dispose qu'une fois que le plan est approuvé, il est mis en œuvre pour une période renouvelable de six ans prenant cours le 1er janvier de la deuxième année qui suit celle des élections communales, soit en 2014. J'aurais souhaité savoir si les prochains PCS sont aujourd'hui déjà en préparation. En juillet vous nous aviez informés que les PCS 2009-2013 étaient en cours d'évaluation, que normalement ceux-ci devaient se terminer pour la fin de cette année. J'aurais simplement aimé savoir ce qu'il en est aujourd'hui et, si évaluation il y a eu, quels changements pourraient être opérés pour les prochains qui devront donc bientôt voir le jour.

À l'allocation de base 51.01 - Subsides d'équipement pour des initiatives transversales, là aussi de fortes diminutions résultent, comme vous l'avez dit, des économies décidées par le gouvernement. Je souhaiterais savoir, en 2012, à quoi ont été utilisés ces deux crédits in fine. C'était un appel à projets auprès de deux secteurs et donc, j'aurais voulu obtenir des détails par rapport à ces deux appels à projets.

Dans le Programme 12 - Santé, l'allocation de base 12.02 met en évidence une diminution de 61% concernant les études. Si j'ai pu vous interpeller tout à l'heure par rapport aux 60 000 euros, je me réjouis puisque l'on a appelé cela de nos voeux, et depuis un certain temps que dans cette allocation de base en particulier dans la santé toujours, on observe une diminution de ces allocations.

L'allocation de base 33.10 - Subvention pour étude, recherche et action dans le domaine de la santé environnementale me permet de vous poser la question sur l'élaboration du futur décret relatif aux subventions des associations environnementales. Celui-ci va arriver à un moment ou à un autre dans notre commission?

Pour ce qui est de l'allocation de base 33.11 - Formation continue des travailleurs sociaux des centres de coordinations, de soins et de services à domicile, c'est une nouvelle allocation de base, si vous pouviez nous en dire un peu plus sur ces différentes formations pour un montant de 40 milliers d'euros.

L'allocation 33.13 - Subvention pour des actions menées dans le cadre du commissariat environnement santé est diminuée de 50%. J'aurais également voulu savoir quel allait être l'impact direct de cette diminution de 50% sur le travail réalisé par la cellule. Peut-on déjà, à ce stade-ci, mesurer les conséquences directes d'une diminution de 50 %?

L'allocation de base 33.18, c'est le plan Alzheimer où l'on constate malheureusement une diminution de 55 %. À notre grand regret, puisque le Parlement wallon avait adopté cette résolution le 28 novembre 2008, que notre gouvernement l'avait inscrit dans sa DPR, qu'en 2010, le gouvernement avait adopté un programme d'actions pour la maladie d' Alzheimer. Je trouvais que tout cela allait dans un sens souhaité par nos groupes politiques, par le cdH en particulier dans le soutien à l'autonomie au maintien à domicile, ainsi que le plan pour lutter justement contre la maladie d' Alzheimer et ses différentes conséquences. À travers cette question, j'aurais souhaité savoir quel allait être, in fine, l'avenir du centre Wallonie Alzheimer. L'équipe qui devrait normalement être recrutée au sein de l'administration wallonne pourra-t-elle, comme annoncé, démarrer son travail au début de 2013 ? On sait que huit projets avaient été retenus dans le cadre de l'appel à projets pour des initiatives innovantes en matière de prise en charge non médicamenteuse. Leur évaluation devait normalement être réalisée fin 2012. Où en est-ce ? L'appel à projets initial ne portait in fine que sur une année. Qu'en est-il ou qu'en sera-t-il de ces projets en 2013? Cette diminution aura-t-elle une conséquence directe ou non sur la poursuite de ces projets ?

Voilà, j'en ai terminé. Mon collègue reprendra le flambeau tout à l'heure. Merci.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Merci Monsieur le Président. Je pense que je vais aborder quatre points.

Le premier concerne l'augmentation de 150 000 euros à l'allocation de base 12.02, une augmentation qui résulte de la passation d'un nouveau marché dans le cadre de l'octroi de prêts à taux réduits ou sans taux, puisque des prêts faisaient l'objet d'une procédure particulière sans taux d'intérêt pour les personnes fragilisées. On a eu l'occasion d'en discuter au programme 13, si je peux vous le préciser.

La question qui découle de ce constat et de cette augmentation est: quelles dépenses sont effectivement couvertes par cette somme de 150 000 euros? Peut-être pourrait-on revenir aussi sur la nature du marché dont question. Pourrait-on avoir quelques précisions sur la nature de ce marché, son objet ? Sur quel montant porte-t-il effectivement ? Qui est le prestataire ? Quelles sont les conditions d'intervention de la région en cas de sinistre, en cas de problèmes ? Quel est le nombre de sinistres garantis avec le montant inscrit à l'allocation de base 51.01 ? La société wallonne du crédit social est-elle associée à cette mesure ? Sur ce point qui concerne l'octroi de prêt à taux réduit ou sans taux, voilà les questions que nous nous posons.

Le deuxième relève du parcours d'intégration. Je ne vais évidemment pas refaire lé débat qui résulte des propositions de décret que M. Borsus et d'autres ont déposées. J'ai quand même deux faits d'actualité qui, à mon avis, peuvent être insérés dans la réflexion sur ce parcours d'intégration. J'ai eu l'occasion d'écouter le président d'un CPAS important de Wallonie, celui de Liège, Claude Emonts qui à l'occasion de la journée de la pauvreté, sur les ondes publiques et notamment pour nous les ondes de la RTBF, déclarait ceci: « si nous

regardons les noms des personnes que nous réinsérons, je pense que 80 ou 90% de ces personnes sont des personnes d'origine étrangère »; et donc là, il y a eu un glissement progressif d'une population classique quelle que soit d'ailleurs son origine ethnique vers une population nouvelle qui entre parenthèses, ne possède pas bien notre langue. Toujours Claude Emonts qui parle, j'insiste : « Et vous savez que je me suis exprimé, et je ne le regrette pas sur l'apprentissage du français pour les populations d'origine étrangère. Je considère que cet apprentissage doit être obligatoire. Et pourquoi est-ce que je dis obligatoire? Et bien singulièrement pour sortir les femmes de la misère parce que tant que l'apprentissage de la langue ne sera pas obligatoire, ce seront les femmes et singulièrement les femmes d'origine arabo-musulmane, pas toutes, mais quand même une majorité, qui sera confinée dans cet isolement qui est une des causes essentielles de la pauvreté, car - et je souligne cela - la pauvreté n'est pas que financière, elle est aussi morale et sociale ».

Voici, Madame la Ministre, Monsieur le Président, des propos que nous voulons quelque part faire nôtres dans l'analyse qui en découle. Je pense que Claude Emonts, avec son expérience, décrit bien mieux que nous, bien que ce que nous aurions pu le faire, l'urgence d'avancer en cette matière.

Deuxième fait d'actualité que je me permets de relever, c'est le classement dont notre pays fait l'objet au niveau de l'OCDE en matière d'intégration des immigrés. C'est lapidaire, on nous dit purement et simplement que nous sommes parmi les plus mauvais élèves de l'OCDE, et c'est particulièrement interpellant. On évoque le taux d'emplois trop bas, mais aussi le taux de pauvreté des populations immigrées, bien plus élevé que dans d'autres pays, à niveau social comparable pourtant. Croyez-le bien, cela nous interpelle et nous pouvons aussi être doublement interpellés quand on prend connaissance des conclusions de ce rapport qui dit que de nombreux enfants d'immigrés se trouvent marginalisés sur le marché du travail. Ces derniers sont surreprésentés dans la catégorie de ceux qui ne sont ni employés ni scolarisés ni en formation, et on parle de 25 % de ces enfants d'immigrés. Donc, cette marginalisation, quel que soit le courant d'idées que nous défendons respectivement, et croyez bien que nous savons faire preuve de tolérance par rapport aux opinions des uns et des autres, mais en tout cas, ce qui est dénoncé par ces deux déclarations, ces deux faits d'actualité, doit nous interpeller et nous réunir dans une volonté de trouver des solutions.

Nous répétons avec force, Madame la Ministre, que nous prônons un parcours obligatoire pour l'ensemble des modules. Quand on parle d'accueil, d'apprentissage des langues, de modules de citoyenneté ou de modules emploi, nous pensons que seul un parcours commun peut apporter des solutions et que l'on vivra alors une réelle situation d'intégration, ce qui fait défaut à la lumière des éléments que je viens modestement de rappeler.

Lorsque le débat a eu lieu sur cette proposition, un engagement de votre part est ressorti, celui de déposer un texte sur les bancs du parlement avant fin 2012. Je pense que nous y sommes et nous ne voyons malheureusement rien venir. Qu'en est-il exactement, Madame la Ministre ? Nous sommes le 4 décembre si je ne m'abuse, et nous pensons qu'il est encore temps, mais qu'il devient de plus en plus difficile de tenir cet engagement, d'autant plus que le budget n'est pas de nature à nous rassurer dans la mesure où les crédits de liquidation ne sont pas augmentés au-delà de l'indexation et donc, Madame la Ministre, ma question est claire : renoncez-vous au lancement en 2013 du parcours d'intégration, quelle que soit l'étendue du caractère obligatoire ? Nous sommes en demande d'une confirmation par rapport à ce sujet, hautement important pour notre société avec un S majuscule. Toutes les personnes qui la composent, qu'elles soient d'origine étrangère ou pas, ont leur place dans cette société, et croyez bien que nous serons attentifs à tout ce qui peut se faire pour une intégration réelle, qui ne laisse personne au bord du chemin, et surtout pas les populations féminines que j'évoquais tout à l'heure, parce que c'est de nature à plus que m'interpeller, nous ne pouvons pas l'accepter !

J'en viens à la dotation à l'AWIPH, Monsieur le Président, l'AB 4103. À la lecture du budget de l'AWIPH, il s'avère qu'un montant de 9,317 millions d'euros concernant le saut d'index 2013 n'a pas été intégré dans la proposition de budget de l'agence. La question est la suivante : vous engagez-vous à le prendre en charge comme l'AWIPH l'espère ou doit-on en déduire que cette agence sera contrainte de réaliser des économies dans ses politiques fonctionnelles puisque ce montant n'apparaît pas au budget ? S'il y a un engagement, celui-ci pourra-t-il être tenu étant donné les contextes difficiles du moment ? Cela nous est souvent rappelé, ici comme ailleurs, dans les travaux de notre parlement.

L'année passée, l'agence avait été autorisée à puiser dans ses réserves, on en a abondamment discuté il y a douze mois, à concurrence de 11,5 millions d'euros pour équilibrer son budget. Aujourd'hui, on ne parle plus de 11 millions et quelques, mais bien de 40 millions d'euros. L'agence va-t-elle être autorisée – autorisation un peu singulière - ou va-t-on lui dire : « Plus question de... mais vous puisez 40 millions dans vos réserves pour équilibrer votre budget ? » On aimerait savoir ce qu'il en est à cet égard. Si ce n'est pas le cas, devra-t-elle limiter son déficit au même niveau que l'année passée, c'est-à-dire les 11,5 millions d'euros que j'évoquais ? Dès lors, elle devra alors renoncer à toute politique nouvelle, nouveau cas prioritaire notamment. Sauf départ ou décès, aucun dossier ne pourrait donc être accepté sur cette thématique « cas prioritaire » par l'agence pour 2013. Vraiment, il me semble que c'est essentiel de vous découvrir, Madame la Ministre, sur ce

plan. Où va-t-on ? Vers quelle politique doit-on engager l'AWIPH pour l'année 2013 ? Cela me semble essentiel de nous donner des explications sur ce plan.

J'en termine, Monsieur le Président, sur les entreprises de travail adapté. Au niveau de ces ETA, vous avez imaginé un plan de relance, dont on a parlé en juillet dernier, d'un montant de 800 000 euros, avec cinq axes :

- former le personnel de production pour mieux répondre à l'évolution des technologies et des marchés ;
- favoriser la reprise des ETA en procédure de liquidation ;
- aider au développement de nouveaux métiers;
- accompagner les ETA dans la recherche d'aides financières liées aux lois d'expansion économique ;
- ou encore former les équipes de direction.

À cet instant, ne doit-on pas parler d'échec ? Ce plan n'est-il pas passé à côté de la cible que vous vous étiez assignée ? Pensez-vous qu'à court terme, les ETA en difficulté vont être sauvées ? Nous ne le pensons pas. Imarco, Ardennes Pro Service ont disparu du paysage. Combien d'autres vont suivre ? Y a-t-il une réaction ? Une analyse de la situation des ETA est-elle en cours pour détecter celles qui seraient en difficulté ? Y a-t-il des mesures adéquates préconisées pour éviter d'autres drames sociaux ? Je pense qu'il est important d'avoir votre sentiment par rapport à cela. On a d'ailleurs pu se rendre compte dans une des conclusions de l'enquête Handilab de l'Université catholique de Louvain, menée à la demande du SPF, que 39 % des personnes handicapées qui perçoivent une allocation vivent purement et simplement sous le seuil de pauvreté européen. C'est un chiffre interpellant, c'est affligeant dans une société qui se doit de défendre les plus faibles.

Je pense qu'on ne peut pas rester insensibles face à de tels chiffres et que nous devons évidemment prendre le taureau par les cornes.

Madame la Ministre, quelles mesures avez-vous prises au sein de ce budget pour stimuler l'emploi de ces personnes handicapées ? Ne rien faire, c'est accepter que - 39 % - ne sont pas entendues dans les politiques menées par la Wallonie.

J'aimerais donc vraiment connaître ce que vous pouvez isoler dans le budget comme actions pour stimuler l'emploi auprès de ces personnes handicapées. J'en termine avec un mot sur les infrastructures pour personnes handicapées. À l'initial de 2011, vous nous avez avoué que les besoins de terrain tourneraient autour de 150 millions d'euros. C'est un chiffre qu'on a souvent répété. Malheureusement, nous étions à l'initial 2011, aujourd'hui, on n'aperçoit pas d'avancée à cet égard dans ce qui nous est présenté aujourd'hui. Aucune piste de solution ne semble même à l'étude, mais vous allez peut-être nous en dire tout autre chose, Madame la Ministre, je l'espère, mais je n'y crois pas. Quelles sont les perspectives en la matière ? Quelles sont vos échéances par rapport à cela ? Je sais que nous répéterons certainement encore les difficultés du moment. Plus nous sommes dans la difficulté et plus la crise est importante, plus nous devons stimuler des actions à l'égard des plus faibles d'entre nous. Je le répète, notre groupe restera plus que jamais attentif à la situation des personnes handicapées – leur travail, leur situation, la pauvreté -. Tout ce qui les concerne nous mobilise. Nous voulons donc quelque part, des réponses par rapport à ce point.

Dernièrement, quand on évoque les économies que votre gouvernement réalise toujours au nom de cette crise que nous traversons, y a-t-il également du souci à se faire pour le secteur de l'emploi subventionné dans le domaine ? En termes d'APE, de PTP, risquons-nous de voir des suppressions ? Tout cela ne risque-t-il pas de rejaillir sur la viabilité financière de certains services qui sont agréés par l'agence, sur ce volet « emplois subventionnés ». Nous aimerions aussi que vous nous rassuriez, si cela est possible. Je m'excuse, Monsieur le Président, d'avoir un texte un peu morose à vous présenter, mais je pense qu'il traduit bien, avec les exemples que j'ai voulu apporter, la situation d'inquiétude qui peut, légitimement, toucher le secteur de la personne fragilisée de notre société, qu'elle soit handicapée ou dans d'autres situations de difficulté.

M. le Président. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - J'ai tout d'abord une question d'organisation des travaux, car j'ai une question qui est jointe au débat budgétaire. Puis-je la poser lors de cette intervention ou bien je la sépare ?

M. le Président. - Nous allons d'abord terminer le deuxième tour d'interventions et puis, nous poserons les trois questions et ensuite, on passera la parole à Mme la Ministre pour répondre globalement au tout.

M. Daele (Ecolo). - De manière complémentaire à mon collègue, M. Tiberghien, je ne vais pas aborder la partie prévention sida maintenant, mais tout à l'heure. Je vais aborder trois points.

Tout d'abord, dans la DO 02, programme 06 - Dépenses de cabinets, on remarque un effort par rapport aux frais de fonctionnement du cabinet, par rapport au traitement et aux frais de représentation, Madame la Ministre. Ce qui représente une économie de 35 000 euros. Je trouve que c'est un signal positif, quand on demande à tout un secteur de faire des efforts, de pouvoir faire des efforts soi-même et de montrer l'exemple. Cela peut paraître pelliculaire ou anecdotique, mais je pense que ce symbole est à tout le moins important.

Parallèlement à cela, il y a le personnel du cabinet et donc, les salaires qui sont indexés. Je vois aussi

« dépenses patrimoniales de cabinet » qui augmentent ce budget de 25 000 euros et qui, au final, font une économie sur le total de 1 000 euros.

Je voulais vous poser la question de savoir ce que recouvraient ces dépenses patrimoniales qui rééquilibrent ces économies que vous faites sur votre cabinet. Si ce sont des investissements, cela peut être intéressant. J'aimerais savoir ce qu'il en est de manière plus précise.

Au-delà de cela, dans le programme 12 - Santé, au niveau de la politique d'assuétudes, on remarque un glissement entre l'AB 33.12.00 - Subventions, raisons d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétudes vers une nouvelle AB « Subventions au réseau d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétudes relevant du secteur public ». D'un côté, nous avons donc une baisse de 522 000 euros et de l'autre, une hausse de 430 000 euros qui passe du privé vers le public. Il y a donc un transfert et une baisse de 98 000 euros. Quelle est la justification de ce transfert ? Le secteur privé n'assurait-il pas les missions de manière satisfaisante et que vous estimez que le public le ferait de manière plus efficace ? Cela enlève-t-il des emplois et des moyens certains pour recréer les mêmes missions à un autre endroit ? Je souhaiterais vous entendre sur ce point.

Le troisième point de mon intervention est le préparcours d'intégration, car si on additionne l'AB 33.04.00 - Subventions en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, de même que l'AB 33.05.00 - Subsides accordés aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et la troisième, l'AB 41.02.00 - Subventions accordées à des pouvoirs publics en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, je pense qu'on peut avoir une vision générale de ce qui recouvre le parcours d'accueil.

De manière globale, on peut remarquer une augmentation de 2 811 000 euros de moyens d'action et je pense qu'il s'agit là d'un signal. C'est donc une augmentation importante. C'est la seule augmentation significative de tout le budget et je pense que c'est un signal qui est très intéressant, car cela marque la volonté du gouvernement, votre volonté, de mettre en œuvre cette partie de la DPR et que c'est un axe fort.

Je suis rassuré en partie par rapport à la mise en oeuvre de ce parcours d'accueil. Je voudrais vous poser une question. Ici, j'ai noté 2 811 000 euros d'augmentation en moyens d'action de manière globale et 311 000 euros en moyens de paiement. Je voudrais avoir votre justification par rapport à cette différence entre les moyens d'action et les moyens de paiement. J'aimerais vous entendre à ce sujet, de même que l'affectation plus précise de cette augmentation.

On sait qu'un des écueils actuellement en Wallonie, c'est le manque de moyens pour les organismes qui mettent en œuvre les cours de langue – français, langue étrangère ou alphabétisation. On sait qu'il y a des files d'attente et qu'il n'y a donc pas assez de moyens. Ici, on va donc augmenter les moyens. Je le répète, je m'en réjouis, mais ces moyens seront-ils mis prioritairement dans cet axe « langues » ou vont-ils couvrir un panel plus large ? J'aimerais vous entendre de manière plus précise par rapport à cela.

De même, un autre point qui me paraît important concerne les services d'interprétariat pour pouvoir rendre accessibles toutes les informations. Voilà deux points sur lesquels je voudrais plus de précisions, si vous en avez à ce stade.

Un point de détail encore. Dans la justification, l'AB 41.02.00, la dénomination est différente par rapport au tableau. Une petite coquille que je vous fais remarquer. L'AB 41.02.00, à la page 71, dans le tableau, il y a notamment des fautes de frappe et la dénomination est différente dans les pages qui suivent. Il serait peut-être intéressant de pouvoir les relever. Dans le tableau, c'est « subventions accordées à des pouvoirs publics en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère » et dans la justification qui suit, c'est « subsides accordés au Fonds en matière d'intégration de personnes étrangères ou d'origine étrangère ».

Je reviendrai donc sur la prévention sida dans le troisième tour d'intervention, Monsieur le Président.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Merci Monsieur le Président. J'interviendrai dans le cadre du deuxième tour accordé au groupe socialiste, et ce pour le programme 12 - Santé et pour le programme 13 - Action sociale.

Dans le cadre du programme Santé, nous comprenons parfaitement, Madame la Ministre, que dans le contexte budgétaire actuel, vous avez dû faire des choix. C'est donc avec plaisir que nous avons constaté que dans votre programme Santé, vous aviez la volonté de poursuivre les politiques relatives à la santé mentale et plus particulièrement à la lutte contre les assuétudes. En effet, les budgets consacrés à ces politiques n'ont pas subi de diminution. Par contre, nous avons une réflexion, comme l'a fait d'ailleurs ma collègue, Mme Bertouille, sur le Plan wallon de Nutrition-Santé.

(Rumeurs)

Les crédits disponibles pour la poursuite du Plan wallon de Nutrition-Santé sont diminués. Ce plan de lutte contre la dénutrition dans les maisons de repos avait été mis en place en 2011. Pouvez-vous nous faire le point sur les avancées obtenues dans le cadre de ce dossier ? Les guides de référence prévus ont-ils bien été publiés et diffusés ? Quel en a été l'accueil au sein des

maisons de repos et des maisons de repos et de soins ? Il était prévu initialement de passer des conventions pour mettre en place le plan et pour former des personnes-relais. Un test opérationnel est également prévu, ainsi qu'une évaluation des coûts de mise en application de la charte. Pouvez-vous, Madame la Ministre, nous faire le point sur la situation actuelle ? Suite à la diminution des crédits alloués, quelles seront les actions que vous pourrez donc mener en 2013 ?

En ce qui concerne l'AB 33.18, le Plan Alzheimer, la subvention qui avait été augmentée en 2012, a subi une diminution pour 2013. Ce plan, en pleine expansion, prévoyait, en 2012, de mettre sur pied le Centre de référence. Votre objectif est-il atteint ? Quels sont vos nouveaux objectifs dans ce domaine pour 2013 ? Cette diminution ne risque-t-elle pas de compromettre certaines de vos réalisations ?

J'interviendrai également - comme je le disais - sur le programme 13 - Action sociale. Nous avons quelques questions, notamment pour l'AB 33.05, relatives au parcours d'intégration. Madame la Ministre, pourriez-vous nous faire le point sur le dossier du parcours d'intégration ? Quel est votre planning prévisionnel pour l'année à venir ? Le projet de décret arrivera-t-il prochainement sur la table du Parlement wallon ? Quelles seront les premières étapes de ce parcours qui pourront être mises en œuvre au cours de l'année 2013 et combien de personnes seront concernées par cette mesure ?

Enfin, j'interviendrai sur l'AB 43.08. J'aurais voulu savoir, Madame la Ministre, quels étaient les crédits relatifs à l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale. On sait qu'ils ont été diminués de 500 000 euros. Savez-vous déjà combien de personnes seront concernées par cette mesure ? Cette diminution a-t-elle été opérée sur base d'un nombre constaté de bénéficiaires ? Merci pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). - Merci, Monsieur le Président. Après un certain nombre, déjà important, d'interventions avec beaucoup d'emphase et de passion, je vais me limiter à poser quelques questions, tout en insistant sur un certain nombre de choses qui ont déjà été dites. Je ne reviendrai pas sur les interventions de M. Tiberghien, sur les augmentations de deux fois 500 000 euros sur les études de relations publiques, et cætera, je pense que cela a bien été dit.

Peut-être une petite intervention sur l'AB 33.03 - Subventions aux ASBL partenaires des relais sociaux en attente de subventions, en référence au Plan grand froid - on y est - qui est entré en vigueur au début du mois de novembre en Wallonie et qui sera d'application jusqu'au 31 mars. On a parlé à plusieurs reprises de la situation, notamment en Brabant wallon, puisqu'aucune structure d'accueil de nuit n'est apparemment mise en place pour prendre en charge les sans-abri de la province. Madame la Ministre pourrait-elle nous en dire un mot et, à terme, un relais social au Brabant wallon ne devrait-il pas être créé ? C'est une question assez précise.

Par contre, l'intégration, beaucoup de mes collègues y ont déjà fait allusion. C'est un point qui recueille tout notre intérêt aussi, même si Mme la Ministre a déjà tenu quelques propos de ce point de vue dans son intervention.

Peut-être à l'AB 33.22 - Subventions aux services d'aide aux justiciables, de façon plus particulière, les dispositifs de prise en charge des victimes de violence conjugale, c'est évidemment un sujet qui nous intéresse tous. Les chiffres de la violence conjugale en Wallonie sont-ils encourageants ? C'est un moyen de mesure qui peut nous permettre d'orienter les investissements budgétaires, me semble-t-il.

En ce qui concerne l'AB 43.08 - Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale, qui est aussi un enjeu essentiel pour remettre au travail des bénéficiaires du revenu d'intégration ou équivalent, dans un certain nombre de villes, nous observons une diminution de 500 000 euros. On doit bien faire des coupes, Madame la Ministre, mais nous aurions voulu savoir ce qui a pu motiver ce choix. C'est un choix politique, il y avait un certain nombre de contraintes. Nous voulons malgré tout souligner toute l'importance de cet enjeu.

En ce qui concerne l'AB 63.08, qui concerne l'aménagement des terrains pour les gens du voyage. Je pense qu'à travers un certain nombre de vos propos, Madame la Ministre, vous avez souligné l'importance de cet aspect également. Nous constatons qu'une somme globale de 100 000 euros est affectée à cette allocation alors que, par exemple, pour prendre une situation que vous connaissez bien, aménagement en l'occurrence à Namur, nécessiterait une somme estimée en général entre 250 000 et 300 000 euros, rien que pour Namur. Voilà, nous voulions savoir comment vous comptez utiliser au mieux la somme totale de 100 000 euros, sachant qu'il n'y a pas que Namur, je m'empresse de le dire.

Je passe donc sur tout ce qui a été dit pour ne pas répéter tout ce qui a été dit avec beaucoup de jovialité par mon collègue Luc Tiberghien tout à l'heure.

Peut-être une question dans l'allocation de base 41.02 - Intervention régionale en faveur du CRAC, on y a déjà fait allusion. Une économie de 3 000 milliers d'euros est réalisée. Je voudrais savoir en quoi cela peut avoir de conséquences par rapport à des projets en particulier. Cela veut-il dire que certains projets seront retardés ? Par rapport à cet enjeu aussi important lié à l'évolution du vieillissement, je pense que vous avez pris vos responsabilités, Madame la Ministre, et je tiens à le souligner de façon positive à travers le budget.

J'aurais juste voulu attirer l'attention – je pense que nous devons tous y être attentifs – sur un certain nombre de constats qui peuvent laisser croire qu'on est, de façon assez réaliste, en route vers la marchandisation du secteur. Je trouve que nous devons prêter un intérêt particulier dans l'équilibre et dans l'accessibilité du plus grand nombre, mais aussi sur les modalités des structures d'accueil qui devront de plus en plus être adaptées, notamment liées à l'âge de plus en plus important des personnes, après des séjours les plus longs possible à domicile. On a là finalement un secteur qui est amené à se développer. Cela ne nécessite pas nécessairement, à ce stade, de grandes paroles, nous y reviendrons, mais je tenais, dans mes questions, attirer l'attention sur cet aspect.

Pour ce qui concerne l'allocation budgétaire 43.68 - Subventions à l'accompagnement par les pouvoirs publics de personnes âgées, M. Prévot et moi-même sommes déjà intervenus à plusieurs reprises, encore en juin dernier, Madame la Ministre, pour faire le point sur le suivi du projet-pilote d'accueil familial. C'est une alternative dont nous voulons souligner toute l'importance, nous l'avons déjà fait.

A-t-on déjà un moyen de mesure pour évaluer les perspectives et donc les conclusions finales de la phase pilote ? Ont-elles pu être tirées, comme vous l'annonciez, en cette fin d'année 2012 ? Ce qui nous permettra, le cas échéant, de pouvoir renforcer ce qui nous paraît être une alternative particulièrement intéressante.

Je ne reviendrai plus, dès que j'aurai terminé, sur ce qui a été dit au niveau de la dotation de l'AWIPH. Je continue à dire que c'est plutôt une bonne idée de pouvoir prendre en considération le budget de l'AWIPH de façon séparée. Je pense qu'il faut y aller progressivement. Quid du contenu du plan d'entreprise de l'AWIPH ? Ce serait peut-être utile de faire le point soit à ce stade-ci, soit dans le cadre de l'analyse du budget. On a fait allusion aussi au projet « Aide à la vie journalière ». J'aurais donc voulu en savoir plus à ce sujet. C'est d'un intérêt plus local, mais il faut aussi trouver ces réponses.

Quid de la création d'un AVJ à Verviers, demandé par la Commission subrégionale de Verviers ? Où en est-on ? Quelles sont les perspectives ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). - Merci Monsieur le Président. J'interviendrai dans le cadre du programme 11 et du programme 14.

Dans le programme 11, deux AB, l'AB 51.01 et 63.01 qui avait été créées lors de l'élaboration du budget 2012 et créditées pour une de 500 000 euros et l'autre de 1 million d'euros, ont été mises à zéro dans le cadre des mesures d'économie. J'aurais donc voulu savoir à quels secteurs étaient destinés ces nouveaux articles de base, sur quelles matières précises ont porté ces deux appels à projets en 2012 et quels types d'initiatives étaient particulièrement visés ici.

Pour ce qui concerne le programme 14, l'ensemble des moyens complémentaires qui avaient été obtenus lors des précédents exercices budgétaires pour assurer la mise en œuvre du plan « Bien-Vivre chez soi » sont maintenus à des nouveaux équivalents en réponse à l'augmentation de l'espérance de vie, mais également au souhait de plus en plus de personnes âgées de pouvoir vivre à domicile le plus longtemps possible. C'est une très bonne chose.

Par contre, et par rapport au CRAC – et Mme Bertouille l'a déjà souligné – ce sera la troisième année consécutive que le Gouvernement wallon suspendra une série d'annuités à lui verser afin de réaliser des mesures d'économie. Dans la mesure où cette option devait être à l'origine un one shot, je souhaitais connaître les modalités de suspension de ces paiements. Ceux-ci ont-il un éventuel impact sur les finances du CRAC ? L'ensemble des programmes que le CRAC devait financer seront-ils poursuivis ?

Parmi les mesures d'économie, j'avais pointé la diminution des subsides destinés à favoriser l'habitat intergénérationnel. Cela signifie-t-il que ces projets qui allaient dans ce sens ne seront pas poursuivis ? Quels ont été les résultats récoltés par les premières expériences-pilotes en la matière ?

Je serai brève parce que tout a déjà été dit.

M. le Président. - Oui, plusieurs fois et bien dit.

QUESTION ORALE DE M. DAELE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LES ACTIONS SOUTENUES PAR LA RÉGION WALLONNE DANS LA LUTTE CONTRE LE SIDA »

QUESTION ORALE DE MME BERTOUILLE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LES MESURES PRISES PAR LA RÉGION WALLONNE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA LÉGIONELLOSE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les actions soutenues par la Région wallonne dans la lutte contre le sida » et la question orale de Mme Bertouille à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les mesures prises par la Région wallonne en matière de

lutte contre la légionellose ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, pour pouvoir compléter mon intervention de tout à l'heure ainsi que celle de M. Tiberghien, je voudrais aborder, avec Madame la Ministre, la lutte contre le sida en Région wallonne.

Vous savez, je ne vous l'apprends pas, la journée de lutte contre le sida a eu lieu le 1er décembre. C'est un moment propice à de nombreuses réflexions et actions de terrain, mais nous savons également que la lutte contre le sida est un travail quotidien à mener avec beaucoup de ténacité, car aucun effort ne sera vain.

Malheureusement, à ce jour, aucun remède n'a encore été mis au point pour guérir la maladie et notre meilleure arme reste donc la prévention, compétence spécifique de votre collègue communautaire.

Cependant, je ne pouvais pas manquer, juste après cette journée symbolique, de vous interpeller sur ce sujet, notamment sur les publics qui sont davantage exposés aux risques et dont chacun d'eux demande des réponses à leurs besoins spécifiques.

Des actions différentes seront menées auprès du public homosexuel, comme ce fut le cas en 2008, avec la présentation d'un guide auprès des jeunes via les actions et l'éducation affective et sexuelle organisées dans les écoles par les centres de planning familial ou auprès des toxicomanes qui ont pu bénéficier d'une série d'initiatives. Citons par exemple l'échange de seringues usagées contre une seringue stérile.

Par ailleurs, les personnes séropositives sont encore trop souvent victimes de discriminations et leur intégration sociale n'en est que plus ardue, ce qui amène certaines de ces personnes au déni le plus complet de la maladie afin de se protéger.

Les conséquences peuvent être importantes, le refus de se soigner, le refus d'en parler notamment à son entourage et d'être soutenu, et également risques de contamination d'autres personnes.

Souvent, la réduction des risques est initiée par des ASBL ou organismes financés par la Région wallonne, c'est d'ailleurs principalement par ce biais que la Région wallonne intervient.

Madame la Ministre, pouvez-vous m'informer sur les actions spécifiques qui ont été mises en place tout au long de l'année 2012, mais également, et donc particulièrement ici dans le cadre du budget 2013, de ce qui est programmé ? Comment comptez-vous encourager de nouvelles initiatives ? On peut constater ici dans le budget que le financement reste stable, en tout cas au travers de l'AB 33.02 qui regroupe les subventions aux organismes actifs en milieu prostitutionnel et/ou en matière de lutte contre le sida, donc 150 000 euros, mais vous nous dites que cela recouvre, par exemple, Espace P et Icar Wallonie, la Plate-forme Prévention Sida et le Collectif des femmes de Louvain-la-Neuve. Y en a-t-il d'autres qui sont financés ? Je voudrais pouvoir connaître la ventilation qui est effectuée entre milieu prostitutionnel et prévention sida envers les autres publics.

Si vous avez les chiffres, on peut aussi les mettre en annexe au rapport, mais j'aimerais avoir cette ventilation plus précise.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

Mme Bertouille (MR). - Merci. Monsieur le Président. Madame la Ministre, chers collègues, cette question était adressée aux Ministres Antoine et Nollet et elle arrive finalement dans le budget de Mme la Ministre Tillieux, décision de la Conférence des présidents, *punt aan de lijn*.

Madame la Ministre, ce n'est pas la première fois que j'interviens sur la problématique de la légionellose, puisque malheureusement on a déjà dû constater différents cas en Région wallonne.

C'est une bactérie naturellement présente, mais elle peut devenir, si certains critères sont réunis, particulièrement dangereuse et mortelle.

Ainsi, les installations sanitaires publiques sont souvent pointées du doigt. C'est à chaque fois à cette occasion-là que l'on peut intervenir sur le sujet.

Des cas de légionellose sont régulièrement signalés dans les piscines ou dans les installations sanitaires d'hôpitaux ou dans les maisons de repos.

Lorsqu'elle est présente, la légionellose nécessite l'arrêt et le traitement complet des installations incriminées.

Elle est mortelle. Elle doit donc constituer une priorité en matière de santé publique.

Quelles sont les actions, Madame la Ministre, qui ont été menées ces derniers mois en vue de lutter efficacement contre cette bactérie ? Les installations ayant été touchées par ces cas de légionellose font-elles l'objet d'une attention accrue de la part des services des administrations ? Existe-t-il un cadastre des installations dites à risque, même si on sait que la bactérie peut se développer n'importe où, n'importe quand, sous certaines conditions. Ce n'est pas toujours prévisible. Des contacts ont-ils été pris avec les autres niveaux de pouvoir parce que, là aussi, il y a des compétences au niveau du Fédéral ?

Enfin, dans le cadre de la lutte contre la légionellose, il existe la possibilité d'installer des systèmes antilégionellose. Ce sont des installations qui sont très coûteuses. Est-ce qu'elles pourraient éventuellement faire l'objet d'une subvention, d'un subside ?

M. le Président. - La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 16 heures 50 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 17 heures 2 minutes.*

M. le Président. - La séance est reprise.

QUESTION ORALE DE M. DAELE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LES ACTIONS SOUTENUES PAR LA RÉGION WALLONNE DANS LA LUTTE CONTRE LE SIDA »

QUESTION ORALE DE MME BERTOUILLE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LES MESURES PRISES PAR LA RÉGION WALLONNE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA LÉGIONELLOSE »

(Suite)

M. le Président. - Madame la Ministre, après cette batterie de questions – plus ou moins une soixantaine me dit-on – ce qui montre l'intérêt de la commission aux budgets relatifs à vos compétences.

Vous avez la parole, Madame la Ministre, pour cet exercice de réponse, nous le savons, le plus complet possible.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Merci, Monsieur le Président. C'est avec grand plaisir que nous pouvons constater l'intérêt, la motivation, l'énergie de tous nos commissaires, toujours présents à chaque examen, à chaque séance budgétaire. Cela prouve aussi combien nos politiques sont importantes et d'autant plus aujourd'hui en cette situation de crise, complexe pour tout le monde et complexe aussi à gérer sur le plan financier, puisque vous en voyez directement les conséquences sur nos allocations en termes d'économies à réaliser, c'est le terme qui revient, hélas, le plus fréquemment dans notre budget 2013.

De manière générale, vous avez pu constater que l'ensemble des AB, qui porte sur les rémunérations, a pu être épargné en termes d'économies et que donc, nous préservons en santé, en action sociale, en égalité des chances tous les emplois. Nous faisons même mieux, puisqu'en ce qui concerne ces AB de rémunérations et l'OIP, nous avons obtenu l'index et aussi la dérive barémique, ce qui est important, et ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble des OIP wallons. Je pense que c'est une marque importante de confiance du gouvernement aussi en ces politiques qui sont menées et en ces temps difficiles un important soutien financier à tous ces travailleurs dans les services de santé, dans les services sociaux.

Beaucoup de vos questions ont porté sur la question du CRAC. C'était effectivement en débat lors de nos précédentes éditions, et j'encourage M. le Président et l'ensemble de la commission à organiser une séance thématique, peut-être en des temps calmes, pour faire en sorte que nous puissions jeter un œil attentif sur ces questions liées au financement alternatif organisé en Région wallonne, pour lesquelles les secteurs, les départements santé, action sociale, médico-social emportent une large partie des moyens financiers, notamment aussi dans le cadre du secteur hospitalier.

En ce qui concerne plus précisément notre département, les économies portent, au niveau du CRAC, sur les annuités que la Wallonie verse au CRAC, qui est un organisme distinct, et non pas, pour ceux qui l'auraient mal compris, sur les subsides octroyés aux opérateurs, certainement pas. On est ici sur l'annuité portée vers le CRAC. Cela ne porte pas non plus sur les programmes d'investissement qui sont prévus tant dans le secteur hospitalier qu'à l'AWIPH ou dans le secteur des maisons de repos.

Ces annuités sont programmées par le gouvernement sur la base d'une trajectoire que l'on imagine, théoriquement, au départ du lancement d'un projet de financement d'investissement. Bien sûr, cette trajectoire se veut prudente et elle se veut établie sur un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux. Travaux qui, très généralement, pour ceux qui ont déjà goûté à ce genre de dossier, prennent davantage de temps en raison notamment des procédures de marchés publics, des procédures d'autorisations, d'obtentions de permis, de respect des normes et j'en passe.

C'est le constat un peu partout et dans l'ensemble des secteurs. Les versements effectués à ce jour se révèlent donc par rapport à la trajectoire qui a été initialement imaginée, de manière prudente. Les versements qui ont été réalisés chaque année par la région se révèlent donc supérieurs aux besoins réellement enregistrés au CRAC pour faire face aux attentes et pour financer les projets subsidiés compte tenu de leur délai de réalisation, compte tenu de leur délai de finalisation aussi. Aujourd'hui, cette situation nous permet de réaliser des économies sans aucun impact sur les programmes et tout en garantissant l'équilibre financier du modèle CRAC, tout cela dans le respect des marchés financiers qui ont été passés. Voilà pour l'explication au niveau du

CRAC. Soyez rassurés que cela ne ralentit en rien le programme d'investissement, que les besoins nécessaires pour financer les projets en cours de réalisation sont bien préservés et sauvegardés, mais des économies sont réalisées sur ce qu'on pourrait imaginer appeler des sous-consommations.

Une question a été posée de savoir si on allait encore poursuivre de la même manière, puisque nous avons déjà dû réaliser des économies sur le compte CRAC, quand on voit les annuités versées au compte CRAC lors du précédent exercice et nous avons dû à nouveau les entamer cette année. Que dire pour 2014 ? Je ne veux pas m'engager déjà maintenant sur des travaux budgétaires de l'année prochaine, mais il est clair que ce que nous faisons ici n'est, a priori, pas à refaire l'année prochaine, c'est un one shot, en tout cas, on l'espère. Ce n'en sera peut-être pas un, je n'en sais rien, cela dépendra aussi des conditions budgétaires l'année prochaine et des éventuelles économies à réaliser ou pas par le gouvernement. Ici, les économies sont à réaliser dans nos secteurs et il y a encore des marges pour nous permettre de trouver des moyens là où cela ne fait pas mal, là où on ne touche pas le citoyen, là où on ne touche pas l'emploi. Il est évident que ce sont les premières mesures que nous allons pouvoir prendre puisqu'il n'y a pas d'impact non plus sur la réalisation des investissements en infrastructure dans le secteur hospitalier, dans le secteur de la personne handicapée ou dans le secteur de l'accueil hébergement des personnes âgées. Vous voyez que tout cela nous permet de réaliser des économies sans pour autant devoir subir un impact négatif et direct sur l'emploi ou sur les personnes.

On a parlé aussi d'autres mesures d'économies, notamment sur les crédits facultatifs, c'est une mesure linéaire qui a été prise par le gouvernement à laquelle chaque ministre est soumis, et donc, tous les départements sont concernés. Il revient à chaque ministre de choisir quelles sont, au sein de ses départements, les mesures qui seront touchées. Il va de soi que, par exemple, un ministre peut choisir de réaliser l'ensemble du montant de 5 % sur un seul secteur et pas sur les autres ou bien de diluer, de faire 5 % de manière unilatérale sur chacun de ses programmes ou bien de varier le niveau d'économie en fonction de choix et de priorités.

Chez nous, nous avons décidé de réaliser ces économies sur la base des subventions de construction pour les infrastructures, parce qu'il y a régulièrement des sous-consommations. On n'est pas là non plus sur les investissements à montants élevés qui, eux, relèvent du compte CRAC. Nous sommes sur des AB propres, donc en crédits directs qui relèvent plutôt d'aménagements comme des cuisines dans des maisons de repos ou des aménagements qui sont des subsides inférieurs, en général, à 750 000 euros. En termes d'infrastructures, quand on parle d'hôpitaux ou de maisons de repos, ce ne sont pas de gros travaux.

Il est donc fait appel, ces derniers temps, assez peu, puisque ce qui relève aujourd'hui du champ des investissements est plutôt du CRAC que du côté de nos AB. Il y en a, c'est certain, mais il y a des sous-consommations.

Il y a aussi des sous-consommations dans le cadre de la politique liée aux articles 60 et 61. Plusieurs d'entre vous l'ont relevé. Il ne s'agit pas de réduire la voilure sur ces projets. À l'inverse, chaque année, on dédicace à l'initial un budget que l'on espère voir consommé et qui, hélas, ne l'est pas. C'est une sous-consommation que nous récupérons au deuxième ajustement.

Nous avons aussi pris des mesures sur les projets qui ne sont pas encore entamés, des projets dont je vous ai peut-être déjà parlé, mais pour lesquels il y a eu certaines lenteurs, ou tout simplement nous n'avons pas encore réuni les conditions de mise en place, donc qui n'engendrent pas de suppression d'emploi, de suppression de service. Nous sommes là dans le cadre d'un ralentissement de l'investissement, qui ne se fera pas en 2012, mais peut-être en 2013.

Ensuite, sur les AB fortement regardées par certains d'entre nous dans l'assemblée, ce sont les AB liées à la communication. Des efforts ont été faits en la matière, notamment sur la semaine antistress. Monsieur Borsus, vous ne verrez plus les petits nez rouges. C'est d'ailleurs bien dommage.

Tout cela, c'était plus général. Entrons dans chacun des programmes de nos départements. Je vais commencer par parler de l'AWIPH, puisque cela a été longuement questionné. Vous connaissez le système puisque nous y revenons chaque année. En ce qui concerne la dotation de l'AWIPH et l'élaboration du budget de l'agence, le CWASS prévoit que le gouvernement soit saisi du budget de l'AWIPH pour approbation. Dans un souci de transparence et pour faciliter vos travaux, j'ai veillé à ce que vous soit transmis le projet de budget de l'AWIPH, qui n'est donc pas le budget définitif qui doit encore être approuvé, dès lors que nous aurons approuvé ici la dotation.

Lorsque le parlement aura voté le budget régional wallon, donc décidé de la hauteur de la dotation de l'AWIPH, l'AWIPH élaborera son projet définitif de budget, qu'il passera à l'approbation du comité de gestion. Je le recevrai en tant que ministre et je le porterai à l'approbation du gouvernement. Là seulement, nous reviendrons vers vous.

Le code prévoit aussi que le budget de l'AWIPH fait l'objet d'une présentation devant la commission compétente du parlement. C'est prévu, nous le ferons. Dès l'adoption par le gouvernement, je transmettrai au parlement, comme à l'habitude, et nous pourrons organiser, avec l'AWIPH, avec son administratrice générale, avec son président du comité de gestion, une présentation du budget. Nous pourrons ainsi aborder

chacune des politiques menées en faveur des personnes en situation de handicap et parler, dans la foulée, des mesures liées au nouveau contrat de gestion.

De manière générale, une question avait été posée sur la technique – je pense que c'est vous, Madame Bertouille, qui aviez entamé la discussion sur les premières pages du programme justificatif, les pages 3 à 17, si je me souviens bien, sur la question des cavaliers. Vous devez savoir que le dispositif régional a évolué puisque le décret Walcomfin modifie les procédures comptables. Dès lors, aujourd'hui, certains cavaliers sont devenus obsolètes. Par exemple, le décret WBFin autorise les transferts de montants au sein du même programme en moyens de paiement. Par exemple, à l'intérieur du programme 17, nous pourrons dorénavant faire des transferts entre le 11, le 12, le 13, le 14 ou le 15, ce qui va faciliter les choses, ce qui rend obsolète la nécessité de rédiger ces cavaliers budgétaires, qui étaient d'ailleurs valables une seule année.

Le deuxième impact des modifications en termes de comptabilisation au niveau régional, c'est la question des crédits dissociés ou des crédits non dissociés. Les crédits non dissociés permettaient d'envisager le paiement sur l'année N+1 précédemment. Aujourd'hui, ces crédits non dissociés n'existent plus, il n'y a plus que des crédits dissociés. Dès lors, si vous avez envisagé une politique et que des moyens sont nécessaires pour payer sur l'année N+1, ces moyens seront prélevés sur le budget de l'année N+1. Je ne sais pas si je m'exprime bien, ce n'est pas facile à expliquer. Ce ne sera donc pas comptabilisé sur le budget de l'année N mais bien sur le budget de l'année N+1.

Voilà l'ensemble des modifications budgétaires, ce qui fait que si vous faites la corrélation et la comparaison entre votre début de programme justificatif de l'année dernière et de cette année, vous y voyez toute une série de modifications liées à ce décret sur WBFin.

Concernant les garanties régionales, ces garanties ne sont toujours pas activées. Vous m'aviez fait le tableau, je vous confirme qu'elles ne sont pas activées aujourd'hui, mais que l'évaluation est réalisée et que nous avons une décision du gouvernement sur cette question. Depuis un bout de temps, nous savons que le plan d'investissement, notamment en termes d'investissements hospitaliers, s'élève à plus de 1,6 milliard d'euros sur dix ans. L'essentiel – n'ayez pas peur – est financé par le Fédéral dans le cadre du financement 90.10 via le BMF en 33 ans. Les opérateurs doivent préfinancer, au travers de prêts bancaires qui sont aujourd'hui de plus en plus compliqués à obtenir, surtout sur une telle longueur. Les banques rechignent à réaliser ces prêts sur 33 ans. La situation est donc en plein mouvement, c'est la raison pour laquelle la réflexion est un peu complexe aujourd'hui dans ce contexte de crise.

Les hôpitaux viennent solliciter une garantie au niveau régional pour leur permettre d'obtenir les prêts bancaires. Une étude nous permet aujourd'hui de confier à la SOGEPA la question des garanties régionales, notamment hospitalières. C'est vraiment de cela qu'il s'agit. Une note décisionnelle sera proposée au gouvernement au début de l'année 2013.

(Réaction de M. Borsus)

Oui. C'est un choix. Vous savez, Monsieur Borsus, qu'il y a récemment eu une discussion sur la réorganisation des outils économiques au niveau wallon. Dans ce cadre-là, il a été décidé de confier une nouvelle mission à la SOGEPA, qui sera d'être l'organisme de soutien pour tous les opérateurs en recherche de la garantie régionale, principalement dans le secteur hospitalier.

M. Borsus (MR). - Je vous prie de m'excuser, je ne suis pas intervenu dans le débat, mais ce que j'entends est proprement sidérant ! La SOGEPA n'a rien à voir dans le mécanisme, c'est vraiment un bric-broc budgétaire, c'est absolument sidérant.

M. le Ministre Marcourt, que j'interrogeais sur la SOGEPA ce matin, et mes collègues en Commission de l'économie n'ont pas du tout évoqué cet élément-là. C'est vraiment une construction totalement inédite.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Si nous continuions, Monsieur Borsus, au-delà de votre étonnement. Je pense que la discussion reviendra sur le tapis dans la commission ad hoc.

En ce qui concerne les accords du secteur non marchand, il y a eu une question tout à l'heure sur les montants y réservés. Des moyens indexés réservés dans le cadre des accords du secteur non marchand public s'élèvent à 1,062 million euros.

En ce qui concerne le Plan wallon Nutrition-Santé, je voudrais réaffirmer ici l'importance de la politique menée et confirmer notre attachement à ce plan. Le travail d'envergure a été réalisé, c'est-à-dire avec des opérateurs de terrain qui ont été notamment quelques maisons de repos pilotes, mais aussi l'Union des nutritionnistes. Nous avons travaillé sur l'écriture d'un guide qui est d'ailleurs ici. Je vous propose d'en remettre un à chaque groupe parce que je n'en ai pas suffisamment pour chacun des commissaires. Si cela vous intéresse, envoyez-moi un courriel et je vous le ferai parvenir. Il s'agit du guide pour les maisons de repos. L'année prochaine sera consacrée à la diffusion du guide, à la sensibilisation des acteurs de terrain, principalement ici dans un premier temps, les maisons de repos, et alors accompagnement avec la Fédération des diététiciens. La question a été posée de savoir si on voulait poursuivre. Oui, bien sûr, nous voulons poursuivre. Ceci n'est qu'un premier pas et nous espérons pouvoir enclencher dans un avenir plus ou

moins proche en fonction des moyens budgétaires, la question des référentiels en nutrition pour les personnes à domicile en s'appuyant, pourquoi pas, sur les services d'aide à domicile aux services d'accompagnement à domicile.

Le Plan Alzheimer qui voit aussi ses moyens réduits ne traduit pas du tout un désintérêt de notre part, au contraire, mais une juste répartition des moyens. Face à la nécessité de faire des économies, le choix s'est porté sur ce projet certes important, mais qui n'était pas encore en cours. C'est là où je vous dis qu'on a décidé de faire des économies sur des projets qui n'avaient pas encore été enclenchés, cela pour éviter de menacer d'autres politiques et surtout de menacer les emplois des personnes qui portent des projets.

Nous n'oublions sûr la résolution portée par le Parlement wallon, nous n'oublions pas non plus le Plan wallon Alzheimer qui a été décidé par le Gouvernement wallon en décembre 2010.

Les moyens en 2013 vont nous permettre de poursuivre, cela grâce à une évaluation positive, les fameux projets-pilotes, pour ceux qui en doutaient, sur la prise en charge non médicamenteuse de la pathologie. C'est vrai qu'au départ c'était pour un an, nous avons souhaité poursuivre, mais en concertation avec les acteurs et les opérateurs. Les moyens ont donc été revus en conséquence.

Nous mettrons en place le fameux Centre d'expertise. Pour réduire son coût, tout en garantissant la qualité et la pertinence du projet, il sera logé au sein de la DGO5.

Enfin, un partenariat est initié avec la Fondation Roi Baudouin pour le lancement d'un appel à projets vers les pouvoirs locaux qui sera intitulé « Les communes Alzheimer ». Même si on réduit les moyens, on continue malgré tout à impulser de nouvelles politiques et de nouveaux projets.

En ce qui concerne « Bien vivre chez soi », vous avez vu que nous continuons à déployer la politique. Je vous rappelle les différents axes. Le premier, l'information avec le site internet et, pour répondre à une des questions posées, nous envisageons toujours de mettre en œuvre une brochure, un guide, un référent et de le diffuser, mais nous le ferons une fois que le dispositif complet sera mis en œuvre. La dernière étape sera donc la traduction. Tout cela est déjà disponible sur internet et nous traduirons lorsque la brochure pourra être étayée au vu des actions que nous avons enclenchées.

Le deuxième axe est l'axe de conseiller suivi. Vous vous souvenez, il a été mis en œuvre. Il y a eu des appels à projets à destination de services-conseils pour permettre l'adaptation des domiciles, et des conseils en aide technique pour renforcer, d'une part, les services qui existent en faveur des personnes en situation de handicap et, d'autre part, pour créer ceux qui n'existaient pas en faveur des aînés.

Le troisième axe, c'est ce fameux programme d'aides technique et d'aménagement à domicile dans lequel il est prévu d'étudier les pistes possibles d'aides financières directes pour les aînés qui ont un aménagement lourd et coûteux. Quand c'est simple et peu onéreux, chacun assumera, mais ici il s'agit d'aider les personnes en difficulté financière à assumer directement les travaux à réaliser, de bénéficier d'un prêt à taux zéro - comme je vous l'ai dit. Nous sommes aujourd'hui à l'étape d'un marché public qui a été lancé suite à une demande de l'inspecteur des finances. Pour nous permettre de réaliser ce marché financier, nous avons lancé un appel. La SWCS, Monsieur Dodrimont, s'était montrée intéressée, mais in fine, n'a pas rentré de dispositif pour rentrer dans cette question des prêts à taux zéro. Nous n'avons pas pu travailler avec la SWCS et les projets rentrés sont aujourd'hui en cours d'examen dont nous attribuerons, dans les semaines qui viennent, le marché pour faire en sorte que nous puissions poursuivre les fameux prêts sociaux que nous avions déjà précédemment dans le cadre d'une convention avec Osiris-Credal, qui reste intéressé et qui a rentré un projet.

Évidemment, tout cela serait octroyé aux personnes sur base d'entretien bien spécifique, pour évaluer les besoins des personnes et surtout leurs ressources financières. Le public ciblé sera un public à revenus moyens ou faibles.

Les services d'aide aux familles. Il y a sur ces AB des transferts du secteur public vers le secteur privé. On constate que les demandes issues du terrain et les dossiers qui nous parviennent font la place plus large au secteur privé et donc chaque année il y a, et c'est encore le cas, des réallocations vers le secteur privé.

Au-delà de cela, un budget de 40 000 euros permettra de proposer des formations communes à tous les coordinateurs. Des formations qui seront organisées par l'Union des Villes et Communes de Wallonie sur le même modèle que ce qui est déjà réalisé aujourd'hui pour les Services d'aide aux familles. L'objectif est d'assurer une qualité homogène dans le cadre des interventions qui sont réalisées chez les personnes.

Le CRAC, je vous en ai parlé.

Le saut d'index, Monsieur Tiberghien, c'était évident qu'on parle ici d'indexation. Je vous comprends et je vous suis totalement.

Il y a eu l'erreur matérielle sur les tableaux, je vous suis aussi, 2011 il fallait lire 2012, et 2012 il fallait lire 2013.

Des questions encore sur l'AWIPH, mais auxquelles je n'ai pas encore répondu, les ETA. Je ne peux que,

comme vous, déplorer les situations financières difficiles, mais nous le savions depuis le début de la législature. Cela avait commencé par Samera et d'autres ont suivi. Aujourd'hui, c'est à Andenne. Pas plus tard qu'hier, le licenciement de 43 travailleurs et la fermeture de l'entreprise qui ne nous réjouit absolument pas puisque ce sont des travailleurs qui, au-delà de perdre un emploi, sont dans des situations difficiles. Ils vont être devant la double difficulté de retrouver un emploi dans une situation de crise et d'autant plus avec un handicap à la clé.

L'accès à l'emploi pour les personnes handicapées, on en conviendra tous, est primordial, parce que l'emploi est le premier vecteur d'inclusion sociale.

Aujourd'hui, 57 ETA sont agréées et subventionnées en Wallonie. Eu égard à la crise financière qui a touché notre région, notre pays, mais aussi l'Europe et, in fine, le monde entier - je le rappelle - nombre de nos entreprises ont été mises en difficultés. Les ETA n'échappent pas à ce difficile modèle malgré le plan de relance que j'ai effectivement souhaité lancer et mettre en place dès que je suis arrivée. Et vous avez cité trois ETA qui ont fermé ou sont en cours de liquidation.

J'insiste sur le fait que ces trois ETA ont fait l'objet d'un suivi, d'un soutien aussi de la part de l'AWIPH. Soutien qui s'est décliné sur le plan technique, mais sur le plan financier aussi, notamment par le biais d'avance de subsides de la part de l'AWIPH, ce qui n'est pas peu dire comme geste important aujourd'hui. Force est de constater que la déconfiture de ces trois ETA est inhérente soit au management, soit à la politique commerciale de ces entreprises et au manque de diversification à l'égard des marchés.

Ce n'est pas faute pour l'AWIPH d'avoir, à de multiples reprises, notamment au moment des inspections réalisées dans ces entreprises, informé les gestionnaires de leur situation préoccupante et d'avoir, le cas échéant, formulé des propositions, parce que pour cela nous pouvons faire confiance à l'AWIPH, ils sont vraiment dans leur rôle de contrôle, mais aussi de conseil auprès des entreprises de travail adapté.

Il était difficile d'aller plus avant dans les interventions publiques sans porter atteinte à la liberté d'association et à la liberté d'entreprise, je suppose que vous le comprendrez.

Cela étant, nous avons chaque fois veillé à soutenir les travailleurs pour qu'ils puissent retrouver le plus rapidement possible un emploi, notamment par l'augmentation du quota d'emplois d'ETA qui ont engagé des travailleurs licenciés.

Je soulignerai enfin qu'une concertation permanente a lieu entre mon cabinet et la Fédération wallonne des Entreprises de Travail adapté pour tenter de soutenir encore ce secteur et s'il le fallait, pourquoi pas lancer à nouveau un plan de soutien aux entreprises de travail adapté.

Concernant la suppression des crédits liés aux financements d'initiatives transversales, les crédits étaient destinés en 2012 à l'appel à projets VADA. Depuis le début, j'ai signalé que cette initiative était a priori une initiative non récurrente. Suite à l'appel à projets lancé en 2012 sur les Villes Amies des Aînés, 170 projets ont été rentrés. À partir de ces 170 projets, 57 ont été sélectionnés par un jury composé de personnes de l'administration, mais aussi d'experts dans le domaine des aînés, avec toute une série de critères de sélection. Il fallait obtenir une cote globale minimum de 14/18 et au moins une cote minimum de 2/3 en pertinence du projet ou en obtention de la cote maximale de 3/3 en pertinence et en participation des aînés puisque c'était le fondement même - souvenez-vous, nous avons déjà parlé de l'appel à projets.

Un montant forfaitaire de 80 000 euros a été attribué aux trois grandes villes de plus de 100 000 euros pour s'associer avec les autres opérateurs candidats sur leur commune, puisqu'il y avait, pour chacune des villes, plusieurs projets rentrés. On a souhaité travailler de concert et favoriser les synergies entre les projets.

Cela donne en termes d'impacts par province : 14 projets sélectionnés en Province de Liège, 12 sur la Province de Luxembourg, 11 en Province de Namur, 7 en Province du Brabant wallon et 16 projets en Province de Hainaut.

Quels ont été les projets sélectionnés ? À titre d'exemple : la création d'un parcours urbain adapté, la création d'une bibliothèque ambulante à destination des aînés, la création d'un club sportif spécifique pour les aînés ou encore un circuit d'adresses adapté aux aînés. La mise en place de papy et mamy-sitting sur l'exemple du baby-sitting, des personnes qui accompagnent les aînés.

La mise en place de tables d'hôte spécifiquement dédiées aux seniors pour leur permettre de se rencontrer et de partager un moment de convivialité autour d'une table ou la mise en place d'ateliers créatifs. Bref, tout cela était fortement intéressant et j'espère que ces projets pourront être mis en œuvre rapidement.

En ce qui concerne l'habitat intergénérationnel, je vous l'ai dit, c'est une mesure d'économie sur une politique qui n'était pas activée.

L'IFAPME va construire dans l'adaptabilité, j'en ai parlé dans l'exposé général tout à l'heure. De quoi s'agit-il ? C'est la mise en place d'un plan d'action pour améliorer la formation des architectes et autres professionnels de la construction. Pourquoi ? Pour tout simplement adapter un maximum de logements, qu'ils soient publics ou privés, pour les personnes en situation de handicap, en ce compris les personnes qui, avec

l'avancée en âge, connaissent des difficultés à se mouvoir.

Des subventions sont accordées en ce sens au consortium mis en place dans le cadre de ce projet. Ce consortium qui s'est créé coordonne un plan d'action et réunit différents acteurs comme le CAWaB - Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles - la Confédération Construction Wallonne, le Centre scientifique et technique de la Construction, l'IFAPME, le CIFFUL - Centre Interdisciplinaires de Formation de Formateurs de l'Université de Liège - et l'Union Wallonne des Architectes. Ces projets sont cofinancés par mon cabinet et celui de M. le Ministre Nollet.

Nous avons parlé un peu de transfert de compétences. Je pense que c'est Mme Salvi qui a abordé la question et, en effet, elle a raison. Parler aujourd'hui à très court terme de l'exercice 2013, mais il conviendra, un jour ou l'autre, de se pencher plus avant sur ce qui nous attend dans les années à venir et, en particulier, dans la foulée de ce que l'on appelle ces fameuses compétences usurpées ou de ces transferts de compétences qui sont attendus.

Il est clair, aujourd'hui, que les accords institutionnels prévoient une communautarisation des transferts de compétences et, en particulier, le secteur qui nous concerne et pour la plus large partie, c'est le secteur de la santé et de l'aide aux personnes.

Dans un premier temps, le débat porte sur la question de l'institution réceptacle de toutes ces compétences. Vous savez que cette question n'est pas encore résolue aujourd'hui.

Dès que nous aurons résolu cette question, il faudra aller plus avant, notamment sur les questions liées à l'organisation du modèle. Allons-nous tout simplement prendre ce qui existe aujourd'hui au niveau fédéral et le copier/coller vers le régional en créant sur le même modèle des principes de concertation un INAMI wallon ? Comment organise-t-on la concertation, la négociation avec le secteur des mutuelles ou des soins de santé, par exemple ? Ou bien allons-nous, de manière plus ambitieuse, imaginer de revoir le fonctionnement global et l'articulation, notamment du secteur des soins de santé, de l'action sociale et de l'aide à la personne, notamment la question de la politique de la personne âgée ou de la personne handicapée ? Vous voyez tout de suite les liens que l'on pourrait faire en essayant d'être un peu créatif, en mettant sur pied un tout nouveau modèle. Cela nécessite non pas quelques heures de discussions, de débats, mais de longues études et un examen approfondi pour mettre sur pied un examen qui fonctionne.

En ce qui me concerne, je ne me suis jamais cachée que nous plaidons pour une régionalisation des compétences. Nous verrons dans les prochaines semaines ou les prochains mois comment nous aboutirons sur ce dossier extrêmement important.

On a abordé la question de la pauvreté, la journée du 29 octobre a mis encore en lumière, via l'action médiatisée au travers d'un opérateur qui est la RTBF, les difficultés vécues par nos concitoyens qui n'ont jamais été cachées qui, au contraire, sont plutôt connues pour nous qui travaillons sur les compétences Action sociale et Égalité des chances dans notre commission.

Il va de soi que nous devons continuer à lutter contre la pauvreté, mais lutter contre la pauvreté ne dépend pas uniquement des compétences de nos départements, c'est une responsabilité de l'ensemble du gouvernement puisque l'on pense tout de suite à la question de l'emploi, premier vecteur à la fois d'intégration sociale et de revenus qui permettent, in fine, de participer au modèle économique.

Il y a le logement, avoir un toi est fondamentalement important. Pour ce qui concerne nos politiques, nous continuerons à travailler au travers de tous les outils sociaux qui sont en place, les relais sociaux où les moyens ne diminuent pas. Il y avait une question tout à l'heure sur le Brabant wallon qui a l'intention de créer un abri de nuit. C'est plutôt de cela qu'il s'agit pour l'instant.

Il n'y a pas de réelle demande qui sollicite la création d'un relais, mais plutôt de manière efficace, un endroit pour héberger les personnes qui restent dans la rue, et donc, c'est la création d'un abri de nuit. S'il est créé au cours de l'année 2013, les budgets seront prévus, soit à l'ajustement, soit en 2014 ; cela dépend de l'entrée en vigueur. Cela prend toujours un peu de temps. Regardez le temps mis à Namur pour créer l'abri de nuit, cela a pris plus de six ans.

Au-delà des relais sociaux, nous avons toujours les maisons d'accueil, cela en lien avec la question des violences conjugales et de la journée qui vient de se passer également, mettant en lumière les difficultés encore vécues aujourd'hui par certains de nos concitoyens.

La ligne « Écoute Violence Conjugale » a reçu, depuis son entrée en vigueur en 2009, plus de 11 500 appels. C'est dire la nécessité de cette ligne et le besoin qu'ont ces personnes de joindre quelqu'un et parler des difficultés rencontrées. C'est parfois peut-être ce qui déclenchera, enfin, une solution et un terme aux situations de violence rencontrées entre les partenaires ou dans une famille. Aujourd'hui, on sait que sur l'année écoulée, la ligne d'écoute a reçu plus de 4 500 appels. Chaque année, les appels continuent à croître. C'est aussi le résultat des politiques de communication qui ont été menées et, notamment, vous avez vu cette année, la campagne qui se poursuit avec la petite vidéo « Fred et Marie » qui s'intitule cette année « Marie et Fred ». Cette vidéo porte sur une vision plus optimiste que celle mise au jour l'année dernière puisque maintenant, on

voit dans ce film, Marie qui prend des décisions pour s'en sortir. Elle n'explique pas que c'est grâce au soutien de services, mais enfin, il y a toute une série de services en Wallonie qui permettent de faire le pas, comme les maisons d'accueil. Si elles ne sont pas encore suffisamment nombreuses aujourd'hui pour permettre d'accueillir tout le monde, elles accueillent, en tout cas, la majeure partie des personnes en situation de besoin, en général, des femmes et des enfants. Il y en a 15 sur l'ensemble du territoire wallon.

Il y a la question du surendettement. Nous continuons à poursuivre notre politique liée à la lutte contre le surendettement. Cela aussi a été mis au jour récemment via la Journée sans crédit organisée au mois de novembre. Décidément, les jours de fin novembre sont les journées mondiales européennes !

Grâce aux 219 services de médiation et de règlement collectif de dettes sur le territoire wallon, toutes les situations peuvent être prises en charge avec l'accompagnement, le soutien aux personnes, pour éviter la spirale du surendettement et, lorsque c'est trop tard, il faut enclencher une médiation judiciaire. Les cinq centres de référence ont été renforcés pour permettre à la fois l'échange de bonnes pratiques entre les différents services, prévoir des formations ainsi que le suivi de la jurisprudence pour informer au mieux tous les services sur le terrain avec comme coupole, toujours, l'Observatoire du crédit et de l'endettement qui continue à analyser les situations pour comprendre ce qui se passe. C'est important avec l'évolution de notre société en termes soit de consommation, soit de revenus, puisque « l'emploiement » chute, et forcément, les revenus chutent aussi, alors que les besoins sont là.

Des témoignages de situation ont encore été portés à l'écran récemment pour montrer combien toute une famille, avec les deux parents qui travaillent et des revenus moyens, éprouve aujourd'hui de graves difficultés à nouer les deux bouts. Lorsqu'il faut payer un loyer, qu'on a plusieurs enfants, il faut tout de suite un certain espace et cela se paie ; lorsqu'il faut une voiture pour se déplacer, lorsqu'il faut nourrir et vêtir toute une famille, on voit assez rapidement que le budget est trop court pour y parvenir. J'espère que notre site wallon contre le surendettement permet de donner les conseils pour mieux gérer son budget et être en phase avec une politique que nous devons mener auprès des plus jeunes. C'est un public cible que nous devons absolument toucher, et cela, grâce à des collaborations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et, en particulier, la ministre en charge de l'Enseignement, afin de faire en sorte que des modules de formation et d'information soient délivrés aux jeunes lors de leurs études - et pas uniquement dans les filières socio-économiques - afin que tous les jeunes qui sont dans les filières ordinaires, professionnelles ou techniques, puissent avoir la notion de ce qu'est un budget.

Nous avons aussi tous nos centres de services sociaux en Wallonie, qu'ils soient liés ou non aux mutuelles. Nous avons le crédit social accompagné, dont je vous parlais tout à l'heure. Il y a encore tous les services d'insertion sociale et la politique de la remise à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, via les articles 60 et 61.

Vous voyez que l'on poursuit tous nos dispositifs de lutte contre la pauvreté en essayant d'agir là où c'est le plus efficace, malgré les moyens qui nous manquent en ces temps difficiles.

Des questions ont été posées – je reviendrai en début de tableau sur nos programmes généraux – par rapport aux frais de cabinet. Les frais de fonctionnement du cabinet, vous le savez, ont été réduits. Avec 43 agents, c'est un des plus petits cabinets du Gouvernement wallon. Je ne m'en plains pas. Nous continuons à travailler d'arrache-pied pour fournir un travail de qualité et d'excellence. Il n'en reste pas moins que les mesures d'économie se poursuivent. Ce qui avait été décidé dans les années antérieures se poursuit. Vous ne le voyez peut-être pas parce qu'on compare 2013 à l'initial 2012, mais nous avions déjà réalisé des coupes sombres lors du budget 2012.

Il se fait que vous ne voyez pas non plus, parce que tout simplement il eut fallu une indexation. Et là, Monsieur Tiberghien, si je puis me permettre, c'est la traduction du saut d'index qui est véritablement à lire dans nos AB, qui ne progresse pas. Il y a là un saut d'index pour les cabinets et nous devons, en interne, ajuster nos budgets pour nous permettre malgré tout de continuer à fonctionner. Je vous prie de croire que cela devient extrêmement difficile.

En ce qui concerne le transfert en termes de dépenses patrimoniales, vous voyez sur le tableau 25 000 euros qui sont une réallocation. C'est pour permettre tout simplement de modifier le parc de véhicules puisque, après trois ans et demi de fonctionnement - nous arrivons à presque quatre ans de législature - celui-ci devient trop âgé et, surtout, le nombre de kilomètres est trop important. Nous souhaitons remplacer nos véhicules à la fois pour terminer la législature sans nous en soucier et, surtout, pour que les prochains cabinets puissent bénéficier, dès l'entame de la législature, d'un matériel correct qui ne tombe pas en panne au premier déplacement. Je crois que c'est de la saine gestion et une vision d'avenir aussi que de permettre des modules de 25 000 euros. Ce ne sont pas de gros moyens par rapport au parc automobile. Ce ne sont pas tous les véhicules ; il y en a qui bougent moins que d'autres. La ministre devant se déplacer d'un bout à l'autre de la Wallonie a un véhicule affichant un kilométrage assez élevé. Je ne voudrais pas que mon successeur se retrouve avec un véhicule qui tombe en panne à la première sortie.

Il y a eu aussi des questions sur l'évaluation des plans de cohésion sociale. Ceux-ci, comme vous le

savez, ont une durée de six ans. Ils commencent le 1er janvier qui suit le premier anniversaire de la mise en place des conseils communaux - je pense que c'est Mme Salvi qui le précisait. Le premier PCS a une durée de cinq ans, et cela par exception, et il se termine le 1er décembre 2013. Une évaluation sera finalisée, Madame Salvi, durant le premier trimestre 2013. On me parle du mois de février. Un appel à candidatures sera lancé en mars. Il s'agira alors de faire la liste des communes intéressées à développer un PCS entre 2014 et 2020.

Un appel à projets sera lancé dans la foulée, c'est-à-dire environ au mois de mai, pour le PCS. Cela laissera le temps aux communes d'élaborer leurs projets de plan et, au besoin, de l'amender avant la validation définitive par le gouvernement, validation qui devrait intervenir dans le courant du second semestre de l'année 2013.

En ce qui concerne les réductions de dépenses de communication - je vous en ai parlé tout à l'heure - plusieurs mesures ont été prises. La plus flagrante étant sur le plan de communication de la semaine antistress, mais d'autres mesures sont prises sur des brochures qui ne seront pas rééditées, ou sur des communications vers l'extérieur, des flyers, et cætera.

Il y avait une question posée sur le décret relatif aux associations environnementales. Le dossier est entre les mains de mon collègue en charge de l'Environnement, c'est-à-dire M. le Ministre Henry. Je ne saurais pas vous en dire plus.

Les centres de coordination, je vous en ai parlé tout à l'heure.

Concernant la cellule permanente « environnement santé », la réduction des moyens que vous avez pu lire se justifie sur la base des besoins constatés par la cellule en 2011 et 2012. L'AB a donc été revue en conséquence. De plus, comme je vous en ai parlé tout à l'heure, la cellule qui dépendait auparavant du secrétariat général du SPW sera intégrée dorénavant à la DGO5 ; ce qui lui permettra de développer des synergies - elles seront utiles - avec des services, en particulier avec l'Observatoire wallon de la Santé ou avec la Direction de la santé environnementale ; ce qui permettra aussi de réduire les coûts puisqu'ils intègrent une plus grande cellule.

Au sujet du parcours d'intégration, je n'ai pas encore eu l'occasion d'en toucher un mot. Le parcours d'intégration, nous allons très vite, à nouveau, aborder ce dossier. Comme vous, Monsieur Dodrimont, j'ai entendu les propos de M. Emonts, Président du CPAS de Liège. Comme j'entends beaucoup de propos émis sur la question du parcours d'intégration et lors du conclave, j'ai sollicité des moyens financiers complémentaires pour aller plus avant dans la constitution de ce fameux parcours d'intégration et obtenir les moyens d'action supplémentaires, ce que j'ai obtenu, à concurrence de 2,5 millions d'euros. Montant qui sera totalement affecté à la mise en place du parcours d'intégration dès l'exercice 2013.

Le projet de décret attendu depuis la note décisionnelle du Gouvernement wallon de début juillet – souvenez-vous, on avait dit qu'on se reverrait à la rentrée ou, plus précisément, après les élections au sujet de la question du parcours, c'est chose faite puisque le projet de décret est aujourd'hui sur la table du gouvernement. Nous l'examinerons jeudi. Les arrêtés d'exécution seront présentés la semaine prochaine au gouvernement pour assurer, dans la foulée, une mise en œuvre rapide du dispositif dès que les textes pourront être définitivement adoptés par le parlement.

Nous n'avons pas attendu les textes législatifs pour agir puisque cela fait tout de même un petit temps que ce dossier est en ébullition. Dès cette année 2012, nous avons développé avec les centres régionaux d'intégration, les outils qui, concrètement, devront être utilisés dès demain dans le cadre du parcours. Je pense au bilan social. On va quand même établir un formulaire pour savoir réaliser ce bilan social et la question de ce que l'on met dans les fameux modules « citoyenneté » qui sont actuellement testés sur le terrain, à la fois le bilan social et le module citoyenneté. Il ne s'agit pas de savoir uniquement si le Belge mange de la frite et le Wallon plus que le Flamand. Il y a bien d'autres choses à intégrer dans ce module d'apprentissage de la citoyenneté.

Sur le plan local, le district développe des modules intermédiaires de formation en français, langue étrangère. C'est pour ceux qui m'interpellaient, notamment M. Daele, sur la question de l'apprentissage du français, langue étrangère. On travaille aussi sur des outils d'apprentissage de la citoyenneté. Ils ont fait cela au travers de financements wallons à hauteur de 48 000 euros, mais aussi du FEI à hauteur de 124 000 euros. Cela concerne le CRIPEL qui met en place un certificat d'aptitude à exercer le métier de professeur de français, langue étrangère, car si on veut former les gens, il faut aussi des formateurs. La phase est en test depuis 2011-2012. C'est aussi via des financements du FEI à concurrence de 74 000 euros et un soutien de la Wallonie à concurrence de points APE. Trois centres régionaux d'intégration élaborent un modèle et une méthodologie pour le bilan social. C'est aujourd'hui en test à Liège, à Namur et à La Louvière. Tout cela pour un financement conjoint du FEI à concurrence de 120 000 euros et du même montant pour la Région wallonne.

L'ensemble des centres régionaux d'intégration a aussi bénéficié d'un poste APE supplémentaire pour préparer la coordination des opérateurs qui seront sur le terrain chargés d'organiser le parcours et cela, dès 2013. C'est au total 56 points APE qui ont été délivrés. Le public cible - c'était une des questions posées sur qui était concerné - il y a une définition ; c'est environ une évaluation de 3 500 migrants chaque année parmi

lesquels nous devrons - et cela, les arrêtés d'exécution le diront - définir des exceptions.

Je pense en particulier aux personnes qui viennent dans un hôpital pour s'y faire traiter durant leur séjour médical. Je pense aux séjours temporaires d'étudiants, de chercheurs qui viennent pour un an ou deux ans maximum. Bref, toute une série d'exceptions qui nous apparaissent assez évidentes et que nous devrons discuter en gouvernement. Voilà pour le parcours d'intégration.

Quelqu'un posait la question des APE et des PTP, il est évident que nulle part, il n'y aura de réductions des moyens. C'est bien là que nous devons faire en sorte que nous défendions les moyens réservés à l'emploi et donc, in fine, à faire fonctionner l'économie ou tout simplement faire fonctionner dans le domaine de l'aide aux personnes. Il n'y aura pas de suppression d'APE ou de PTP, ni dans mes crédits, ni dans les crédits de M. le Ministre Antoine pour ceux qui ont pu le vérifier auprès du ministre du Budget dans le cadre de sa commission.

Concernant les assuétudes, c'est la spécialité budgétaire. Avant, il y avait une seule allocation budgétaire qui permettait de financer les opérateurs, qu'ils soient privés ou publics. Vous avez pu remarquer qu'aujourd'hui, une plus grande attention est portée à distinguer sur les allocations, d'une part les privés et, d'autre part, les opérateurs publics. Dès 2013, nous dissocierons les deux en créant une allocation budgétaire spécifique privée, une allocation budgétaire pour les opérateurs publics. La distribution des moyens se fera sur la base de consommations observées en 2012, tout simplement. Voilà la raison des différents montants que vous voyez dans les allocations.

L'interprétariat en milieu social était une question subsidiaire sur l'apprentissage de la langue. Chez nous, il s'agit bien entendu du SeTIS. L'action du SeTIS permet la traduction et l'interprétariat en milieu social pour favoriser la compréhension entre les intervenants de première ligne et les bénéficiaires. L'action est essentielle pour permettre aux personnes d'origine étrangère de faire leurs premiers pas dans la société. Ils n'auront pas tous l'apprentissage immédiat du français et aussi, leurs premiers pas en termes d'intégration, ça semble évident. Le SeTIS est et reste encore un maillon essentiel dans le dispositif wallon. C'est un acteur fondamental dans le cadre du parcours d'accueil du primo-arrivant. Ce n'est pas parce qu'on prévoira éventuellement des cours de français en langue étrangère supplémentaires qu'on supprimera l'interprétariat. Au contraire, le dispositif décrétal en préparation - que j'ai d'ailleurs programmé tout prochainement pendant les travaux du gouvernement – prévoit l'agrément et le financement également de manière pérenne de cet opérateur actuellement financé sur une base facultative. Voilà qui sera de nature à rassurer aussi les opérateurs, notamment les personnes qui travaillent pour le SeTIS.

Pour les plans grands froids, c'était la question du Brabant-wallon et du relais social. Je vous ai dit que c'était plutôt un abri de nuit dans le Brabant-wallon.

Mme Pécriaux souhaitait obtenir des chiffres sur le public des articles 60 et 61. Tant que je peux vous les fournir, je vous les fournis. Pour l'article 60, ce sont 7 468 revenus d'intégration sociale et 860 équivalents au revenu d'intégration sociale. Pour l'article 61, ce sont 253 revenus d'intégration sociale et 57 équivalents de revenu d'intégration sociale. Ainsi, vous saurez tout.

La mesure d'économie, sur ces articles 60 et 61, n'aura aucun impact sur les bénéficiaires de la politique. L'économie est justement possible grâce à la sous-consommation qui reste trop forte à notre goût. J'aimerais ne plus devoir réaliser des économies. Cela permettrait à des personnes fort éloignées de l'emploi de trouver enfin les pistes pour retrouver le chemin du travail.

En termes d'accueil des gens du voyage, puisque nous avons aussi abordé la question de ces aménagements ou de l'acquisition de terrains, deux communes développent aujourd'hui un projet d'acquisition de terrain : Mons et Sambreville. Une commune a un projet d'aménagement, vous l'avez citée, il s'agit de la Commune de Namur.

Au mois de novembre de l'année dernière, la Ville de Mons nous a soumis son projet d'acquisition d'un terrain pour une valeur de 250 000 euros. La subvention que nous proposons porte sur 60 % du total de la valeur d'achat, comme prévu dans la convention et dans l'arrêté de référence. En 2011, c'est une subvention de 150 000 euros.

La Ville de Sambreville a pu acheter son terrain, on a commencé l'aménagement.

La Ville de Namur a introduit sa demande de subvention, 2012 et 2013, parce que l'on ne va pas tout dépenser sur l'exercice 2012, qui se termine par ailleurs. C'est la raison pour laquelle un versement a déjà pu être réalisé sur l'année 2012, qui correspond à un montant de 21 800 euros sur 2012.

Pour 2013, nous avons programmé une réunion de concertation pour voir dans quelle mesure les moyens doivent être prévus. Nous verrons, dans le cadre de l'ajustement, comment le dossier évoluera. Il est certain que des moyens seront dégagés pour permettre à Namur d'aboutir dans ce projet, puisque les projets ne sont pas légion et que nous reconnaissons tous l'utilité de pouvoir accueillir comme il se doit les gens du voyage en Wallonie, à l'instar de ce qui a pu être fait dans les pays voisins – je parle de la France.

En 2013, nous voulons pérenniser les actions du centre de médiation des gens du voyage – on n'en a pas parlé, mais cela va de soi – via un décret sur l'accueil des gens du voyage, une formalisation des aides

régionales et, pourquoi pas, la création d'une commission consultative qui comprendrait les provinces, les communes et la région, ainsi que le centre de médiation des gens du voyage. Pourquoi ne pas imaginer ce dispositif via le nouveau décret pour permettre, notamment, d'apporter une réponse à une question que nous avons déjà abordée, à plusieurs reprises : la question de l'accueil des grands groupes sur le territoire ? Souvenez-vous, j'avais fait appel aux sociétés de logement pour savoir s'ils n'avaient pas de réserve de terrains qui seraient disponibles, même de manière temporaire, pour permettre d'accueillir les gens du voyage, en particulier les plus grands groupes.

Nous sommes toujours dans l'attente éventuelle de nouveaux projets et, vu que les communes vont reprendre de nouvelles déclarations de politique communale, si certaines sont désireuses de développer des projets à cet égard, nous serons attentifs à élargir les expériences-pilotes à d'autres communes. À bon entendeur...

Concernant le plan d'entreprise de l'AWIPH, il va de soi qu'il doit me parvenir dans les six mois du contrat de gestion. C'est la règle. Il est, aujourd'hui, entre les mains du comité de gestion de l'AWIPH. Il me sera transmis dans les prochains jours et je pourrai dès lors en prendre connaissance. Il s'agit, tout simplement, de la traduction du contrat de gestion que nous avons signé entre la région et l'AWIPH, en termes d'exécution par l'administratrice générale qui est chargée de mener à bien toutes les actions de l'organisme.

Je ne sais pas s'il reste des sujets que je n'ai pas abordés. Je vais peut-être répondre aux questions bien précises de M. Daele, qui avait commencé sur le sida.

Vous l'avez vu, Monsieur Daele, dans la presse, samedi, c'était la Journée mondiale de lutte contre le sida. Cela a été l'occasion de rappeler les chiffres : 1 177 nouvelles infections dans notre pays ont pu être diagnostiquées, c'est-à-dire trois par jour. C'est une vingtaine de moins que l'année antérieure, mais on ne peut pas dire qu'il y a un net recul. La vigilance est toujours de mise. La situation reste préoccupante.

Les évolutions sont différentes en fonction des publics touchés. Les infections par contact hétérosexuel ont vu leur proportion diminuer au fil du temps. Par contre, le nombre d'infections diagnostiquées chez les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes augmente nettement.

Les discriminations envers les personnes séropositives restent encore et toujours une réalité. Nous devons encore poursuivre, sans relâche, la lutte contre celles-ci.

On peut se targuer d'avoir, en droit, un dispositif antidiscrimination efficace, accessible, puisqu'il y a des lois, des décrets antidiscrimination qui prohibent toute discrimination sur la base de l'état de santé, qu'il soit actuel ou futur. Outre le fait que les discriminations sont aujourd'hui reconnues comme illégales – j'aime le rappeler, dites autour de vous que c'est illégal de discriminer – le dispositif que nous avons mis en place offre, à tous les citoyens, la possibilité de pouvoir signaler une discrimination, éventuellement d'entamer une procédure judiciaire, sur une base tout à fait gratuite.

Le décret wallon du 6 décembre 2008, qui a été revu le 12 janvier dernier, relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, transpose les directives européennes concernées, protège les citoyens de potentielles discriminations qui relèveraient du champ de compétence de la Wallonie. Cela va de soi. Les critères protégés sont tous les mêmes, que ce soit au niveau régional, au niveau fédéral, au niveau communautaire. La Wallonie a confié, tout comme la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Fédéral, la mission de traitement des plaintes, au Centre pour l'égalité des chances et de la lutte contre le racisme. Je pense que vous le savez aussi.

Nous avons souhaité créer un réseau décentralisé qui permet de travailler comme un guichet unique de lutte contre les discriminations. En Wallonie, ce sont 11 espaces Wallonie qui forment aujourd'hui le point d'information local en la matière. Ils offrent, à tous les citoyens, la possibilité de déposer une plainte ou un signalement pour discrimination, cela de manière gratuite.

Le 1er décembre, journée mondiale de lutte contre le sida, représente pour nous encore l'opportunité de pouvoir ramener le sida au premier plan de nos préoccupations. C'est une lutte de tous les instants, mais on l'oublie parfois. Le 1er décembre est une date bien utile pour nous permettre de mettre en avant tous les acteurs de terrain qui y travaillent.

J'ai aussi envie de mettre en avant le travail réalisé par les centres de planning familial, qui doivent rester les contacts de première ligne pour permettre, à tous ceux qui le souhaitent, d'obtenir tous les renseignements utiles sur les questions liées à la maladie ou au HIV et permettre d'obtenir les réponses quant à la vie relationnelle, affective et sexuelle, même dans le cas de contamination.

C'est la raison pour laquelle je continue, non seulement à financer les actions dans le cadre des centres de planning familial, mais aussi à soutenir financièrement de nombreuses actions entreprises dans ce cadre très particulier. Il y a de nombreuses initiatives locales en matière de lutte contre le sida, en particulier pour le 1er décembre.

On me glisse à l'oreille que vous avez souhaité obtenir des informations sur qui obtenait des subventions. Il s'agit de l'ASBL Icare Wallonie, à Liège.

Il s'agit aussi de l'ASBL Plate-Forme Prévention Sida, qui a par ailleurs travaillé avec le GRÉCOS sur une enquête relative aux conditions de vie des personnes atteintes du sida, avec la question des discriminations et de que faire pour tenter d'améliorer et puis du sentiment aussi de discrimination. C'est parfois étonnant. Pour ceux qui le souhaitent, je tiens à votre disposition les résultats de cette enquête.

Il y a aussi le Collectif des Femmes de Louvain-la-Neuve. Il y a le Collectif Espace P qui reçoit aussi bien sûr des moyens financiers.

Puis, il y a de petites subventions facultatives, je n'ai pas la liste complète, mais notamment quelques provinces qui obtiennent des moyens.

En ce qui concerne la légionellose, vous avez raison, Madame la Députée, l'élaboration d'un plan d'actions en matière de lutte contre les légionelles a été décidée par le gouvernement à l'occasion de la révision des conditions d'exploiter relatives aux bassins de natation. Depuis plusieurs années, ceux-ci font l'objet d'un plan de surveillance développé sous l'autorité de mon collègue, le Ministre de l'Environnement, qui couvre quelque 250 établissements classés par an.

Il a été demandé à la Cellule Permanente Environnement-Santé - la CPES - du SPW d'amorcer une réflexion globale sur la question des légionelles afin de déterminer si des actions devaient être menées, lesquelles, à quel niveau et avec quel degré de priorité. Sous la coordination de la CPES, des groupes de travail thématiques ont discuté d'actions à développer. C'est à la fois sur la question de la détection et sur la question de la prévention. Différents acteurs concernés par cette thématique, notamment issus du secteur hospitalier, participent à ces réunions. Les conclusions définitives n'ont pas encore été rendues, néanmoins quelques orientations se dégagent des travaux.

Des balises, des normes et des procédures claires articulant les rôles des différents intervenants sont souhaitées par les acteurs. Hormis les établissements à risque comme les bassins de natation ou les tours de refroidissement, la question de l'élargissement de la législation wallonne est dès lors ouverte, pour autant que les établissements comportent une installation d'eau pouvant produire des aérosols d'eau chaude puisque c'est là la source de contamination.

Pour le choix des mesures, nous tiendrons compte du niveau de risque qui peut varier selon plusieurs critères. Le Conseil supérieur de la Santé préconise de prévoir une norme et un contrôle périodique de la charge en legionella pour certaines institutions présentant une installation collective d'eau chaude. L'imposition d'une analyse des risques et un plan de gestion pour les établissements présentant un niveau de risque important pourraient figurer parmi les mesures envisagées. Un cadastre des établissements est également souhaité pour faciliter les investigations des inspecteurs d'hygiène communautaires, dans une thématique qui, faut-il le rappeler, est au croisement des compétences entre les communautés, la région, et le Fédéral. Cela ne facilite jamais les choses, mais vous voyez qu'on arrive quand même à se parler.

La question des moyens ne doit pas être négligée tant pour le cas de nouvelles installations ou pour le cas d'installations déjà existantes.

L'Arrêté royal du 4 août 1996, concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail, oblige les responsables d'établissements présentant des risques de développer des légionelles, de prendre les dispositions évaluatives, préventives et correctives si nécessaire. Cela intervient dans le cadre particulier de leurs obligations d'employeur, les conseillers en prévention ont là un rôle extrêmement important à jouer.

Pour les établissements de soins, les recommandations pour la prévention des infections à la legionella émanant du Conseil supérieur de l'Hygiène sont également à considérer depuis janvier 2002.

Enfin, indépendamment du cadre réglementaire, l'information et la sensibilisation des acteurs restent indispensables. Nous avons invité la CPES, la Cellule Permanente Environnement Santé, à travailler sur cet axe d'information et de sensibilisation dans le cadre de ses missions thématiques et de communication sur le risque, en collaboration avec les acteurs concernés, cela va de soi.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la question des légionelles.

M. le Président. - Je vais refaire un tour de table pour les répliques des uns et des autres en commençant par Mme Bertouille qui avait entamé le tir de feu.

La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). - Merci Monsieur le Président. Tout d'abord par rapport à la réponse sur ma question sur la légionellose, je pense qu'effectivement il faut continuer de travailler sur le sujet parce que c'est un sujet qui interpelle et qui intervient malheureusement régulièrement dans les structures telles que les piscines, les hôpitaux, les maisons de repos. Moins il y aura de cas et mieux ce sera.

Il faut faire de la prévention et de l'information. En tout cas, je suivrai attentivement l'évolution des réflexions qui sont menées dans la Cellule Environnement-Santé.

Par rapport au budget, j'ai bien écouté vos réponses. Vous avez répondu à certaines choses, les réponses sont ce qu'elles sont, quand vous parlez du Plan Alzheimer, vous êtes loin d'avoir terminé la mise en œuvre de la

résolution, évidemment alors que cette résolution faisait partie intégrante de la Déclaration de politique régionale, c'est un exemple.

Il y a encore beaucoup de pain sur la planche et beaucoup de travail à faire et donc on a un peu l'impression d'avoir un saupoudrage en vous écoutant, il y a un peu de tout, mais pas vraiment à fond et donc c'est un peu décevant.

En tout cas, en ce qui concerne le CRAC, je m'étonne qu'il y ait une sous-consommation parce que les besoins sont quand même criants en la matière, je ne parlerai que de la mise en conformité des maisons de repos prévues pour 2014. Si je ne m'abuse, c'était déjà reporté. C'est prévu pour 2014. Il y a quand même des besoins énormes, il y a le vieillissement de la population, il y a les infrastructures, et donc je m'étonne vraiment de la sous-consommation.

Ce serait bien que M. Parmentier vienne nous expliquer.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Je peux déjà vous dire que sur la question des délais de réalisation des travaux, ce n'est pas tellement dans le secteur des personnes âgées et dans l'hébergement qu'il y a des difficultés, que ce soit en maisons de repos ni même en résidences services, parce que je crois que cela ne démarre pas mal. Par contre, c'est surtout dans le secteur hospitalier où là les délais sont très très longs.

Mme Bertouille (MR). - Enfin, ce sera intéressant d'avoir un tableau...

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Je ne veux pas fustiger quoi que ce soit, je pense que c'est normal, c'est lié aussi aux techniques spéciales qui sont les leurs, pensez aux salles chirurgicales, opératoires, tout leur dispositif.

Mme Bertouille (MR). - Et donc ce sera intéressant en tout cas d'avoir ....

M. le Président. - On vous a bien entendue et je pense qu'on va faire une thématique avec le CRAC.

Mme Bertouille (MR). - Voilà, pour bien voir clair, pour voir les dossiers rentrés, la longueur du traitement, la durée du traitement, et cætera.

Madame la Ministre, je vous avais posé toute une série de questions plus techniques. Je n'ai pas reçu de réponse par rapport à l'article 51, par rapport à l'article 54, à l'article 60. Vous m'avez apporté un semblant de réponse par rapport aux autorisations et aux modifications. Et la garantie régionale, on vous a entendue et donc on va certainement revenir sur le sujet par rapport à la SOGEPA parce que c'est quand même interpellant.

Ce n'est pas une satisfaction complète par rapport aux réponses.

M. le Président. - Cela vous donnera l'occasion de réinterpeller Mme la Ministre, selon la technique habituelle au niveau du parlement, ce qui est bien normal.

Monsieur Tiberghien ? Non. Merci. Madame Sonnet, avez-vous une réplique ? Non. Madame Salvi ? Non. Monsieur Dodrimont ?

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Juste pour un mot, Monsieur le Président, non sans remercier Mme la Ministre pour les réponses apportées, mais plus fondamentalement sur le budget de l'AWIPH, je n'ai pas trouvé à travers vos réponses ce que je cherchais quant aux résultats prévus au budget 2013 pour l'AWIPH.

Je répète, budget initial 2012 : - 11,5 millions d'euros. On a demandé à l'AWIPH de puiser dans ses réserves pour compenser. Quid de ce qui va être demandé à l'agence par rapport à un résultat qui est négatif à hauteur de plus de 40 millions d'euros ? Cela me paraît être une question essentielle sur l'avenir de cette agence et de son travail. Je n'ai pas eu de réponse à travers votre exposé.

M. le Président. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

M. le Président. - La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

M. le Président. - La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - Je vous propose de procéder au vote du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*), de l'exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité

des Chances (Doc. 4 – IVa (2012-2013) N° 1 – Annexe 6 et (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N° 1 Annexe 6), et du budget des organismes d'intérêt public (Doc. 4 – IVa (2012-2013) N° 1 – Annexes 9 *partim* et 9 *quater)* et (Doc. 4 IVbcd (2012-2013) N° 1 – Annexes 9 *partim* et 9 *quater*).

La Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances recommande, par 8 voix contre 2, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Crucke, sur « la mise en place d'une politique de lutte contre les consommations problématiques de substances illicites » ;
- Mme Zrihen, sur « le partenariat stratégique local » ;
- M. Borsus, sur « la demande de maintien d'agrément du Service d'urgence et de soins de Bastogne » à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sont retirées.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LE PLAN HABITAT PERMANENT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « le Plan Habitat permanent ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, c'est un article paru dans le bulletin des villes et communes de Wallonie qui m'a interpellé et qui m'invite à poser cette question. Le titre était évidemment assez évocateur de ce qui ressortait d'une journée d'étude organisée en juin dernier par l'Union des Villes et Communes : « Dans la confusion, chacun agit à sa guise ». On parlait évidemment d'habitat permanent puisque c'est le motif de cette question.

En juin dernier, vous m'aviez informé de réunions qui étaient en cours avec des collaborateurs au Ministère de l'Intérieur. C'était la problématique de la domiciliation dans le cadre de ces équipements touristiques dits habitat permanent.

Je crois qu'il est temps de mettre quelque part un peu d'ordre par rapport à des pratiques qui diffèrent d'une situation à une autre. J'aimerais que vous nous informiez sur l'état des discussions avec le cabinet de la ministre de l'Intérieur.

Je reviens aussi, Madame la Ministre, sur ce projet de créer un permis de location spécifique aux infrastructures habitat permanent. Là aussi, c'est une matière interpellante. C'est une matière qui donne lieu, à mon avis, à des réflexions à plusieurs niveaux. Je pense qu'au niveau local, on serait heureux d'en savoir un petit peu plus sur ces discussions dans le cadre de la problématique de la domiciliation et ce projet de permis de location spécifique aux infrastructures de l'habitat permanent.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - J'étais même étonnée que nous n'avions pas de question sur le plan HP dans le cadre du budget tellement c'est habituellement votre habitude.

La mesure 12 du plan HP prévoit effectivement d'ouvrir une réflexion avec le Gouvernement fédéral à propos de l'arrêté royal du 16 juillet 1992 relatif aux registres de la population, qui interdit le refus de domiciliation pour des motifs de sécurité, de salubrité, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire.

Des contacts ont bien été pris avec les services de la ministre de l'Intérieur. La position de la ministre est que le refus de domiciliation préconisé par plusieurs bourgmestres ne peut être validé comme solution à la question de l'habitat permanent. C'est une évidence, il ne s'agit en effet pas de régler la question de l'habitat permanent au travers de cette seule mesure.

La législation relative à la domiciliation est de pouvoir localiser les citoyens que ce soit en cas de catastrophe ou pour simplement leur garantir leurs droits sociaux.

Cela étant, je souhaite réunir un groupe de travail - auquel seront associés des bourgmestres - relatif aux

communes HP, pour élaborer des propositions tenant compte qu'en aucune manière l'éventuelle adaptation réglementaire ne peut venir fragiliser les habitants permanents qui sont en place.

La seconde partie de votre question porte sur une autre mesure, la mesure 7 du plan HP qui prévoit d'étudier la faisabilité de soumettre à permis de location spécifique, délivré par la commune, les biens en l'occurrence les caravanes et les chalets qui sont présents dans les zones HP.

La mesure s'inscrit dans la lutte contre l'insalubrité, et cela au sens de la loi communale au sein des équipements touristiques, via divers canaux, les arrêtés d'inhabitabilité, la législation sur les marchands de sommeil, et cætera.

Un travail entamé avec l'Union des Villes et Communes justement et des représentants communaux aboutira début de l'année prochaine à une proposition de règlement communal qui sera formulée et adressée aux communes HP.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Merci à Mme la Ministre pour ses réponses.

Il est clair que la problématique de la domiciliation ne résout rien en termes de problématique HP, mais peut évidemment résoudre de nombreux problèmes sociaux rencontrés par les gens qui vivent dans cette problématique. Je pense que le fait de ne pas leur accorder un domicile les fragilise encore plus sur le plan social et peut aboutir encore à une exclusion supplémentaire pour ces personnes en termes de travail ou tout simplement de scolarité ou autre.

Je pense qu'il faut être attentif sur un aboutissement d'une règle assez consensuelle pour l'ensemble des communes concernées, qu'il n'y ait pas deux poids, deux mesures suivant la commune dans laquelle on se trouve. Je pense que le plan fédéral est assez clair, on est domicilié là où on réside. Si c'est un équipement touristique, cela ne doit pas échapper à la règle. Par contre, laissez-moi quand même vous sensibiliser à la problématique du tourisme qui, via le Commissariat général au tourisme, avoir des mesures tout à fait différentes à l'égard des demandes de domicile et les conseils qui sont donnés parfois du CGT sont des conseils assez radicaux qui peuvent conduire les bourgmestres à être tentés de refuser ces domiciliations, ce qui apporte encore de la difficulté à la difficulté.

Concernant le permis spécifique aux infrastructures HP et permis de location, je demande qu'on soit vraiment très attentif par rapport à cela. Quand on délivre un permis quel qu'il soit, on légitimise peut-être une situation, ce n'est pas toujours l'objectif poursuivi. Je pense que pour certains types d'habitats dans les zones touristiques, des situations précaires transitoires ne peuvent pas nécessairement être des situations qui se confirment sur la durée. Là, je crois qu'il faut vraiment être attentif. Je pense que le fait de disposer d'un permis de location ne doit pas équivaloir obligatoirement à une pérennité ou à une pérennisation de la situation, ce qui est à mon sens quelque chose qu'il vaut mieux éviter dans cette problématique.

(M. Tiberghien, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'EGALITÉ DES CHANCES, SUR « L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur « l'augmentation de l'espérance de vie des personnes en situation de handicap ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je sais que la problématique vient d'être évoquée largement, mais je vais quand même poser la question, c'est le résultat d'un travail effectué, ce qui permettra aussi de revenir peut-être à l'occasion du budget AWIPH, une discussion sur l'AWIPH, de nouveau, sur la problématique.

Madame la Ministre, au mois de mai dernier, le Gouvernement wallon, sur votre proposition, avait examiné et approuvé le nouveau contrat de gestion AWIPH 2012-2017.

Plusieurs constats ont été posés, dont le phénomène de vieillissement. L'espérance de vie des personnes en situation de handicap s'est accrue de près de 35 % en moins de 20 ans. Aujourd'hui, une personne trisomique sur deux atteint l'âge de 50 ans.

Quant à l'augmentation de la population des personnes en situation de handicap, sur les dernières années, le nombre de demandeurs a progressé de plus de 3 % passant de 15 000 en 2005 à plus de 20 000 en 2010.

Madame la Ministre, mes questions sont simples. Le secteur pourra-t-il disposer de moyens suffisants pour faire face au double défi, d'une part la croissance et d'autre part le vieillissement de la population cible ? Quels sont les différents aménagements ou dispositifs qui pourraient être mis en place dans les centres d'accueil ? Des concertations avec les différents acteurs sont-elles prévues et/ou en cours ? Des études à ce propos sont-elles envisagées ? Des expériences pilotes

pourraient-elles voir le jour ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, l'allongement de la vie des personnes en situation de handicap, qu'elles vivent à domicile ou qu'elles vivent dans des structures agréées, est évidemment un enjeu majeur auquel notre société est confrontée aujourd'hui.

Quelques chiffres pour nous éclairer à propos de ce phénomène. Au niveau wallon, on constate que la population de plus de 44 ans représentait, au 31 décembre 2011, 42 % de la population et la population de plus de 60 ans en représentait 2 %.

En ce qui concerne les populations qui s'adressent à l'AWIPH, on constate une évolution de l'âge des populations qui ont introduit une demande entre 2002 et 2011. Les plus de 60 ans sont passés de 1 626 à 3 139 personnes l'année passée, de même que la tranche des 55-59 ans qui étaient au nombre de 3 327 en 2002 s'établit maintenant à 6 561 demandeurs en 2011.

En référence à la population globale des demandeurs, soit 52 046 personnes, 40 % ont plus de 44 ans et 13 % ont plus de 60 ans.

On constate aussi que parmi la population des nouveaux demandeurs en 2011, plus de 43 % avaient plus de 45 ans. La population de plus de 60 ans représentait 14 % de la population totale sur l'année de référence.

On constate aussi un vieillissement des demandeurs en aide matérielle. Plus de 66 % des bénéficiaires en aide matérielle avaient plus de 44 ans en 2011 et la population de plus de 60 ans, sur cette même année, représentait 35% de la population totale.

Dans les services d'accueil de jour et résidentiel pour adultes, agréés par l'AWIPH, la population des plus de 44 ans représentait, en 2011, près de 44 % de la population totale pour seulement 27 % en 2000. La population de plus de 60 ans représentait près de 10 % de la population totale en 2011.

Dans les entreprises de travail adapté, faisons le tour de l'ensemble des services, la population de plus de 44 ans représentait, en 2011, 47 % de la population totale, près de la moitié, alors qu'elle représentait 35 % en 2005 encore. Vous voyez l'ampleur du phénomène.

Des réflexions en matière de vieillissement sont menées depuis plusieurs années déjà, non seulement par les acteurs de terrain, mais aussi par l'AWIPH, via notamment certaines commissions subrégionales.

En 2010, l'AWIPH a créé deux groupes de travail, constitués de représentants de l'administration et du secteur, chargés d'élaborer des pistes d'actions. L'un était relatif aux personnes vieillissantes vivant en institution et l'autre était bien sûr chargé, vous comprendrez, au maintien à domicile.

En mai 2011, ces deux groupes ont formulé une série de recommandations. Le prochain plan d'entreprise de l'AWIPH prévoira la mise en œuvre d'un plan d'action « vieillissement » sur cette base.

Dans ce cadre, il est intéressant de noter que si certaines pistes nécessitent de nouveaux moyens financiers, d'autres peuvent être mises en œuvre à très faible coût. Un des maîtres mots à retenir des deux groupes de travail est le recours au réseau, tant interne qu'externe, et, en conséquence, la mise en place de plus de transversalités.

De même, comme tout un chacun, les personnes handicapées vieillissantes ont des besoins qui évoluent. La formation des professionnels qui sont à leur service s'avère donc là aussi bien nécessaire.

La coordination entre les services et la communication entre les différents intervenants devrait, elle aussi, être améliorée. L'élaboration d'un dossier unique pourrait constituer en ce sens une réponse à cette préoccupation. C'est aussi un objectif visé par le contrat de gestion récent de l'AWIPH.

Il faut souligner que des actions concrètes ont été initiées.

Depuis 2010, la plateforme « Bien vivre chez soi » s'inscrit pleinement dans cette volonté de choisir leur lieu de résidence, disposer des services nécessaires pour pouvoir assumer ce choix de rester chez soi.

Vous pouvez donc le constater, le vieillissement des personnes handicapées est d'ores et déjà réellement et concrètement pris en compte. La réponse à cette question ne sera évidemment pas unique, elle sera plurielle et fera appel aux compétences et à la créativité de l'ensemble des acteurs concernés.

Pour faire face aux différents besoins, il sera nécessaire d'activer toutes les ressources en renforçant la communication et la collaboration entre les acteurs, en les soutenant dans des processus d'échanges et de formations aussi et, si possible, en faisant une large part aux initiatives innovantes, éventuellement via des expériences pilotes, comme on en mène parfois grâce à l'AWIPH.

M. le Président. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour le catalogue de réponses que vous avez pu me donner, qui montrent bien l'ampleur du problème, l'explosion. Tant mieux, cela veut dire qu'il y a plus de personnes en situation de handicap qui passent certains

caps, la soixantaine, cela prouve aussi que la médecine a fait de gros progrès et je me réjouis qu'il y en ait de plus en plus. Avec tout cela, le problème est posé. On peut avoir beaucoup d'imagination, je crois qu'il y a un moment où il faut avoir des moyens. J'espère qu'à l'avenir, la conjoncture sera un peu meilleure et qu'on pourra vous octroyer des budgets qui vous permettront de développer une nouvelle politique, parce que les personnes...

(Réactions de plusieurs membres)

... On est tous demandeurs et j'avais bien dit aussi : « ...quand la conjoncture sera meilleure... », bien que pour le moment, ce n'est pas simple.

Un grand merci pour vos réponses, Madame la Ministre.

(M. Onkelinx, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LE PROJET DE RÉFORME DE LA LOI DU 27 FÉVRIER 1987 CONCERNANT LES ALLOCATIONS AUX PERSONNES HANDICAPÉES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « le projet de réforme de la loi du 27 février 1987 concernant les allocations aux personnes handicapées ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, c'est toujours un plaisir de vous interroger, puisque vous n'ignorez pas que le Secrétaire d'État à la politique des personnes handicapées a lancé une vaste consultation du secteur concernant son projet de réforme de la loi du 27 février 1987 concernant les allocations aux personnes handicapées.

Il a fait parvenir cette synthèse à l'ensemble du secteur du handicap. Ce document de 60 pages constitue le point de départ de la réflexion qui permettra de réformer en profondeur le système des allocations aux personnes handicapées.

Pour l'Association Belge contre les Maladies neuro-Musculaires, le point le plus important serait d'obtenir une individualisation des droits afin de supprimer la dépendance financière des personnes handicapées notamment vis-à-vis de leur conjoint.

J'aimerais vous entendre, Madame la Ministre, sur cette position de l'ABMM. La rejoignez-vous ? Plus généralement comment accueillez-vous le document de synthèse du Secrétaire d'État ? Partagez-vous ses constats et positions ? Quel impact pour la région ? À quoi serez-vous particulièrement attentive dans le travail futur avec votre collègue ?

D'avance, je vous remercie de vos précieuses réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - C'est aussi avec grand plaisir que je réponds aux questions du député, M. Senesael, qui rejoint régulièrement nos commissions pour des questions extrêmement précises dans le cadre de l'action sociale ou de l'égalité des chances.

Effectivement, Monsieur le Député, le Secrétaire d'État aux personnes handicapées, M. Courard, dispose désormais d'une synthèse complète de 272 contributions qui ont été récoltées dans le cadre de la consultation publique du secteur du handicap qu'il avait lancée en juin dernier.

Comme vous l'annoncez, ce document constitue le point de départ de toute une réflexion qui permet d'élaborer son projet de loi qui devrait aboutir à la réforme du système actuel.

Les 272 contributions sont autant de pistes de solutions qui convergent vers un objectif commun : tout simplement, l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation handicap. En ma qualité de ministre en charge de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances, je soutiendrai toutes les propositions qui vont dans ce sens, en veillant toujours, bien entendu, à préserver la nécessaire solidarité.

Plus précisément, en ce qui concerne l'individualisation des droits, on sait que l'allocation d'intégration a pour objectif de compenser les frais supplémentaires engendrés par le handicap. Aujourd'hui, je pose la question, son calcul doit-il encore être déterminé par la situation familiale de la personne handicapée, par ses revenus ou éventuellement par ceux de son partenaire ?

Cette méthode de calcul de l'allocation peut constituer une source de précarité pour les personnes, pour les familles. Des témoignages émouvants ont d'ailleurs pu être vus et diffusés sur la RTBF lors des journées des 28 et 29 novembre dans le cadre de l'émission sur la pauvreté, intitulée « *Why Poverty* ».

La révision du mode de calcul constituerait aussi une simplification administrative en évitant la révision et les rectifications liées à chaque changement de situation. Il nous convient d'être attentifs aux pièges à l'emploi qui

amènent parfois les personnes à écarter une perspective d'intégration professionnelle et ses incertitudes pour éviter de perdre le bénéfice de l'allocation de remplacement de revenus.

De même, l'évolution du handicap, notamment dans les cas de maladies dégénératives, pourrait être prise en considération pour assurer l'adaptation progressive de cette allocation.

J'ai également pris bonne note, en ce qui concerne les activités de valorisation et d'utilité sociale, qu'il serait nécessaire de dépasser le concept d'intégration par le travail pour se rattacher à la notion d'utilité sociale pour laquelle les défraiements octroyés n'auraient pas d'incidence sur les allocations, tant qu'ils restent bien circonscrits aux montants prévus par la loi sur le volontariat.

Enfin, la suppression de la suspension de 28 % de l'allocation d'intégration, en cas de séjour en institution, a aussi été évoquée, ce qui aurait une incidence directe sur les parts contributives versées par les personnes hébergées et, dès lors, apporterait davantage de moyens à l'AWIPH et aux autres organismes régionaux.

Je vous remercie pour l'intérêt porté à cette question.

M. le Président. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses et votre position claire. Votre souci témoigné de solidarité et de simplification que vous avez évoqué, je le partage. Je partage également votre notion d'utilité sociale.

Concernant le dernier point, je ne me prononcerai pas, car il faut que je regarde dans quel contexte le pourcentage, que vous aviez exprimé, vient en complément de l'ensemble de votre réponse. Je me permettrai peut-être de revenir avec une question écrite, si nécessaire.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « L'INTERVENTION COMPLÉMENTAIRE À CELLE DE L'INAMI CONCERNANT LES FAUTEUILS ROULANTS ÉLECTRONIQUES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « l'intervention complémentaire à celle de l'INAMI concernant les fauteuils roulants électroniques ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, juste avant la signature du nouveau contrat de gestion, l'AWIPH a proposé une révision de l'arrêté « Aides techniques ». Il y avait notamment des avancées concernant la prise en charge de certains dispositifs et le maintien de l'intervention complémentaire à celle de l'INAMI concernant les fauteuils roulants électroniques. La révision de cet arrêté n'a pas encore été soumise au Conseil wallon des personnes handicapées ni, semble-t-il, au Gouvernement wallon en première lecture.

Les personnes porteuses d'un handicap attendent cette révision afin de pouvoir bénéficier des avancées prévues. La révision a été faite à budget constant, ce qui ne devrait pas poser de problème, en tout cas, budgétaire.

Pourriez-vous nous dire quel est actuellement l'état d'avancement de ce dossier ? Quel est le planning de révision de cet arrêté ? Quelles actions devraient être entreprises pour le faire avancer ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Monsieur le Député, l'AWIPH, dans sa proposition de révision de l'arrêté, a bien maintenu la mesure permettant de rembourser des compléments sur voiturettes électriques.

En outre, pour les aides à la mobilité personnelle, cette proposition de révision prévoit une intervention forfaitaire pour toutes les voiturettes manuelles ou de promenade en cumul, car seule la voiturette manuelle standard pouvait faire l'objet d'un remboursement. Il s'agit donc d'un élargissement des conditions d'intervention. Cela permettra de rencontrer des situations jusque-là sans solution.

Il est également prévu, dans l'annexe de l'arrêté, une intervention pour les *handbikes* sur voiturettes, pour des aides à la propulsion personnelle et à la propulsion pour le tiers. Il s'agit de systèmes dits hybrides de motorisation des voiturettes manuelles.

Je soumettrai prochainement ce projet d'arrêté en première lecture au Gouvernement wallon. L'avis de la Commission wallonne des personnes handicapées sera ensuite sollicité. Dès réception de cet avis, le projet sera à nouveau soumis au gouvernement et ensuite au Conseil d'État. Le projet devrait ainsi aboutir dans le courant du premier semestre 2013, après avoir passé toutes ces étapes.

M. le Président. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse concise, claire et bien planifiée. Nous attendons avec impatience l'heureux aboutissement.

QUESTION ORALE DE MME BERTOUILLE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LE RAPPORT DE LA FONDATION ROI BAUDOUIN RELATIF AUX DROITS DES PATIENTS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bertouille à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « le rapport de la Fondation Roi Baudouin relatif aux droits des patients ».

La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

Mme Bertouille (MR). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, les droits des patients sont au centre des préoccupations du secteur des soins de santé, cela depuis longtemps. Une résolution a été adoptée dans notre assemblée il y a plus de dix ans. Force est de constater aujourd'hui que peu de choses concrètes ont été avancées sur le terrain.

Heureusement, les patients peuvent compter sur le soutien de dizaines d'associations de patients particulièrement actives.

La Fondation Roi Baudouin a réalisé, au mois de septembre de cette année, un nouveau rapport mettant en exergue la qualité du travail accompli par ces associations. La fondation dégage différents axes d'actions en faveur des patients :

- diffuser et ancrer les expériences ;
- montrer le bon exemple ;
- renforcer les capacités ;
- reconnaître et soutenir financièrement ces associations.

Il s'agit de compétences transversales dépendant à la fois du Fédéral, du régional ou encore des communautés.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance du rapport de la Fondation Roi Baudouin en matière de droit des patients ? Quelles sont les actions spécifiques entreprises par la Région wallonne en la matière ? Ne serait-il pas envisageable qu'une table ronde soit organisée entre les différents intervenants ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Madame la Députée, j'ai pris connaissance du rapport « Avec, c'est mieux » réalisé par la Fondation Roi Baudouin. Nous sommes effectivement sur la bonne voie.

Des actions spécifiques, destinées à soutenir le patient ou l'aidant proche, existent déjà en Wallonie, comme en témoigne le soutien financier de diverses ASBL rassemblant les patients.

Par le biais de subventions facultatives - souvenez-vous, c'est aussi par le biais de subventions facultatives que nous devons faire des réductions dans le budget, on continue malgré tout - mon département intervient auprès de plusieurs ASBL :

- l'ASBL « Psytoyens » qui reçoit 6 700 euros ;
- l'ASBL « Ligue Huntington Francophone Belge - LHFB » qui reçoit 15 000 euros ;
- l'ASBL « Baluchon Alzheimer Wallonie » qui reçoit 20 000 euros, ainsi que l'ASBL « Ligue Alzheimer » ;
- l'ASBL « Aidants Proches » qui reçoit 25 000 euros ;
- l'ASBL « Together Belgique » qui reçoit 41 000 euros ;
- l'ASBL « Similes Wallonie » qui reçoit 50 000 euros
- l'ASBL « Ligue des Usagers des Services de Santé - LUSS » qui reçoit 60 000 euros.

Cette liste n'est pas exhaustive, et sans doute les divers projets que je soutiens, par exemple au niveau des soins palliatifs, pourraient venir utilement compléter la liste que je viens de vous donner.

Sur un plan plus qualitatif, ces ASBL agissent sur les différents axes mentionnés dans le rapport de la Fondation Roi Baudouin :

- elles valorisent l'information, la formation, l'aide, l'accompagnement des proches de personnes atteintes de maladie grave et sur les questions répit ;
- elles valorisent le rôle des associations en tant que services pour les usagers de santé en Wallonie ;
- elles réalisent des partenariats avec le monde scientifique, le secteur de l'aide aux personnes ;
- elles défendent les patients auprès des différents niveaux de pouvoir politique, psychiatrique ou tout simplement, parfois, au niveau de l'opinion publique ;
- elles coordonnent et soutiennent les actions locales entreprises par les différents groupes d'usagers.

Ces activités sont essentielles afin de replacer l'humain au cœur de la santé. Nous ne sommes pas des machines. Je m'engage à maintenir les subventions à ces associations en 2013, malgré les coûts d'économie que l'on doit faire.

Bien que le subventionnement facultatif sur une base annuelle soit précaire, il offre cet avantage de pouvoir justement venir subventionner des initiatives émergentes qui ne pourraient l'être que si l'on fonctionnait sur des bases réglementaires.

Par ce biais, l'administration wallonne reste à l'écoute des demandes des différentes ASBL, notamment lors des comités d'accompagnement établis. C'est très important, il ne suffit pas uniquement de libérer une enveloppe de moyens financiers, il s'agit aussi d'entretenir des contacts et des relations qui, grâce au comité d'accompagnement, peuvent être nombreux.

Ces réunions sont des opportunités pour les différentes ASBL de préciser leurs attentes et leurs besoins. De plus, le financement étant annuel, il est possible de modifier les missions des différentes ASBL au cas par cas et en fonction des sensibilités de terrain.

Sur un moyen terme, je pense qu'effectivement, nous pourrions évoluer vers une réglementation spécifique, tout en maintenant une place aux initiatives émergentes via le facultatif. Je crois que c'est très important.

Toutefois, aux échéances de la présente législature, il me semble que la priorité doit aller au transfert de compétences, lequel aura inévitablement, indubitablement des répercussions sur les associations de patients, le paysage actuel de la santé étant actuellement revisité. Il faut absolument le revoir.

M. le Président. - La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse complète. Effectivement, la Région wallonne soutient les associations des patients, mais je pense qu'il serait intéressant, en tant que parlementaires, qu'on puisse avoir un retour de ces réunions d'accompagnement de commission. Ce serait peut-être intéressant sous forme de rapport ou je ne sais pas comment cela existe. Font-ils un rapport d'activités chaque année ? Il n'y a pas de rapport d'activités qui...

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Non, ce sont des rapports qui sont classés dans les dossiers individuels des subventions, il n'y a pas de rapports collectifs. Chaque comité d'accompagnement peut aussi décider de réorienter les missions d'année en année en fonction des besoins, du public, d'objectifs, de situations bien précises. C'est là toute l'utilité de ce subventionnement facultatif, c'est de permettre aussi l'émergence de nouveaux projets et surtout l'adaptation et la souplesse nécessaires aux projets.

Mme Bertouille (MR). - Effectivement, ce mode de subvention est bien d'un côté, mais moins bien de l'autre. Toute la souplesse nécessaire pour soutenir ces associations. Merci pour votre réponse.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LA CLINIQUE DE JOUR POUR LE PSORIASIS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la clinique de jour pour le psoriasis ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, quelques mots sur cette initiative prise au sein de la clinique Sainte-Élisabeth de Namur qui propose un accueil de jour pour ces personnes atteintes de psoriasis. On connait les avantages de ce type d'hospitalisation plutôt qu'une hospitalisation classique. On a un coût qui est bien moindre par rapport à la prise en charge lors d'une hospitalisation traditionnelle.

J'aimerais savoir si des initiatives autres que celles-ci pourraient voir le jour. Y a-t-il des actions plus spécialement prévues sur cette thématique au sein de votre département ? Je souhaite quelques précisions sur ces initiatives.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Monsieur le Député, le centre de jour pour le psoriasis, inauguré fin octobre dernier à la Clinique Sainte-Elisabeth de Namur, est le deuxième centre dans notre pays après celui de Gand. Ces centres sont calqués sur les centres de jour ouverts aux États-Unis, en Allemagne et en Scandinavie.

L'ouverture de tels centres n'est pas réglementée pour le moment, de même d'ailleurs que toutes les cliniques thématiques qui se développent dans les hôpitaux depuis quelques années : clinique de la douleur, clinique du dos, clinique de la mémoire, clinique du sport, clinique de la ménopause, clinique de l'obésité... Ils fonctionnent au départ des services polycliniques des hôpitaux.

Pour votre parfaite information, Mme la Ministre Onkelinx, dans la suite de son programme 2009-2010 pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'affections chroniques, a annoncé en mai dernier à l'occasion de l'inauguration de l'Observatoire des maladies chroniques diverses mesures dont l'un des axes concerne plus particulièrement les personnes souffrant de psoriasis. Ainsi, un montant de 750 000 euros a été alloué à l'amélioration du remboursement des produits dermatologique. En effet, à ce jour, seuls

les principes actifs sont remboursés et non les matières de base, et certains produits utilisés ne bénéficient, à l'heure actuelle, d'aucune intervention.

Un groupe de travail spécifique « produits dermatologiques » a été mis en place par le comité consultatif des maladies chroniques. Suite à la Journée Psoriasis menée au Sénat en octobre 2009, et à la demande introduite auprès de Mme la Ministre Onkelinx d'organiser la prise en charge de ces patients en centre de traitement de jour plutôt qu'en hospitalisation classique, le Comité scientifique des maladies chroniques a été chargé d'examiner les modalités de prise en charge, d'organisation des soins pour les patients atteints d'affections dermatologiques chroniques, dont le psoriasis.

Le rapport du Comité scientifique des maladies chroniques a proposé la création de dix centres de traitement de jour pour des affections dermatologiques chroniques. Ce rapport a été approuvé par le comité de l'assurance de l'INAMI le 12 septembre 2011. D'autres centres devraient donc voir le jour prochainement dans un cadre fixé par le Fédéral.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

QUESTION ORALE DE M. TIBERGHIEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « L'ÉVALUATION DES EXPÉRIENCES MENÉES EN MATIÈRE D'ACCUEIL FAMILIAL DES SENIORS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « l'évaluation des expériences menées en matière d'accueil familial des seniors ».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

M. Tiberghien (Ecolo). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, le décret du 30 avril 2009 relatif à l'accueil des personnes âgées, mis en exécution par l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 octobre 2009, instaure l'accueil familial des personnes de plus de 60 ans auprès de familles qui auraient fait acte de candidature.

Avant de généraliser cette nouvelle forme d'accueil, depuis la fin de l'année 2010, vous avez voulu mener des expériences-pilotes et, dans ce but, vous avez désigné cinq opérateurs, un dans chacune des provinces de Wallonie. Parmi les cinq opérateurs retenus, deux appartiennent au secteur privé associatif.

Cependant, les expériences concrètes tardent à démarrer. Des difficultés existent en effet à plusieurs niveaux, notamment quant aux statuts fiscal et social des accueillants, mais aussi quant au fait de pouvoir considérer les personnes accueillies comme isolées de la même façon que dans les autres formes d'accueil de personnes âgées.

Vous avez annoncé que les accueillants signeraient une convention de volontariat avec le service d'encadrement responsable. Avant les vacances, la reconnaissance des personnes accueillies en tant qu'isolées et les statuts fiscal et social des accueillants devaient encore faire l'objet de négociations avec les ministres fédéraux de l'Intérieur et des Finances. Vous faisiez état de contacts intéressants, voire positifs avec ces partenaires à l'époque.

Peut-on considérer aujourd'hui que les négociations ont abouti ? Comment les difficultés rencontrées au niveau de la fiscalité et du statut d'isolé ont-elles été résolues ?

Par ailleurs, le comité d'accompagnement devait se réunir fin juin pour prendre connaissance du rapport intermédiaire final qui reprend la synthèse des différentes grilles d'évaluation établies par les coordinations des différents services d'encadrement. Quelles sont les principales conclusions de ce rapport intermédiaire ? Les résultats des différentes expériences permettent-ils d'espérer aujourd'hui que le projet sera maintenu et étendu à d'autres opérateurs ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Monsieur le Député, ma réponse sera structurée suivant vos différentes questions, tout en rendant compte de l'état d'avancement actuel du projet pilote Accueil Familial des Aînés.

Les négociations engagées avec les autorités fédérales sont toujours en cours. Toutefois, je suis à ce jour sans réponse officielle des ministres fédéraux concernés en charge des matières liées au statut fiscal de l'accueillant et à la question de la domiciliation.

Le rapport intermédiaire, réalisé par la Direction des Aînés, du projet accueil familial et les conclusions établies lors d'un comité d'accompagnement le 25 juin 2012, est fondé sur les évaluations établies par les cinq services d'encadrement.

Cette évaluation intermédiaire reprend :

- le cadre général du projet ;
- l'évaluation des phases réalisées d'un point de vue autant administratif que méthodologique, la constitution des dossiers et textes de référence, ainsi que le compte rendu du travail

de terrain par les services d'encadrement ;

- les démarches en cours et à venir qui sont nécessaires à la pérennisation du dispositif. On pense ici aux sollicitations vers le Fédéral, les modifications à apporter l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 octobre 2009 pour l'adapter aux réalités constatées par l'expérience et, enfin, à la communication vers le public.

En substance, les conclusions rédigées par l'administration évoquent :

- l'intérêt des aînés pour cette solution d'accueil, au vu du nombre de candidats potentiels ;
- l'indispensable nécessité d'informer l'aîné, dès le début, du processus de perte d'autonomie. En effet, les aînés rencontrés n'ont, en général, jamais réfléchi leur vieillissement et sont en recherche d'un projet de vie. Les coordinatrices des services d'encadrement réalisent, dès lors, un véritable travail d'information et d'accompagnement de ces aînés. Cela me renforce dans ma conviction qu'il est nécessaire d'intensifier les collaborations entre les maisons de repos, les centres de coordination, les services AFA, les SAFA, ainsi que les autres professionnels du secteur afin d'appréhender ensemble une véritable efficience pour répondre au projet de vie de nos aînés.

Bien que le dispositif novateur soit encore en attente de dénouement en termes administratifs, quelques accueils ont pu être réalisés et certains sont toujours en cours aujourd'hui. Des accueils de courte durée pourraient aussi trouver leur place dans ce dispositif.

Le dispositif accueil familial peut donc être considéré comme une alternative appropriée pour tous les aînés qui sont désireux d'échanges et d'accompagnement au quotidien dans un environnement familial et de retrouver également la chaleur d'un foyer.

Ce dispositif a clairement sa place dans l'éventail de services que nous devons proposer à nos aînés. Souvenez-vous l'axe de ma politique des aînés qui vise à diversifier un maximum les solutions d'accueil.

Quant à la possibilité d'étendre le projet à d'autres opérateurs, la question pourra avoir du sens dès lors que les démarches auprès de mes collègues fédéraux auront aboutis et vous le comprendrez.

M. le Président. - La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, je suis convaincu, comme vous, de l'intérêt de cette expérience qui devrait être élargie et des demandes en attente pour ce genre d'initiatives dans le cadre d'une diversification de l'accueil.

Malheureusement, je dois constater que ce blocage avec les autorités fédérales risque de ne pas faire avancer rapidement les choses et je le regrette. Je vous incite, comme vous l'avez dit, à poursuivre ces contacts tout en mettant peut-être une pression supplémentaire.

QUESTION ORALE DE M. TIBERGHIEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LA PROBLÉMATIQUE DU NOMBRE DE LITS EN MAISONS DE REPOS ET EN PARTICULIER DANS LA RÉSIDENCE DE LA KNIPCHEN À ARLON »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la problématique du nombre de lits en maisons de repos et en particulier dans la Résidence de la Knipchen à Arlon ».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

M. Tiberghien (Ecolo). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, les plus de 60 ans représenteront plus de 30 % de la population en 2020. Pour faire face au vieillissement de la population, il est nécessaire que les différents acteurs publics soient particulièrement actifs dans le soutien au développement de services pour les personnes âgées.

Je souhaite vous interpeller aujourd'hui sur la situation de la résidence de la Knipchen à Arlon, anciennement Home Soir Paisible, dont le bâtiment est actuellement rénové et agrandi. La réalisation de ce projet est nécessaire puisque la liste d'attente pour cette institution compte plus de 500 personnes. Ce projet, évoqué depuis plus de 30 ans, a connu plusieurs évolutions.

Le projet de 2005 prévoyait, malgré la construction d'une extension, de se maintenir aux 91 lits existants.

En effet, afin d'accroître le confort des chambres et de répondre aux normes en vigueur, trois chambres de la partie ancienne du home devaient être rénovées et être conditionnées en deux chambres.

En 2008, misant sur la fin du moratoire et le nombre moins élevé de lits dans l'arrondissement d'Arlon, le collège communal a pris la décision de créer des chambres supplémentaires pour atteindre un potentiel de 130 chambres.

Le chantier lancé en août 2009 est supposé comporter trois phases : afin de garder une certaine cohérence, la phase 3 doit intégrer dans ce bâtiment une résidence service initialement envisagée sur un autre site et pour laquelle des subsides sont d'ores et déjà

acquis, mais il apparaît que la deuxième phase vient d'être interrompue.

En effet, il me revient que la subvention pour 19 lits MR sur lesquels les autorités communales comptaient n'est finalement pas accordée. Cette décision a pour conséquence de réduire sensiblement l'offre globale d'accueil public envisagé sur la commune d'Arlon pour le troisième âge.

Je tiens à souligner l'impact catastrophique pour l'équilibre financier de cet établissement et donc des finances communales en cas de réalisation de la phase 3 des travaux avant la notification récente du refus de subventionnement pour les 19 lits MR sollicités.

Madame la Ministre, pouvez-vous me confirmer le refus de subvention pour les 19 lits MR sollicités par les autorités communales d'Arlon ? Les autorités communales d'Arlon ont-elles entamé ce chantier sans garantie de votre part d'un financement des lits MR sollicités ?

Pouvez-vous me confirmer l'accord de subsidiation du projet de résidence service ? Dans l'affirmative, la modification de la localisation de la résidence service amènera-t-elle un changement au niveau du montant des subsides qui seront accordés ?

Madame la Ministre, ma conclusion finalement à ces questions est d'éclaircir votre responsabilité ou l'imprudence des autorités communales de la Ville d'Arlon.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances – Monsieur le Député, pour la réalisation de son projet de travaux en maison de repos, le CPAS d'Arlon s'est vu attribuer - c'était en 2007 - une enveloppe financière de 3 824 551 euros.

En mai 2009, le CPAS d'Arlon a introduit une demande d'accord de principe à la programmation pour un total de 27 lits de maison de repos supplémentaires. Sur cette base, en mai de l'année dernière, le CPAS a obtenu un accord de principe en programmation pour 6 lits de maison de repos, le solde, 21, étant placé en liste d'attente.

Il a obtenu ensuite, en juillet 2012, un accord de principe en programmation pour 5 lits de court séjour et, bien sûr, une notification du maintien dans la liste d'attente pour toujours les fameux 21 lits de maison de repos, solde de sa demande de mai 2009.

Le gestionnaire de cet établissement a entamé sur fonds propres la construction d'une extension de 27 lits, et cela alors que l'accord de principe en programmation ne portait que sur 6 lits. Sans accord de programmation, il est exclu d'obtenir une promesse de subsides.

Concernant le projet de résidence-services, lors de sa séance du 23 décembre 2010, le Gouvernement wallon - vous le savez - a accordé une enveloppe CRAC pour l'ensemble des projets et, en particulier, pour Arlon, 659 200 euros pour la construction de 16 logements en résidence-services initialement sur un site distinct de la maison de repos.

Le 10 août dernier, le CPAS d'Arlon m'a informée de sa volonté de modifier son projet initial et de rassembler sur un seul site les activités de maison de repos, de court séjour et de résidence-services. Ce nouveau programme aura pour effet et comme conséquence de limiter à dix logements la résidence-services.

Ce projet modifié intègre les lits de court séjour dans les travaux en cours et réduit à deux les lits de maison de repos en attente de programmation. La garde permanente de la résidence-services, c'est une question également réglée par la construction sur le même site de la maison de repos.

Enfin, par courrier du 3 octobre dernier, j'ai invité le CPAS d'Arlon à introduire, avant la fin de cette année, un avant-projet modifié qui correspond à la nouvelle orientation que le CPAS souhaite donner à son projet tout en lui précisant que, compte tenu de la réduction du nombre de logements prévus, l'enveloppe financière, accordée initialement pour les 16 logements en résidence-services sera réduite en toute proportion.

M. le Président. - La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). - Je vous remercie et je pense que les responsabilités sont bien établies. Des risques ont été pris et c'est sans doute un peu difficile pour cette institution de s'être engagée comme ça sans accord préalable.

Je pense que la réponse suffira pour être comprise. Merci, Madame la Ministre.

M. le Président. - Ceci clôt nos débats du jour qui furent riches.

Merci à Mme la Ministre, les services, les collègues et les collaborateurs des uns et des autres.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances – Je voudrais aussi remercier le M. le Président pour la manière dont il a géré cette Commission du budget, tous les travaux et les questions qui ont été posées avec toute la patience requise.

M. le Président. - Ceci clôt nos travaux du jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 19 heures et 2 minutes*.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Chantal Bertouille, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Marc Elsen, cdH
M. Alain Onkelinx, Président
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Patricia Peere, Première auditrice à la Cour des comptes
Mme Véronique Salvi, cdH
M. Daniel Senesael, PS
Mme Malika Sonnet, PS
M. Luc Tiberghien, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances
Mme Graziana Trotta, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base
ABMM	Association Belge contre les Maladies neuro-Musculaires ASBL
AFA	Expert-Comptable et Conseil Fiscal
APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
ASTA	Association des Services de Transport Adapté pour Personnes à Mobilité Réduite ASBL
AVS	Antivibrations system
AVJ	Aide à la vie journalière
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BAP	budget d'assistance personnelle
BMF	Budget des moyens financiers
CAWaB	Collectif Accessibilité WallonieBruxelles
CGT	Commissariat général du tourisme
CIFFUL	Centre interdisciplinaire de formation de formateurs de l'ULg
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC/C.R.A.C.	Centre régional d'aide aux communes / Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées
CRIPEL	Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DO	division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
ETA	entreprises de travail adapté
FEI	Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers
GRÉCOS	Groupe de Reflexion et de Communication sur la Séropositivité
HIV	Virus de l'immunodéficience humaine
I.F.A.P.M.E.	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladieinvalidité
ISP	Institut scientifique de Santé publique
OIP	organismes d'intérêt public
O.I.S.P.	organismes d'insertion socioprofessionnelle
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
PCS	Plan de cohésion sociale
Plan HP	Plan Habitat permanent
PTP	programme de transition professionnelle
RTBF	RadioTélévision belge de la Communauté française
SAFA	Services agréés d'aide aux familles et aux aînés
SeTIS	Service de Traduction et d'Interprétariat en milieu Social
sida	syndrome d'immunodéficience acquise
SPF	services publics fédéraux
SWCS	Société wallonne du crédit social
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SPW	Service public de Wallonie
ULB	Université libre de Bruxelles
VADA	Villes Amies des Aînés
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon